

Table des matières

1. Contexte de la FAR	5
1.1. L'urgence démographique	5
1.2. Conséquences pour la FAR	6
1.3. Diversité des systèmes de production agricoles au Mali et enjeux pour la FAR	7
1.4. Description des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale existants au Mali	10
■ Les dispositifs de formation initiale (non diplômante)	10
● La formation qualifiante :	10
● L'apprentissage de type dual	11
● L'apprentissage traditionnel rénové	11
● Les maisons familiales rurales (MFR)	12
■ La formation continue	12
● Par les CFP	13
● Dispositifs de formation tutorée	13
● Formations courtes en vue de projets d'insertion	13
● Les champs école paysans (CEP) de la FAO	13
● Formation tutorée "dérivée" des champs écoles paysans (CEP)	14
● Le dispositif de formation paysanne "Nyeleni"	14
1.5. Quelques éléments complémentaires sur les orientations possibles de la FAR en région et au niveau national	16
1.6. Ce qui est fait dans la FAR, (quelles formations pour quelles finalités)	20
- une entrée filière (MEFP)	21
- une entrée centrée sur l'exploitation agricole familiale (CNOP)	21
- une entrée centrée sur le jeune porteur de projet (FIER)	22
1.7. Place de la FAR et de l'insertion au Mali	22
■ Cadre d'analyse de l'insertion des jeunes ruraux (Betty Wampfler, 2014)	23
■ Modalités des dispositifs de formation et d'insertion observés au Mali	23
● Formation sans accompagnement à l'insertion ("coordination par le marché")	23
● Formation puis accompagnement à l'insertion ("coordination par les politiques publiques")	24
● formation pendant l'accompagnement à l'insertion ("coordination par les politiques publiques" et par "l'action collective")	24
■ Modalités de financement	24
● Les kits (de démarrage)	25
● Subvention	25
● Coup de pouce (subvention remboursable)	25
● Crédit	25
2. Méthodologie et résultats de l'étude	26
2.1. Compréhension des termes de références (et méthode d'analyse de la FAR)	26

Rappels des TDR	26
Définition de la FAR pour les formations qualifiantes courtes	27
Limites de l'étude	28
2.2. Description de la méthodologie	29
Choix de l'échantillon et de sa représentativité	29
Choix méthodologique	30
2.3. Résultats de l'étude	32
■ Point n°1 : Ciblage et justification des filières prioritaires	32
Question relative aux axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux	32
Question relative aux interventions sur ces secteurs agricoles priorités : interventions des PTF, projets d'investissements, ...	32
Question relative aux principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs	33
Question relative à l'offre de formation existante et aux dispositifs d'insertion développés	34
■ Point n°2 : Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	35
Question relative à l'identification des moyens à mobiliser par les centres, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	35
Question relative aux opportunités d'appui à la structuration en réseau des centres en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc.	36
Question relative à la définition de critères de sélection des bénéficiaires des formations qualifiantes ;	37
■ Point n°3 : Appui à l'ingénierie de la formation	39
Question relative à l'identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des curricula	39
Question relative au diagnostic des capacités des formateurs et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	40
Question relative aux réflexions à mener autour de nouvelles formules de formations nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne.	41
■ Point N°4 : Mise en place d'un dispositif d'insertion	43
Question relative à la typologie des dispositifs de formation en fonction des accompagnements accordés	44
Question relative à la couverture territoriale des dispositifs d'insertion	44
Question relative au portage du dispositif d'insertion socioprofessionnelle des jeunes	45
Question relative aux organes de sélection, d'analyse et de validation des projets des jeunes	46

Question relative au mécanisme de suivi de la mise en œuvre des projets	47
■ Point N°5 : Lien avec les organisations professionnelles	49
Question relative aux contributions des organisations professionnelles à la formation et l'insertion des jeunes	49
3. Recommandations pour la formulation d'ACEFOR 2	52
3.1. Justification des recommandations	52
3.2. Recommandations (selon axes à développer pour la formulation ACEFOR2)	53
■ Renforcer la capacité des institutions en charge de la FAR pour répondre aux enjeux de la massification,	53
■ Adapter les dispositifs de formation initiale et continue aux enjeux de massification	54
■ Renforcer les expérimentations comme celle du centre Nyeleni pour répondre aux enjeux de massification	56
■ Renforcer les dispositifs d'insertion et améliorer leurs capacités de suivi évaluation	57
Annexe N°1 : liste des personnes rencontrées	59
Annexe N°2 : Les acteurs des dispositifs d'accompagnement à l'insertion des jeunes et leurs rôles	62
Les ministères et administrations centrales	62
Les institutions spécialisées	63
L'ONEF est chargé de :	63
L'INIFORP pour sa part et en charge de :	63
Les collectivités territoriales et les acteurs non étatiques en régions	63
Les centres de formation	65
Annexe N°3 : termes de références de l'appui technique du Réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2 (Juin 2018)	67
1. Contexte d'intervention	67
2. Enjeux prioritaires et orientation pour le futur concours ACEFOR 2	68
3. Objectifs de l'appui du Réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2	68
4. Organisation de l'étude	70
5. Documentation disponible	71
Appendice 1 : Fiche Projet ACEFOR	73
Appendice 2 : Composantes et principales activités pressenties du Projet ACEFOR 2	76
Appendice 3 : Récapitulatif des principales interventions des autres PTFs	83
Annexe N°4 : retranscriptions des entretiens par catégories socio professionnelles	89
Bibliographie	150

1. Contexte de la FAR

1.1. L'urgence démographique

Dans son rapport de mission pour le ministère de l'agriculture (PASAOP, 2001), alors que la population atteignait tout juste 11 millions d'habitants en 2000, Pierre Debouvry annonçait 19-20 millions dès 2020, soit un croît démographique de 9 millions d'habitants en moins de 20 ans. C'est aujourd'hui, en 2018, chose faite et les enjeux (de productivité de la terre et du travail notamment) qui étaient évoqués à l'époque sont les mêmes et se posent même avec plus d'acuité encore. On détaille dans cette partie l'urgence démographique à laquelle le Mali est confrontée dans un contexte et enjeux socio environnemental devenu très tendu.

Les données démographiques exposées ci-après mettent en avant l'importance de la cohorte de jeunes "laissée pour compte".

- Analyse démographique : la demande quantitative

Tableau 1: les jeunes au Mali (source INSTAT)

Population par classes d'âges	nb
● 10 à 14 ans	2 353 000
● 15 à 19 ans	1 957 000
● 20 à 24 ans	1 061 000
● 25 à 29 ans	1 411 000
● 30 à 34 ans	1 159 000

En cumulant les deux classes d'âges (10-14 ans et 15-19 ans) on obtient **4.310.000 jeunes en âge d'être scolarisé dans le secondaire** (général, technique et professionnel).

- Capacité de réponse du système éducatif de formation et "les jeunes laissés pour compte"

Tableau 2: scolarisation des jeunes au Mali (source INSTAT)

Capacité d'accueil par niveau de scolarisation	nb
● Primaire	3 043 637
● Secondaire général	197 434
● secondaire technique et professionnel	120 222
● supérieur	75 590

Le cumul des deux lignes de l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel) indique que l'on a **317.656 jeunes accueillis dans les établissements de l'enseignement secondaire**.

Le solde de ces deux nombres indique qu'environ **3.992.344 jeunes de la tranche d'âge des 10-19 ans ne sont pas pris en charge par le système éducatif au Mali**.

Ainsi, on peut affirmer que **chaque année environ, 443.000 jeunes arrivent à l'âge de 19 ans avec un bagage insuffisant et sans être passés par un dispositif les préparant à exercer un métier** (dont 80% ruraux).

De plus, avec un taux moyen d'alphabétisation des plus de 15 ans de 38,7 %, on estime que **près de 271.000 de ces "laissés pour compte" sont analphabètes.**

1.2. Conséquences pour la FAR

Sur la base des éléments factuels précédents cette partie pose les réflexions clés et enjeux qui s'imposent dès lors que l'on s'intéresse à l'avenir de l'ensemble des jeunes ruraux du Mali et à leur capacité contributive aux enjeux de sécurité alimentaire.

- Comment faire face à la demande de formation des jeunes ruraux ?

La Loi d'orientation agricole de 2016, insiste sur le droit à la formation pour tous les agriculteurs du Mali. La question qui se pose alors est : comment l'Etat peut-il prendre en charge l'intégralité de cette demande de formation ? Aujourd'hui, il parvient tout juste à proposer des programmes de formation et d'insertion qui permettent à environ 20.000 de ces jeunes (estimation des auteurs, voir tableau 4) de suivre des formations par apprentissage et autres formations tutorées grâce aux différents mécanismes d'intervention et projets (FAFPA, PAFP, ACEFOR, IPOMER, APEJ, PROCEJ, FIER, LUXDEV, FIBANI...).

Existe-t-il des expériences en cours qui font la preuve de la possibilité de traiter la question de la formation de masse pour atteindre un nombre de jeunes approchant la cible de 443.000 par an ?¹

Cette question se pose d'autant plus lorsque l'on s'intéresse à l'évolution du nombre d'urbains par rapport au nombre de ruraux.

- Conséquences et enjeux des évolutions (populations urbaine et rurale) en cours

Les conséquences de l'évolution de la population malienne sont multiples et les événements de 2012 n'ont fait qu'exacerber les tendances qui se dessinaient déjà en 2001 (Debouvry, 2001) :

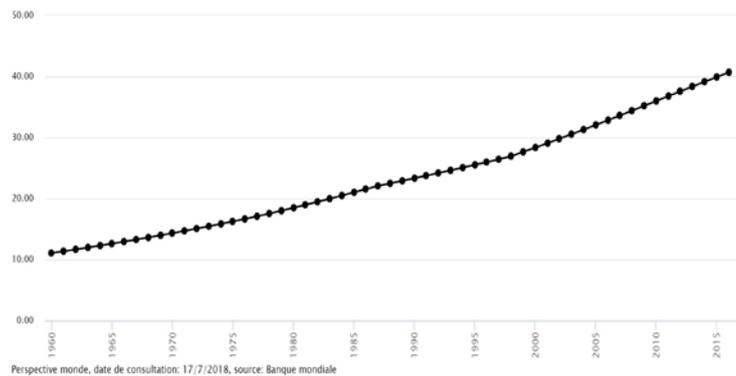
. L'augmentation de la population accroît proportionnellement les besoins alimentaires et pose l'enjeu de la sécurité alimentaire ;

. La montée des densités rurales suite à l'augmentation des populations rurales, entraînent une exploitation de plus en plus intensive des surfaces cultivées et des parcours pastoraux aboutissant à des surexploitations. **Cette montée des densités induit les enjeux de la « productivité des sols »** (produire durablement plus par unité de surface agricole utile), de la gestion des ressources naturelles de l'accès au foncier et aux parcours.

¹ On rappellera ici que 80% de l'emploi au Mali se trouve aujourd'hui dans le secteur agricole et que les politiques publiques de développement sont principalement orientées vers ce secteur.

. L'accroissement des villes génère une évolution du ratio urbain – rural. De 1 pour 5 en 1985 il est passé à 1 pour 2,5 en 2016. Ces tendances se poursuivent et pour maintenir le niveau d'autosuffisance alimentaire et éviter de tomber dans une progression des importations alimentaires, chaque producteur devrait donc dégager, pour chaque urbain un surplus alimentaire croissant sous-tendant l'enjeu de **l'augmentation de la productivité du travail** (produire plus par unité de travail/homme).

Population urbaine (% de la population totale), Mali



Le métier d'agriculteur, au vu de ces tendances est en pleine mutation et le simple apprentissage familial répond de moins en moins aux besoins des agriculteurs/trices en cours d'installation.

Or on l'a vu, la formation professionnelle agricole, peu développée actuellement, se trouve dans l'incapacité de répondre quantitativement aux besoins. En effet, la question n'est pas seulement de former annuellement quelques centaines « d'agriculteurs modernes » mais de **réfléchir en termes de représentativité à la préparation et d'adaptation du capital humain nécessaire au développement des systèmes d'exploitation agricoles présents sur le territoire malien.**

1.3. Diversité des systèmes de production agricoles au Mali et enjeux pour la FAR

La question du modèle d'agriculture reste souvent mise en débat et selon les interlocuteurs on trouvera des avis divergents. Cette partie reprend les éléments d'informations contenus dans les principaux documents de politique.

- une agriculture dominée par des SP familiaux

Selon le document du programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA, 2014), *“on dénombre 800 000 exploitations agricoles dont environ 700 000, soit 86 %, pratiquent l'agriculture tandis que 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (RGA ; CPS/SDR ; 2005). Selon les données de ce recensement, 54 % des exploitations possèdent au moins une charrue, 72 % des superficies, soit 2 358 308 ha cultivés à la traction animale pendant que 17 % sont en manuel et à peine 1 % en motorisé”.*

Ce même document distingue deux types d'exploitation agricole :

*“*L'exploitation Agricole familiale constituée d'un ou de plusieurs membres unis par des liens de parenté ou des us et coutumes et exploitant en commun les facteurs de production en vue de générer des ressources sous la direction d'un des membres, désigné chef d'exploitation, qu'il soit de sexe masculin ou féminin. Le chef d'exploitation assure la maîtrise*

d'œuvre et veille à l'exploitation optimale des facteurs de production. Il exerce cette activité à titre principal et représente l'exploitation dans tous les actes de la vie civile.

L'exploitation agricole familiale est généralement caractérisée par sa petite taille, un équipement rudimentaire et le recours à une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres de l'exploitation. Le système d'exploitation, généralement localisé dans des zones faiblement encadrées, est peu productif, avec une sous-utilisation des engrais minéraux et des semences améliorées sur les cultures.

**L'entreprise Agricole gérée à titre individuel ou en société et employant exclusivement une main-d'œuvre salariée conformément à la législation du Travail en vigueur. Elle est davantage orientée sur la conduite de productions commerciales destinées au marché, le recours à certains facteurs modernes de production (culture attelée et/ou motorisée, engrais, semences améliorées) et la présence d'un environnement général plus favorable (crédit, circuits de collecte des produits, proximité des marchés) liée à son encadrement par des services publics”.*

Même si ce document de référence ne mentionne pas la proportion d'un type par rapport à un autre (en nombre d'exploitations et/ou en proportion de la production nationale agricole), il apparaît que la très grande majorité des exploitations est le fait de la petite agriculture familiale caractérisée par ailleurs par une très grande diversité de situations.

Selon le rapport de l'étude ruralstruc (Banque Mondiale, 2008), à propos de la diversité des exploitations agricoles familiales, et de l'hétérogénéité des structures d'exploitations agricoles, “... la plus grande variabilité est observée au sein même des villages, entre les exploitations”.

Tableau 3 : Principales caractéristiques structurelles des exploitations selon les régions (Ruralstruc, décembre 2008)

	Diéma		Tominian		Macina		Koutiala	
	Moyenne	Coef. Var	Moyenne	Coef. f. Var	Moyenne	Coef. f. Var	Moyenne	Coef. Var
Population présente (nbre de personne)	18,79	75%	11,29	58%	12,88	61%	14,78	49%
Population présente en Equivalent Adulte (nbre d'EqA)	15,34	74%	9,38	56%	10,53	60%	12,06	49%
Nombre d'émigrés qui envoient régulièrement des fonds	1,35	117%	0,24	257 %	0,14	366 %	0,12	297%
% de Chef d'exploitation qui n'ont pas été à l'école	91%	-	78%	-	81%	-	87%	-
Indice d'éducation moyen des adultes de l'exploitation	0,16	152%	0,41	120 %	0,28	123 %	0,25	120%
Indice d'appartenance du CE à des Orga. Profession.	0,33	163%	0,12	284 %	0,86	78%	1,13	40%
Nombre moyen d'attelages (paire de boeufs + charue)	1,22	102%	0,79	89%	0,70	106 %	1,04	75%
Valeur résiduelle totale du matériel agricole (en Fcfa)	101 098	299%	45 315	113 %	99 108	261 %	72 740	113%
Valeur résiduelle totale des biens durables (en Fcfa)	521 940	362%	48 155	194 %	126 519	140 %	114 106	126%
Surface totale disponible en ha	18,72	106%	7,32	75%	6,12	85%	11,60	54%
Pourcentage de jachère	33%	79%	15%	145 %	2%	437 %	7%	196%
Surface disponible par EqA (ha)	1,05	72%	0,78	79%	0,59	72%	1,01	52%
Nombre de boeufs de labour	2,97	111%	1,83	89%	1,81	98%	2,82	85%
Nombre total de bovins	12,07	212%	3,09	151 %	4,40	230 %	9,29	143%
Nombre de petits ruminants	12,02	177%	6,73	150 %	2,95	201 %	11,24	126%
Valeur totale du cheptel en 1000 Fcfa	1 597	167%	557	108 %	512	181 %	1 154	115%

Même si ces données datent de 2008 (peu d'études similaires disponibles produites dans l'intervalle), il semble que les structures d'exploitations agricoles n'aient pas beaucoup changé depuis dix ans, pour le moins, dans les zones non directement impactées par les événements de 2012.

Ainsi, **on retiendra que très peu de chefs d'exploitation ont été scolarisés, que celles-ci emploient massivement de la main d'oeuvre familiale, que ces exploitations ont des tailles très variables allant jusqu'à plus de 30 Ha, qu'elles sont faiblement mécanisées mais avec une pratique généralisée de la culture attelée, qu'elles sont principalement caractérisées par la polyculture et l'élevage.**

- Enjeux liés à la préservation de l'environnement et à l'intensification écologique des SP

Le document du PNISA, mentionne aussi parmi les enjeux la maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux dont la **dégradation du couvert végétal et des sols**. La question de la productivité agricole peut se poser de plusieurs manières dans le contexte de changements théoriques importants observés actuellement dans le monde de la recherche agronomique. **Il apparaît de plus en plus évident que des alternatives dont l'intensification écologique des systèmes de production soient à prendre en compte et**

représentent une voie très sérieuse pour traiter à la fois des problèmes environnementaux et des problèmes de productivité de la terre.

- un accès au foncier contraint

Le système foncier, dans la plus grande partie du Mali (zones pluviales²), repose sur une gestion communautaire traditionnelle avec des terres cultivées plus ou moins fortement appropriées par les exploitations agricoles familiales qui les cultivent et des terres sylvo-pastorales en gestion collective. Dans ces systèmes, il n'y a pas de marché foncier, les terres ne se vendent pas et elles se prêtent ou s'empruntent sans qu'il y ait de réelle contrepartie (monétaire ou en nature) le plus souvent sur la base de relations familiales, mais aussi au delà sur la base du maintien de bonnes relations sociales et de notions d'équité pour que tous les membres de la communauté villageoise puissent disposer d'un minimum pour mener des activités productives (ruralstruc, 2014).

Dans ce contexte, la superficie moyenne par équivalent adulte est très faible, témoin de la rareté de la terre et des conditions de productions très difficiles.

Il ressort (néanmoins) de ce point que les conditions d'accès à la terre, bien que difficiles et implicites, peuvent néanmoins se concevoir dans l'espace communautaire et de la famille. Les modalités d'attribution de foncier passent par des négociations en amont et nécessitent un appui auprès du jeune concerné.

1.4. Description des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale existants au Mali

Après avoir décrit les enjeux démographiques et leurs conséquences pour la formation agricole et rurale dans le contexte des systèmes de productions agricoles du Mali, ce chapitre recense les principaux dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale existants selon le type de formation pratiqué. Il s'agit de définir à minima où sont ces dispositifs, ce qu'ils font et si possible combien de jeunes ils insèrent.

■ Les dispositifs de formation initiale (non diplômante)

Selon l'article 11 de la loi relative à la formation professionnelle (2016-026 du 14 juin 2016), *“la formation initiale a pour but de donner une qualification professionnelle de base à tout demandeur d'emploi ou de formation lui permettant d'exercer une activité professionnelle”*. Nous avons décelé 4 principaux types de dispositifs à l'oeuvre au Mali :

- La formation qualifiante :

Elle se réalise dans les centres de formation professionnelle (CFP) publics et privés, agréés par le MEFP. La liste de ces centres est jointe en annexe N°1, ils couvrent l'ensemble du territoire mais ont une capacité d'accueil limitée, estimée à environ 10.000 jeunes par an (PRODEFPE). Certains dispositifs comme les centres d'apprentissage agricole (CAA) du ministère de l'agriculture, qui ont pour première vocation la formation diplômante (CAP,

² Dans les zones aménagées comme à l'office du Niger, l'Etat y exerce effectivement son droit de propriété en a transféré la gestion à l'Office du Niger (décret de gérance)

BT), sont aussi sollicités pour réaliser des formations qualifiantes mais leur association n'est pas systématique car ils ne sont pas toujours informés des appels d'offre du MEFP.

Les programmes de formation sont définis par le MEFP (avec INIFORP) et couvrent 20 thèmes dans le domaine de l'artisanat et 15 dans le domaine de l'agriculture (agro-sylvo-pastoral) : maraîchage, pisciculture, apiculture, élevage de porcs, semencier, culture des céréales sèches, élevage des ruminants, restauration cuisine, culture du sésame, culture du soja, riziculture, arboriculture, transformation des fruits et légumes, embouche bovine et ovine, transformation des céréales sèches. Notons que certains thèmes du domaine de l'artisanat (maçonnerie, chaudronnerie, mécanique, construction métallique, menuiserie, ...) peuvent être considérés comme des corollaires de l'activité en milieu rural (voir section 2.1, définition de la FAR) et utiles à l'agriculture (construction de bâtiments agricoles, conception et réparation de matériels agricoles ...). Ces métiers sont en effet souvent pratiqués par des artisans également agriculteurs... Pour chacun de ces thèmes, des programmes de formation, des documents du formateur et des documents de l'apprenant sont élaborés.

Les formations alternent formations théoriques et formations pratiques. Elles s'adressent de fait à des publics alphabètes. Les formations s'étalent sur une période de 6 mois à 1 an selon les exigences des thèmes de formation. Un stage de 3 mois est réalisé à la fin de la période. Ces formations sont sanctionnées par un certificat de fin d'apprentissage (CFA). Selon l'étude de l'ONEF (avril 2017), 64 % des formés sont insérés à un an.

- L'apprentissage de type dual

Ce type de formation est mis en œuvre par les organisations professionnelles d'artisans avec le soutien du fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) et le MEFP. La formation se déroule dans les ateliers des artisans pour la pratique (80%) et dans des centres de formation (20%, 1 à 2 fois par semaine, 350 heures au total) pour la théorie (formation technique, culture générale et alphabétisation). D'autres projets, comme le projet de développement des compétences et emploi des jeunes (PROCEJ) financent également ce type de dispositif. Selon le PRODEFPE ce sont plus de 17.000 jeunes qui sont formés chaque année par apprentissage (la part du dual n'est pas estimée ici). Ce type de dispositif couvre l'ensemble du territoire malien.

12 thèmes de formation font l'objet de programmes (MEFP, INIFORP) dans le domaine de l'artisanat dont la mécanique des engins à deux roues, la construction métallique, la menuiserie bois. De nouveaux référentiels de formation sont élaborés avec l'appui des projets dont le PROCEJ, sur la transformation agro-alimentaire et la fabrication de matériel agricole. Les publics ciblés sont les jeunes de 15 à 35 ans. Les maîtres d'apprentissage sont également formés pour améliorer leurs capacités d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

La formation est aussi sanctionnée par un examen et la délivrance d'un certificat de fin d'apprentissage. Selon l'étude de l'ONEF (avril 2017), 80% des apprentis sont insérés à un an.

- L'apprentissage traditionnel rénové

Avec l'appui du projet Luxdev MLI 022, des programmes ont été élaborés, pour la formation des jeunes et des maîtres d'apprentissages. Ces programmes ne nécessitent pas comme dans le dual, un passage dans un CFP. Ce type de dispositif a été élaboré pour notamment

permettre une plus grande efficacité (le passage en CFP est plus coûteux que la formation en ateliers, selon LUXDEV, un apprenant en CFP coûte 150.000 Fcfa contre 25.000 Fcfa pour un jeune en apprentissage). Il prévoit la formation de 7000 apprentis sur les trois années du programme et la formation de 500 nouveaux maîtres d'apprentissage (il en existe déjà 500). Ce programme intervient dans la région de Ségou principalement (plus le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso). Nous ne disposons pas d'information sur le taux d'insertion dans ce cas, le projet n'ayant pas encore suffisamment de recul.

- Les maisons familiales rurales (MFR)

L'union des maisons familiales rurales du Mali représente 21 centres dans 5 régions (Kayes, Koulikoro, Ségou Sikasso et Mopti), dont 15 sont reconnues par l'Etat. 10 sont en cours de création (soutien projet FIER). Ce sont au total 1200 formés qui sont accueillis dans les MFR pour des formations d'une durée de 2 ans. La formation se fait en alternance sur deux années et les thèmes de formation abordés sont : cultures sèches, maraîchage, reboisement, compostage, embouche, aviculture. Des formations courtes sont également proposées dans le cadre de la formation continue en transformation de l'arachide, teinture, savonnerie et conservation et conditionnement des produits agricoles (non mentionnées dans le chapitre suivant). Selon les MFR, 90% des personnes formées s'insèrent professionnellement de façon durable.

En résumé, deux dispositifs de formation initiale sont formellement mis en avant : la formation qualifiante en CFP et l'apprentissage de type dual. On remarque que des variantes d'apprentissage sont proposées (sans passage en CFP) comme "l'apprentissage traditionnel rénové" pour réduire les coûts de mise en œuvre en préservant la qualité et que d'autres dispositifs de formation initiale basés sur l'alternance sont proposés par les MFR. Ces autres types de dispositifs sont cependant reconnus par le MEFP.

Les premières données sur la performance de ces dispositifs mettent en avant l'apprentissage (taux d'insertion de 80%) par rapport à la formation en centre (taux d'insertion de 64%). Le dispositif MFR semble être aussi très performant (taux d'insertion de 90%).

- La formation continue

Selon l'article 12 de la loi relative à la formation professionnelle (2016-026 du 14 juin 2016), *"la formation continue vise à consolider, à adapter et à renforcer les connaissances et compétences professionnelles acquises, en tenant compte des évolutions techniques et technologiques et des systèmes et modes de production"*

Cette formation continue est mise en œuvre principalement via l'intervention de projets qui de fait ne concernent pas que des professionnels déjà installés mais aussi des jeunes en reconversion, en reprise de formation et en poursuite de formation. Ce public est plus nombreux que le premier (formation initiale) mais reste en nombre, très nettement en deçà de la cohorte des "laissés pour compte".

- Par les CFP

Les projets qui financent ce type de formations sont notamment Luxdev/ MLI 022, ACEFOR (composante 5), FIER et PROCEJ... Les CFP sont considérés par certains projets comme des points indispensables d'application des formations (moyen de capitaliser, mutualiser, « synergiser » ...). Par exemple des interventions de formateur indépendant devraient être systématiquement rattachées à un centre (type de formation mobile, délocalisée) pour garantir un bon suivi de la formation, des apprenants et des formateurs.

Ces formations reprennent des modules de formation des programmes élaborés par le MEFP avec INIFORP. Ces modules sont de durées variables selon les thèmes, de quelques jours à quelques semaines. Ce sont soit :

- des formations résidentielles qui sollicitent les moyens pédagogiques des centres et impliquent des frais de déplacement et de séjour des apprenants.
- soit des formations délocalisées, qui permettent dans ce cas de réduire certains coûts.

- Dispositifs de formation tutorée

Le projet FIER met en place ce type de formation. D'autres projets l'ont fait (comme IPOMER, sur les métiers verts, certaines filières porteuses et pour des publics défavorisés). Il s'agit pour ce dispositif de formation de repérer des tuteurs pratiquant des activités dégagant des résultats technico économiques notables dans le milieu pour ensuite les constituer (à la demande) en lieux de formation pratique. Selon nous, ce type de formation se rapproche de la formation par apprentissage rénovée ci-dessus mentionnée (luxdev). La différence pourrait s'établir sur le niveau de formalisation des référentiels de formation. Ce sont les professionnels-formateurs qui élaborent les modules de formation par rapport à un contexte ciblé. Aussi, nous situons cette formation tutorée, plus ciblée sur une activité, plutôt dans la catégorie "formation continue".

- Formations courtes en vue de projets d'insertion

Ce type de dispositif est expérimenté par Swisscontact dans le cadre du projet d'appui à la formation professionnelle (PAFP 4). L'approche consiste à adapter des formations courtes ciblées pour des jeunes porteurs de projets identifiés au préalable. Ces formations d'une durée d'une semaine à un mois permettent au jeune de maîtriser un aspect de l'activité en lien avec son projet. Ces formations se réalisent in situ (atelier, chantier, site du demandeur...) pour coller au mieux avec la réalité des demandeurs. Elles sont réalisées par des formateurs répartis sur tout le territoire.

L'objectif est de former et insérer 10.000 jeunes en 4 ans. La formation est suivie par un accompagnement réalisé par le conseiller insertion, qui a au préalable accompagné le jeune dans l'élaboration de son projet.

- Les champs école paysans (CEP) de la FAO

Les champs écoles paysans sont mise en place avec l'appui de la FAO à travers des projets conduits depuis plusieurs années au Mali. Ils mobilisent des facilitateurs disponibles dans le milieu (agents techniques du ministère de l'agriculture, réseau des chambres d'agriculture...). Toutes les activités de formation se déroulent sur le champ où le producteur a la possibilité de

suivre le développement de sa culture durant tout le cycle, les paysans étant au cœur du dispositif. Ce dispositif de formation permet ici d'interroger plus facilement les savoirs mobilisés, de les secondariser... Chaque participant est invité à donner son point de vue à partir de différentes connaissances endogènes, théoriques, pratiques et développées en cours d'expérimentation, ce qui facilite des apprentissages croisés dans le groupe d'apprenants. Aussi, la qualité du groupe d'apprenant est importante et conditionne la réussite de la formation. La vocation de la formation est aussi de susciter de l'entraide au-delà des sessions de formation entre les apprenants.

Les thèmes de formation abordés sont variés : gestion intégrée des pestes et déprédateurs (GIPD), gestion intégrée du striga et de la fertilité du sol (GISF), système d'élevage de poisson intégré à la riziculture, ...

- Formation tutorée "dérivée" des champs écoles paysans (CEP)

Ce dispositif de formation est expérimenté par le projet Luxdev MLI 022. Comme pour le CEP, il consiste à installer une formation sur tout un cycle de production (un atelier de poules pondeuses, un champ de maïs ...) et de former in situ les jeunes (et moins jeunes) sur les techniques de production. A la différence du CEP cependant, la formation se poursuit après le cycle de production par un accompagnement technico économique de l'apprenant pour la mise en pratique de la formation sur son exploitation.

Ce dispositif utilise les ressources humaines dans le milieu bénéficiant d'expériences et de connaissances reconnues par leurs pairs. Ce sont des "paysans relais" membres des OP (CNOP/AOPP), des conseillers des chambres d'agriculture ou bien des agents techniques des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Ces formations se construisent à la demande et des regroupements sont organisés en fonction des thèmes et localités des demandeurs. La proximité du lieu de formation est privilégiée en vue de faciliter l'insertion dans l'environnement socio-économique des formés.

- Le dispositif de formation paysanne "Nyeleni"

Soutenu par un financement du programme mondial d'agriculture et de sécurité alimentaire (GAFSP), et bénéficiant de l'appui technique du FIDA, ce dispositif de formation expérimental repose sur 68 paysans relais répartis sur quatre cercles dans les régions de Koulikoro et Sikasso. Les modules de formation sont conçus avec l'appui de Swisscontact au centre Nyeleni, où les paysans relais sont formés. Des conseillers (1 par cercle) sont chargés de l'accompagnement des porteurs de projets et sont également formés au centre Nyeleni.

Dans un premier temps le jeune est accompagné par le conseiller pour formuler son projet puis dans un second temps on identifie les formations qui lui sont nécessaires pour mener à bien son projet. Ces formations techniques sont réalisées avec les paysans relais, reconnus par leurs pairs et disposant de compétences avérées dans les domaines pour lesquels ils ont été choisis. Les formations se déroulent dans leurs ateliers / champs (fermes écoles) tout au long du cycle de production. ces formations ont lieu au village et incluent les jeunes mais aussi d'autres membres de la communauté et de la famille pour faciliter ensuite l'insertion du jeune au sein de la "grande" exploitation familiale. L'approche privilégiée est holistique,

fondée sur la collaboration et l'intégration dans le milieu. Elle tranche à cet égard avec d'autres approches fondées sur l'individualisation du projet du jeune.

L'accompagnement du jeune se déroule sur une période minimale de 18 mois. Le projet démarrant seulement les données sur l'insertion ne sont pas encore disponibles.

En résumé, en plus des formations continues dispensées par les CFP, des dispositifs de formation non formels variés sont proposés. Même si l'on n'a pas encore ici de liste exhaustive des initiatives à l'œuvre au Mali, cette première analyse apporte quelques enseignements et représente déjà une avancée sur laquelle il convient de capitaliser pour la définition d'interventions futures.

Ces dispositifs sont, dans leur majorité, soutenus par des projets qui proposent également un accompagnement du jeune en vue de son insertion (emploi ou auto-emploi). Les différentes modalités d'accompagnement sont décrites ci-après.

Les performances de ces dispositifs (voir tableau 4 ci-dessous) sont encore aujourd'hui difficiles à estimer et devraient être principalement appréciées sur les critères d'efficacité et de durabilité. Il apparaît cependant que ces dispositifs non formels disposent d'avantages car ils reposent sur des structures ancrées dans les territoires au plus près des lieux de production (réseaux de paysans et artisans relais, tuteurs, ...) et sont susceptibles de fonctionner avec des ressources limitées. Par ailleurs, certains de ces dispositifs semblent faciliter l'accès au foncier particulièrement contraint au Mali.

Au total, même si l'on pourrait mettre en doute la fiabilité des données recueillies (voir tableau 4), on se rend compte que la somme des interventions mises en œuvre par les structures publiques et privées au Mali (20 à 30.000 jeunes accueillis via les dispositifs non formels) sont de très loin insuffisantes pour couvrir l'ensemble de la demande de formation pour l'insertion des jeunes ruraux (413.000 jeunes restant à accueillir). Toutefois, le système diversifié actuel semble receler des dispositifs capables de démontrer des performances d'insertion intéressantes en termes d'efficacité, d'efficacité et de durabilité. Si elles étaient retenues, certaines de ces approches permettraient d'être étendues pour traiter véritablement des enjeux de formation de masse.

Tableau 4 : Estimations du nombre de personnes formées et/ou insérées par les dispositifs de formations professionnelles au Mali (auteurs, sur la base des rapports d'activités des projets / institutions)

		Données brutes	Estimations pour une année de référence (2016)
fafpa 2017	secteur moderne	1 305	
	secteur non structuré	1 596	2 901
PAFP 4	objectif sur quatre ans / 4	2 500	2 500
ACEFOR	composante 5 cohortes 1 et 2	900	900
IPOMER	nombre de formés sur 3 ans / 3	110	110

	stage qualification	42	
	apprentissage des 15 à 21 ans	220	
	reconversion diplômés	30	
	stages pour jeunes diplômés	5 360	2 420
	EOJ accueil et orientation jeunes	1 715	
	HIMO chnatiens ecoles	218	
	HIMO actions d'urgences Nord	2 200	
APEJ (rapport 2017)	formations esprit d'entreprise	1 822	
	formation courtes décentralisées de 3 à 12 mois en 2016	4 648	4 968
PROCEJ	objectif 2017	8 000	
	formations tutorées		
	mfr		
FIER	nb de projets jeunes (avril 2017-avril 2018)	722	722
	objectif annuel d'appui à la mise en formation qualifiante de jeunes	500	500
Luxdev	formation de 7000 apprentis / 3 ans	2 333	2 333
fibani	objectif 8000 formés insérés / 3 ans	2 667	2 667
TOTAL			20 021

1.5. Quelques éléments complémentaires sur les orientations possibles de la FAR en région et au niveau national

On s'aperçoit que toutes ces initiatives autour de la FAR nécessitent un effort de coordination des moyens d'intervention à différents niveaux. Il ne s'agit pas ici de décrire la totalité des mécanismes de pilotage de la FAR au Mali mais de retenir, à partir de la documentation rendue disponible, ce qui de fait est mis en avant lorsque l'on parle du secteur agricole auprès des administrations en charge de la formation professionnelle.

D'après le rapport PRODEFPE (Janvier, 2015) Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi, les Filières et emplois métiers jugés prioritaires sont les suivantes (voir tableau ci-dessous)

Tableau 5: Filières prioritaires

Secteur concerné	Nombre d'emplois métiers recensés	Nombre d'emplois métiers jugés prioritaires	Nombre de filières de formation retenues	Effectifs de ressources humaines à former (sur 5 ans)
Transport	13	9	2	50 830
Travaux publics	10	5	2	1 000
Hydraulique	12	2	1	33 240
Agriculture	14	10	2	1 218 700
Elevage	40	21	5	1 161 480
Foresterie	10	5	1	3 400
Pêche	19	5	2	136 000
Mines	12	7	2	1 620
Energie	10	20	2	5 200
Industrie	10	11	3	4 809
Bâtiments	25	14	6	63 700
Hygiène et Assainissement	14	3	2	3 500
Hôtellerie	35	15	3	4 650
Tourisme	15	6	1	2 220
Artisanat dont les métiers de transformation agro-alimentaire	38	31	16	101 522
Sport ¹³	-	5	1	-
Total	277	169	51	2 791 871

D'après le rapport ONEF de Février 2018 "Identification des filières porteuses d'emplois et leurs chaînes de valeur", l'étude a retenu pour les filières³ agro-sylvo-pastorale et leurs chaînes⁴ de valeur, les secteurs d'activité suivant :

Pour les filières

- Filières des cultures céréalières : **le riz, le maïs** et le fonio.
- Filières des cultures industrielles : le coton, l'arachide et **le sésame**.
- Filières des cultures maraîchères : **la pomme de terre** et la **patate douce**.
- Filières des cultures émergentes : le niébé, le piment, l'oseille de guinée.
- Filières des cultures fruitières : **la mangue** et l'**anacarde**.
- Filières des produits de cueillette : **karité** (amande), **nééré**, **gomme arabique**.
- Filières de l'élevage : bétail viande, cuirs et peaux, lait, **aviculture**.
- Filières **apiculture, pisciculture**.

Pour les chaînes de valeur :

- la production du riz,
- la transformation du maïs,
- la transformation du coton à travers des unités artisanales de métiers à tisser,
- la production de la pomme de terre,
- l'extraction du beurre à partir de la noix de karité,

³ Une filière est une chaîne d'opérations ou d'activités verticales concernant un produit, depuis la production jusqu'à la commercialisation en passant par les différentes étapes de conditionnement/transformation et de commercialisation (Shaffer, 1973).

⁴ La chaîne de valeur peut être définie comme étant une chaîne d'activités dans laquelle le produit passe par toutes les étapes de la chaîne et à chacune des étapes, il acquiert de la valeur. D'une manière générale, dans les filières agro-sylvo-pastorales il y a cinq (5) maillons essentiels, à savoir : la production, la transformation, la commercialisation, le transport et la consommation.

- la transformation du lait dans des mini-laiteries,
- l'embouche bovine/ovine,
- l'aviculture de poulet de chair et d'œufs,
- la production de poissons dans des étangs piscicoles (cage flottante et/ou étang à terre battue).

D'après le rapport "évaluation finale du projet IPOMER" (Insertion Professionnelle Orientée Métiers Ecologiquement Responsables) visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables dans la région de Sikasso (jeunes, femmes, personnes handicapées de la région de Sikasso), par des dispositifs innovants de formation par l'apprentissage traditionnel sur des métiers verts (secteurs de l'agro-sylvo pastoralisme, de l'agroforesterie et des énergies renouvelables), 7 filières porteuses d'emploi ont été retenues à savoir l'aviculture, **la transformation de cajou**, la transformation des fruits, légumes, épices, céréales et tubercules/condiments améliorés, **la transformation de karité**, la pisciculture, **l'apiculture**, et l'électricité photovoltaïque (3 filières /7 en gras, intègrent des critères pour limiter des effets négatifs sur l'environnement).

Ces priorités sont aussi rapportées aux contextes régionaux, pour les cas de Ségou et Sikasso (rapport ONEF, Février 2018), on retrouve :

Filières Culture céréalière

Pour la région de Sikasso l'étude retient le maïs, le mil et le sorgho. Les filières porteuses d'emploi identifiées sont : riz, maïs (La production de maïs [mais aussi transformation : moulins de quartiers, minoterie] constitue une source de création d'emplois en raison de l'importance de la demande de ce produit).

Pour la région de Ségou l'étude retient le riz, le mil, le sorgho et le fonio. Les filières porteuses d'emploi identifiées sont : riz, fonio. La récolte du fonio est une opération exclusivement manuelle et le fauchage est très exigeant en main-d'oeuvre (20 à 30 hommes-jours par hectare). Des efforts de mécanisation sont en cours de développement.

Coton

Le système coton / maïs est mis en avant à Sikasso. On note dans l'étude la réflexion sur la création d'unités artisanales de filature serait une réponse appropriée pour contribuer à la valorisation du coton local, à la promotion du tourisme et à la création d'emplois et de richesses dans les ménages.

Le sésame

Présents dans les 2 régions de production avec une usine de conditionnement à Ségou. Elle est identifiée comme filière porteuse d'emploi à Ségou.

Essentiellement destiné à l'export (sésame Bio), la filière manque d'organisation et est tributaire des marchés, essentiellement consommé sous forme de biscuit, la transformation en huile est à étudier.

Filières maraîchères

En développement très important, dans toutes les régions :

- la zone de l'Office du Niger produit des quantités importantes d'échalote/oignon, d'ail, de tomate et **de pomme de terre** (filières porteuses d'emploi identifiées)
- la zone CMDT, particulièrement la région de Sikasso (les cercles de Sikasso, Bougouni et Koutiala) produit surtout **la pomme de terre, le piment, la patate douce**, l'igname (filières porteuses d'emploi identifiées avec aussi le pois sucré).

Filières des cultures fruitières

Pour la région de Sikasso l'étude retient : Banane, Mangue, Anacarde.

Pour la région de Ségou l'étude retient : Mangue, Papaye (dans des volumes de production beaucoup moins élevé que la région de Sikasso).

Les filières porteuses d'emploi identifiées pour les 2 régions sont la **mangues et l'anacardes**. On note cependant des enjeux de modernisation des conditions de production (vieillesse des vergers de mangue, d'anacarde et de goyave, insuffisance de traitement phytosanitaire contre les nuisibles, divagation des animaux, **insuffisance des techniques de maîtrise d'entretien**, morcellement de certains vergers en terrain à usage d'habitation, de transformation du au **manque d'équipements et à des emballages inadaptés** etc.).

Filière bétail, avicole

Deux filières génératrices de revenu (notamment pour les femmes).

les filières porteuses d'emploi identifiées pour les 2 régions sont : **bétail/viandes, cuir et peaux, lait, aviculture**. On note aussi des enjeux liés à la création de mini laiterie permettant la création d'emplois permanents de gestionnaires et de techniciens expérimentés. A ceux-ci, il faut ajouter les agents de distribution.

Secteur de la pêche

La pisciculture est présentée comme un moyen pour assurer la sécurité alimentaire et les besoins de la population et comme une filière porteuse d'emploi pour les 2 régions et pour lesquelles les femmes et les jeunes s'investissent dans les différents maillons de la filière de production.

Filière gomme arabique et filière karité (secteur eaux et forêts)

Le marché d'exportation est très attractif pour la gomme arabique dans la région de Ségou.

Pour la filière karité, les potentiels sont importants dans les région de Ségou et Sikasso (transformation par les femmes). Les filières porteuses d'emploi identifiées pour les 2 régions sont : **karité** (amandes), **Néré** (fruits)

Filière apicole

Pour la région de Sikasso, la filière connaît des difficultés (**faible maîtrise des techniques d'élevage des abeilles** et les pathologies, non **maîtrise de la technique d'extraction** du miel, matériels apicoles peu appropriés ... C'est une filière porteuse d'emploi identifiée pour les 2 régions.

Enfin l'étude résume les chaînes de valeur susceptibles de création d'emplois soutenus par les très petites, petites et moyennes entreprises, dans le tableau suivant :

Tableau 6: Filières porteuses en fonction des régions

N°	Filières porteuses	Régions									Chaînes de valeur
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	
1	Riz	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Production
											Transformation
											Commercialisation
											Consommation
2	Maïs	X		X						X	Production
											Transformation
											Commercialisation
											Consommation
4	Pomme de terre		X	X	X	X	X			X	Production, commercialisation, transformation
5	Mangue	X	X	X						X	Pépinière, Production, Pistage, Conditionnement et commercialisation
											Transformation
6	Karité		X	X	X					X	Collecte, transformation et commercialisation
7	Bétail viande	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Embouche, Commercialisation
8	Cuir et peaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Collecte, tannage, conditionnement, commercialisation
9	Lait	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Production, collecte, transformation, commercialisation
10	Aviculture	X	X	X	X					X	Approvisionnement en aliment volaille, Approvisionnement en poussin, Production des poulets de chair et d'œufs et commercialisation
11	Pisciculture	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Production d'alevins, Fabrication d'aliment poisson, Transformation Commercialisation

En résumé sur ce point, on retient une volonté affichée et argumentée du Ministère en charge de la formation professionnelle de proposer une réponse aux besoins de développement de filières porteuses d'emplois en identifiant notamment des maillons de certaines filières nécessitant des incitations pour en améliorer les performances. Ceci implique un besoin de coordination qui peut s'envisager à une échelle nationale (cohérence des politiques agricoles et de formation professionnelle) mais aussi à l'échelle régionale.

1.6. Ce qui est fait dans la FAR, (quelles formations pour quelles finalités)

Après avoir décrit la situation de la prise en charge quantitative de la formation agricole et rurale au Mali, de la diversité des dispositifs formels et non formels de formation professionnelle (non diplômante), il s'agit ici de s'interroger sur la diversité des approches observées quant au ciblage thématique des formations.

La place de l'agriculture dans l'activité économique et l'emploi font de ce secteur le principal moteur de développement pour l'ensemble des régions maliennes. La politique de développement agricole met l'accent sur la sécurité alimentaire des populations, la gestion rationnelle des ressources naturelles, **la modernisation des systèmes de productions**, la promotion du statut des exploitants agricoles et **le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs**. Elle propose en particulier de développer des investissements pour :

les aménagements hydro agricoles, la gestion des ressources pastorales, des infrastructures agro industrielles de transformation de stockage et de commercialisation, les secteurs forestiers et fauniques, l'aquaculture, le développement énergétique du secteur agricole respectant l'environnement et une mécanisation agricole adaptée aux différents systèmes de production.

Il s'agit ici de repérer quelles sont les "entrées" privilégiées par les différents dispositifs de FAR à l'œuvre. On remarque principalement que trois "entrées" se complètent dans leurs nuances :

- une entrée filière (MEFP)

L'étude citée dans le chapitre précédent répertorie une série de filières porteuses d'emplois : riz, maïs, fonio, coton, sésame, pomme de terre, karité, mangue, bétail/viande, embouche, cuirs et peaux, lait, avicole et piscicole. Les programmes de formation qualifiante élaborés par le MEFP et INIFORP sont également centrés sur des filières. On retrouve certaines de ses priorités filières dans des schémas régionaux d'aménagement et les acteurs en région définissent leurs moyens d'action en s'alignant sur ces priorités. Ce type d'approche peut induire l'idée de spécialisation, corollaire de performance des systèmes de production agricole. Pourtant, comme l'indique le rapport, l'approche filière a pour plus grand intérêt l'idée de coordination des acteurs de la filière et de la mise en relation des différents métiers le long de la chaîne de valeur. Elle permet de ce fait d'identifier et de considérer les métiers en amont ou en aval de la filière.

Or, Les programmes construits selon cette approche semblent avoir été pensés pour embrasser l'ensemble des problématiques spécifiques liées à une filière particulière et à l'ensemble des métiers qui lui est associé. Du moins, c'est ce que révèle l'analyse détaillée de ces référentiels de formation. De fait, ils intéressent principalement des apprenants recherchant des compétences élargies et approfondies dans la filière concernée.

Vis à vis de la question de la formation et de l'insertion des jeunes en agriculture, il s'agit dans ce cas de voir comment un jeune formé à une activité spécialisée va pouvoir accéder aux facteurs de production et s'engager durablement pour la réussite de cette activité. La question qui se pose alors à nous, dans une vision de formation masse, est de savoir comment ce dispositif de formation permet une insertion adaptée et significative au regard de la représentativité du modèle économique de l'exploitation agricole familiale malienne.

- une entrée centrée sur l'exploitation agricole familiale (CNOP)

La principale plateforme de coordination des organisations professionnelles agricoles au Mali promeut la défense et la modernisation de la petite agriculture familiale. Elle opte pour une approche systémique à l'échelle du système d'activités, agricoles et non agricoles. Ce discours se retrouve également chez certains interlocuteurs des chambres des métiers qui reconnaissent la pluriactivité en zones rurales (un forgeron est aussi agriculteur ...).

Cette approche, pour se mettre en place implique des modules de formation associant un public diversifié au village. Ils mettent en jeu également des compétences très ciblées sur les aspects technico économiques que le jeune doit maîtriser pour asseoir son activité.

Du point de vue de la formation et de l'insertion des jeunes au sein des exploitations agricoles familiales, il s'agit pour eux d'impliquer l'ensemble des parties prenantes du système de production, la question du foncier se raisonne à l'échelle du village et de la grande famille, la question des moyens financiers se raisonne à l'échelle de la famille et le capital humain se raisonne à l'échelle de l'individu en lien avec la famille.

- une entrée centrée sur le jeune porteur de projet (FIER)

Certains projets, comme le projet FIER, mettent l'accent sur le projet du jeune. Cette approche est centrée sur la notion de pluriactivité, agricole et non agricole, pour permettre au jeune de dégager des revenus toute l'année. Cela peut par exemple l'amener à choisir la culture de céréales en saison pluvieuse, doublée de l'élevage de poules pondeuses et complétée par une activité de maçonnerie en saison sèche ... La construction du projet du jeune prime sur les filières de formation à privilégier. Le jeune va se construire un parcours de formation sur mesure lui permettant de réussir son projet sur les plans technico-économique et social.

Ainsi, du point de vue de la formation et de l'insertion ce type d'approche associe le jeune à la définition de son programme de formation pour lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite de l'ensemble de son projet, dans toute sa diversité.

Pour conclure sur ce point, il ne s'agit pas ici de proposer un choix unique d'une approche à privilégier mais de bien comprendre comment les différentes logiques d'intervention s'articulent et permettent de répondre aux véritables enjeux de formation de masse. De toute évidence toutes ces approches se complètent parce qu'elles répondent chacune à des demandes différentes. Elles ne ciblent pas les mêmes métiers, les mêmes jeunes selon qu'ils soient analphabètes, déscolarisés, diplômés, déjà insérés dans les exploitations familiales, que ce soit dans une logique de poursuite d'étude, de diversification d'activités ou bien de reconversion...

Mais finalement, de l'avis de très nombreux acteurs rencontrés (voir partie 2, analyse des résultats), plus importante encore est la question transversale de l'attractivité des activités agricoles et de revalorisation des métiers d'exploitants agricoles afin de permettre aux jeunes d'envisager sérieusement et durablement leurs avenir dans les campagnes maliennes. Selon eux, la mise en avant de "success stories" constituerait un véritable enjeu permettant de lutter contre la prospection minière clandestine, la déconstruction des imaginaires migratoires, voire une montée de la radicalisation?

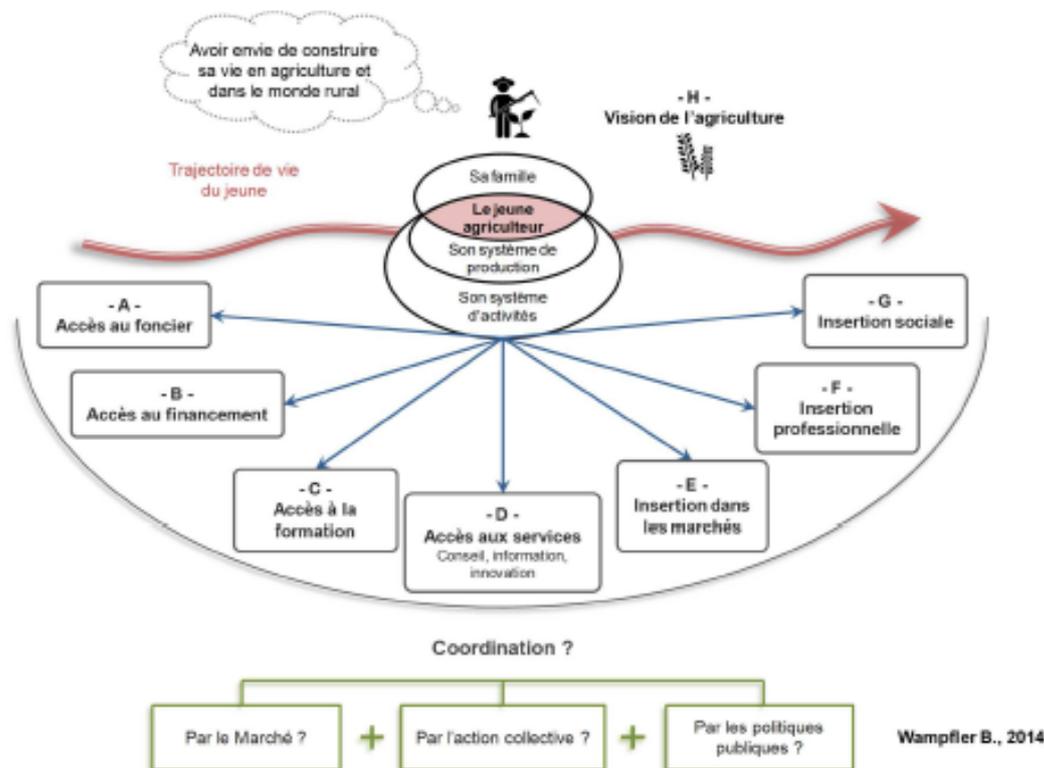
1.7. Place de la FAR et de l'insertion au Mali

Ce chapitre nous permet en complément des chapitres précédents de décrire les différents types de dispositifs de formation/insertion observés au Mali. Pour cela nous proposons de situer la notion d'insertion en faisant référence à une grille d'analyse proposée dans une note technique de l'AFD, co-écrite par l'ONG FERT et Montpellier Supagro (Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner - Grille d'analyse et premiers résultats, Betty Wampfler, Louise Berges, Anne Panel, 2017).

■ Cadre d'analyse de l'insertion des jeunes ruraux (Betty Wampfler, 2014)

La grille d'analyse proposée par Betty Wampfler et Louise Berges propose de contextualiser le dispositif de formation insertion par rapport à un ensemble d'éléments (figure 1).

Figure : 1 Les éléments du dispositif d'insertion



Cette mise en perspective permet de réintroduire toutes les dimensions que revêt l'insertion, par rapport à la trajectoire du jeune et la place que prend la formation dans ce contexte. On y retrouve des éléments clefs tels que l'accès aux facteurs de production, mais aussi d'autres éléments qui replacent le projet du jeune dans sa dimension sociale, l'exploitations agricole familiale et la vision de l'agriculture qu'il porte et l'image que lui renvoie la société sur le métier d'agriculteur ...

Quant aux mécanismes de coordination à l'œuvre, il s'agit précisément de comprendre ce qui est actuellement à l'œuvre au Mali et d'en comprendre les avantages et inconvénients pour pouvoir en tirer des leçons dès qu'il s'agit de concevoir des interventions publiques futures.

■ Modalités des dispositifs de formation et d'insertion observés au Mali

Ainsi, trois approches, reprises ici succinctement (pour plus de détails, voir annexe N°2), se distinguent selon la place qu'occupe la formation dans le processus d'insertion du jeune :

- Formation sans accompagnement à l'insertion ("coordination par le marché")

C'est le cas des formations organisées dans le cadre de la composante 5 du projet ACEFOR notamment, où seules des formations sont proposées à des jeunes qui cherchent ensuite à s'insérer par leurs propres moyens en recourant aux opportunités offertes par "le marché". Vu

l'imperfection des marchés (de la terre et du capital notamment) il est très difficile pour le porteur de projet, dans le contexte malien, d'accéder aux facteurs de productions nécessaires au démarrage et à la pérennisation de son activité. Ces formations représentant un coût non négligeable, il est préférable d'éviter ce type de scénario, pour des jeunes en démarche de création d'activité (auto emploi) mais plutôt pour ceux dont les perspectives d'emplois sont plus assurées. Elle ne répond pas non plus aux enjeux de formation de masse et aux besoins de jeunes envisageant une insertion dans le cadre de l'exploitation agricole familiale.

- Formation puis accompagnement à l'insertion ("coordination par les politiques publiques")

On retrouve dans ce cas des projets comme LUXDEV MLI 022, FIER, PROCEJ ... qui proposent aux jeunes d'explorer et de construire leurs idées de projets au cours de la formation. Les porteurs de projet se font connaître des dispositifs d'insertion (suite à appels à candidatures ou autres moyens mis en place par le projet...), ils bénéficient ensuite d'un appui pour la formulation de leur idée de projet qui les conduit à identifier des besoins de formation techniques et en gestion pour définir puis mener à bien leurs projets. Ils construisent leurs projets pendant la formation qui leur apporte des éléments techniques et économiques nouveaux pour le faire. Au terme de la formation le projet est soumis à un processus de sélection (en une ou deux étapes selon les dispositifs) en vue de l'octroi de financement (crédits et/ou subventions selon les projets).

Ce type de dispositif permet d'élaborer un projet concret sur la base de nouvelles données techniques acquises pendant la formation. Les formations proposées sont de différents types (en CFP, en apprentissage, tutorée...). Elles constituent néanmoins des apports conséquents pour le jeune qui les valorise pour la conception de projets relativement élaborés.

- formation pendant l'accompagnement à l'insertion ("coordination par les politiques publiques" et par "l'action collective")

Ce type de dispositif se distingue par la place de la formation en aval de la définition du projet et de l'approbation du projet pour financement. Le type d'accompagnement proposé par Swisscontact et par le dispositif "Nyeleni" de la CNOP permet au jeune de construire sur la base d'un canevas préétabli un projet en vue de l'octroi de financement. Pour cela, il dispose de l'appui de conseillers d'insertion mis à disposition par le projet. Dans le cas du dispositif "Nyeleni", l'accent est aussi mis sur le soutien de la communauté autour du jeune qui conçoit son projet dans le cadre d'une action collective largement mise en avant (rôle des OP, de la communauté, de la famille, d'autres jeunes porteurs de projets en réseau). La formation intervient au moment du démarrage du projet durant tout le premier cycle de production du jeune, elle lui permet d'ajuster ses pratiques en temps réel. L'accompagnement après la formation se poursuit jusqu'au remboursement du prêt octroyé.

■ Modalités de financement

Les différents dispositifs de formation insertion se combinent avec différentes modalités de financement des projets des jeunes, on en distingue principalement 4 types :

- Les kits (de démarrage)

Les formations en CFP financées par certains projets font l'objet d'attribution de kits en fin de formation. Ces kits restent cependant limités et sont attribués au mérite pour limiter les risques de dérives. Ils ne couvrent que partiellement les moyens nécessaires au lancement d'un projet de lancement d'une activité. Cependant sous certaines conditions, ils peuvent permettre au jeune de progressivement se constituer des capitaux propres pour des investissements futurs. Certains projets les proposent tel que le PROCEJ.

- Subvention

Elle peut constituer tout ou partie du montant du projet du jeune avec ou sans contributions personnelles (avec attribution en commission sur critères de sélection). Ce type de financement est pratiqué par des projets comme le PAFP 4.

- Coup de pouce (subvention remboursable)

Le projet FIER octroie des subventions pour les AGR (90%) et pour les MER (80%) avec une modalité particulière : la subvention est placée sur un DAT dans un réseau de SFD local qui verse le montant correspondant sous forme de prêt au jeune. Lorsque le montant est intégralement remboursé, le jeune reçoit le montant déposé plus les intérêts cumulés sur la période. Ceci contribue à l'éducation financière du jeune, qui devient potentiel client de la banque ensuite (financement de son fonds de roulement, investissements supplémentaires ...).

- Crédit

Les réseaux de SFD pratiquent de plus en plus le financement des activités en milieu rural. cependant les activités strictement agricoles connaissent encore des difficultés de financement en raison de produits financiers encore peu adaptés (délais de grâce trop courts, montants peu élevés, taux d'intérêts trop élevés, garanties inabordables...). Certains projets (convention CNOP-Nyesigiso, ...) interviennent pour faciliter l'accès au crédit par le dépôt de fonds de garantie notamment auprès des SFD.

En résumé, les différents dispositifs de formation/insertion mis en place par les multiples intervenants publics et privés ne répondent pour le moment, comme on l'a vu précédemment, qu'à une petite partie de la demande des jeunes ruraux. Plutôt que de rester en milieu rural, ces jeunes ruraux choisissent, à minima, les migrations temporaires en saison sèche pour rechercher des moyens de subsistance (voire au mieux se constituer un petit pécule) en ville ou dans des mines "traditionnelles"... Ils reviennent sur l'exploitation agricole familiale pour les travaux agricoles en saison des pluies. Certains (dont la proportion reste à déterminer) choisissent des migrations longues (plusieurs années) dans les grandes villes ou jusque dans des pays voisins ou plus lointains... Ils peuvent aussi être amenés, au terme de ces "aventures" à rentrer en vue d'une insertion en milieu rural.

Même si la variété des dispositifs de formation/insertion est intéressante pour répondre à une diversité de situations des jeunes, une plus grande coordination de ces dispositifs

s'avère cependant nécessaire pour en optimiser l'efficacité. Des précisions seront apportées dans le développement de ce rapport (voire partie 3, recommandations).

2. Méthodologie et résultats de l'étude

Dans cette partie, après avoir précisé notre compréhension des TDR et des livrables attendus, nous présentons la méthodologie déployée pour cette étude. Nous faisons ensuite apparaître les principaux résultats qui nous semblent les plus significatifs et sur lesquels nous nous appuyerons pour formuler un ensemble de recommandations pour l'étude de faisabilité (partie 3).

2.1. Compréhension des termes de références (et méthode d'analyse de la FAR)

Rappels des TDR

Les termes de référence établis par l'AFD (voir annexe n°3) sollicitent un appui technique du réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2.

Ce projet, dans le prolongement du projet ACEFOR, vise à améliorer l'employabilité des jeunes et la compétitivité des entreprises au Mali, en mettant, cette fois-ci, davantage l'accent sur la qualité des formations et l'accompagnement vers l'insertion. Il poursuit ainsi 2 objectifs spécifiques :

- améliorer l'offre de formation à travers la construction et à l'équipement de centres publics de formation professionnelles (CFP) ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle ;
- faciliter l'insertion des jeunes formés.

Dans ce cadre, l'appui du Réseau FAR a pour objectif principal de nourrir l'étude de faisabilité (prévue fin Août 2018) en vue de l'amélioration et du déploiement des formations qualifiantes dites « courtes » ou « rapides » dans les filières agro pastorales, et notamment dans les régions de Ségou et Sikasso.

Ainsi, les 5 points à traiter par cette étude de pré-faisabilité relèvent essentiellement de la composante 2 du projet et sont les suivants (tableau 7).

Tableau 7: Les 5 points à traiter au niveau des TDR

Point n°1	Ciblage et justification des filières prioritaires
Point n°2	Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes
Point n°3	Appui à l'ingénierie de la formation
Point n°4	Mise en place d'un dispositif d'insertion
Point n°5	Lien avec les organisations professionnelles

Cette étude, bien que contextualisée au projet ACEFOR, repose néanmoins sur un diagnostic assez large des dispositifs de FAR existants au Mali et qui intègre de fait d'autres projets (cf. partie 1). Il s'agit alors de cibler et d'identifier des dispositifs pertinents ou complémentaires de la FAR en lien avec des métiers ou filières porteuses tout en évitant de proposer des dispositifs redondants avec d'autres projets ou initiatives. L'idée étant de comprendre

comment le projet ACEFOR 2 peut faire force avec l'ensemble de ces initiatives et se positionner en synergie avec les autres projets.

Il apparaît alors ici nécessaire de préciser d'un point de vue méthodologique ce que l'on entend par FAR, surtout lorsque celle-ci concerne exclusivement des formations qualifiantes courtes. Il convient aussi de montrer les limites de cette étude au regard du terrain d'investigation exploré (contexte sécuritaire du pays) et par conséquent des précautions à prendre pour une généralisation dans l'étude de faisabilité.

Définition de la FAR pour les formations qualifiantes courtes

D'après la note de synthèse sur la FAR en Afrique francophone (Réseau FAR, 2012), les définitions de la FAR sont multiples en fonction des pays (francophones, anglophones) : « La diversité des catégories, qui varient d'un pays à l'autre, rend la comparaison difficile entre les pays –et même quelquefois dans un même pays, entre différentes organisations-. Surtout, elle rend difficile l'évaluation de la pertinence de quelles formations pour quels contextes et, en particulier, **la proposition de bonnes pratiques pour l'investissement dans la formation professionnelle** (Jones, 2013). »

Dans le monde francophone, il est d'usage de considérer que la FAR fait référence à l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), qui est d'ailleurs définie par l'UNESCO et le BIT (2001) comme les « processus d'enseignement qui impliquent, en plus de l'enseignement général, l'étude des technologies et sciences connexes, et l'acquisition de compétences pratiques, d'attitudes, de compréhension, et de savoir liées aux métiers dans les différents secteurs de l'économie et de la vie sociale ». **Comprise dans ce sens, la FAR n'est que la partie agricole et rurale de l'ETFP.**

En Afrique, la FAR est très fragmentée et non intégrée dans un système de formation unique, ce qui donne lieu à des ancrages institutionnels multiples et à des significations bien différentes selon les représentants de ces institutions. **C'est pourquoi, il est important, pour nous, de recueillir le point de vue des différents acteurs dans une approche méthodologique de diagnostic de la FAR.** A ce propos, notons que le caractère polysémique de la « FAR » présenterait des avantages et des inconvénients : « Elle peut être considérée comme une « ambiguïté stratégique » maintenue à dessein autour du concept pour permettre à chaque acteur de l'action collective d'y accoler sa propre définition et de poursuivre ses propres intérêts. Elle peut par contre être un obstacle à l'action collective tant les différences sont grandes entre les problèmes et marges de manœuvre auxquels chaque type d'acteur est confronté » (ibid.).

Dans le cas qui nous intéresse, nous nous limiterons à une acceptation particulière de la FAR telle que définie dans la Triennale de l'éducation et formation en Afrique (ADEA 2012, « Formation agricole et rurale en Afrique : quelques pistes de réflexion et de travail »). Nous réduirons donc volontairement la FAR aux formations professionnelles courtes (dont la formation continue, comme indiqué en section 1.4) en excluant les formations initiales diplômantes « d'ordre technique et professionnel », ainsi que les activités à caractère éducatif mais pas professionnel (l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, les programmes d'information et de sensibilisation). Ainsi, pour nous, les activités de conseil agricole, ou de

vulgarisation agricole restent des activités à caractère informatif pouvant, le cas échéant, être adossé à un dispositif d'insertion ou d'accompagnement.

Enfin, précisons que les activités rurales font partie des dispositifs FAR qui concernent « les activités connexes et en lien avec l'agriculture ». Citons par exemple (voir section 1.4), les activités de mécanique, menuiserie, couture, tissage, artisanat, forge...) et qui ne sont pas nécessairement liés aux ressources naturelles locales (bois, cuir, fibres textiles, huiles...). Les activités rurales sont à cet effet très difficiles à définir et peuvent donner le sentiment que le secteur rural est assez flou étant donné la diversité des métiers exercés. Retenons que « c'est [donc] le lieu d'exercice de l'activité ou du métier qui est à prendre en compte pour définir les activités rurales, et non l'activité ou le métier » (ibid.).

Dans cette perspective, la FAR induit une approche territoriale et donc non sectorielle et non centralisée. La FAR s'appréhende donc dans une logique holistique, dans un système d'activité en relation avec le territoire et les acteurs de ce territoire. Elle s'inscrit en marge d'une logique filière exclusive et « d'une logique centralisée par un ministère public qui impose l'ensemble des règles et des contenus de formation ».

Cette vision de la FAR est donc compatible avec une vision de la FAR au Mali étant donné le processus de décentralisation en cours et de l'autonomie donnée aux régions par la loi. En revanche, elle est à nuancer et peut même s'opposer à une vision qui considère la FAR uniquement comme la partie agricole et rurale de l'ETFP. Certains résultats présentés plus loin mettent d'ailleurs clairement en exergue ces 2 visions de la FAR à l'origine de dispositifs de formation bien différents.

Limites de l'étude

Dans cette étude, nous avons tenté de rassembler et de croiser les points de vue les plus significatifs des acteurs concernés directement ou indirectement par les différents dispositifs de la FAR au Mali. Toutefois, étant donné le contexte sécuritaire du pays, nous n'avons pu nous rendre dans l'ensemble des régions. Notre terrain d'investigation s'est réduit à la région de Ségou, au district de Bamako et un centre dans la région de Koulikoro (Samanko). Les résultats de cette étude sont donc à prendre avec précaution avant généralisation à l'ensemble du territoire. Des études complémentaires seront alors peut être nécessaires pour valider ou préciser des recommandations à plus grande échelle et pouvant être retenues par l'étude de faisabilité.

Notons aussi que la méthodologie mobilisée est exclusivement fondée sur des entretiens verbaux et non sur l'observation de pratiques réelles. Or, en ergonomie du travail, il y a un écart important entre la pratique déclarée (ce que les acteurs voudraient faire idéalement) et la pratique effective (ce qu'ils font dans la réalité) et que nous n'avons pas pu mesurer. Cet écart est d'autant plus conséquent lorsqu'on s'intéresse aux pratiques d'enseignement (Gillet, 2014). Concernant la formation des enseignants, une étude de terrain est, pour nous, nécessaire dès lors qu'on souhaite identifier précisément les besoins en formation des enseignants et les modalités à mettre en œuvre (conception de dispositifs de formation). Un ensemble de recommandations est fait en ce sens dans la partie 3.

Enfin, nous n'avons pas pu recueillir le témoignage des bénéficiaires de la FAR (apprenants, sortants, insérés ou pas). Le recueil de ces données, prévu au départ, aurait été intéressant pour parfaire cette étude et mesurer, à partir du ressenti des bénéficiaires, la nature des

apprentissages dispensés, leur adéquation avec les métiers visés, l'impact du dispositif d'insertion... Une analyse qualitative supplémentaire est peut-être à prévoir au niveau de l'étude de faisabilité en complément des études faites par l'ONEF et LUXDEV à ce sujet (étude ONEF sur la satisfaction des employeurs des sortants des centres, 2017 ; Rapport Luxdev, 2017)

2.2. Description de la méthodologie

Choix de l'échantillon et de sa représentativité

Les entretiens ont été menés auprès d'un échantillon considéré comme représentatif des visions et pratiques de la FAR au Mali. 48 personnes ont été ainsi interviewés dont la liste figure en annexe N°4 et regroupées selon 9 catégories socioprofessionnelles (voir tableau ci-dessous). Chaque entretien a environ duré une heure parfois plus.

En Afrique, et au Mali en particulier, la FAR étant non intégrée dans un système de formation unique et au travers des ancrages institutionnels multiples (voir section 2.1), cette catégorisation peut paraître importante mais elle est nécessaire pour décrire, expliquer et comprendre les différents enjeux de la FAR, les logiques d'actions, ou au contraire les dysfonctionnements voire les incohérences.

Tableau 8: catégories socioprofessionnelles retenues et mondes commun d'appartenance respectifs

Catégorie socio-professionnelle	Monde commun d'appartenance
Catégorie 1	Bailleurs AFD, luxdev Assistants techniques ACEFOR
Catégorie 2	Conseil régional Ségou (Service en charge formation) Points Focaux du projet ACEFOR (DREFP) (CRGP/FPE)
Catégorie 3	Organisation professionnelles (Op faitières (aopp, cnop ...), Patronat, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Groupements professionnels de base (femmes, agriculteurs .
Catégorie 4	Cadres d'entreprises (agro-alimentaires, agro équipement, agro fourniture, biocarburants, énergies renouvelables ...)
Catégorie 5	ONG Spécialisées / opérateurs programmes de formation (HI, SNV, swiss contact, AJA Mali...), ONG filière karité (femmes)
Catégorie 6	Bénéficiaires (Femmes, Jeunes femmes, Jeunes hommes, agriculteur(adultes))
Catégorie 7	Ministère de l'agriculture Central, DNA, CPS / Service déconcentré , encadrement de base
Catégorie 8	MEFP (Dnfp, Iniforp), Projets (FIER, PROCEJ, FASAM, PEJM...), Points focaux ACEFOR(DNFP)
Catégorie 9	Centres de formations (Responsables de centres, Formateurs, Apprenants)

NB: les catégories socioprofessionnelles grisées ne sont pas suffisamment représentative de notre étude (voir limites de l'étude), c'est pourquoi elles n'apparaissent pas par la suite dans le traitement des données.

Choix méthodologique

Nous avons opté pour une démarche méthodologique particulière à la fois compréhensive et explicative (et donc participative) qui consiste à relever le sens donné par les acteurs interviewés à leur pratique professionnelle et ce à partir de leur cadre de référence (CdR). Le CdR correspond à la perception, aux représentations, au « point de vue du sujet sur et dans son monde, tel qu'il le pense et le ressent. » (*Delacour, 2010*).

Pour des questions de temps, le choix a été fait ici de mener des entretiens semi-directifs à partir des 5 points à traiter recensés dans les TDR (voir section 2.1). Toutefois, pour chaque point, les questions posées ont été suffisamment larges et ouvertes comme cela peut se faire dans la conduite d'entretien d'explicitation.

Ainsi, pour mener ces entretiens, nous avons été amenés à emprunter les principes méthodologiques développés par des auteurs tels que Porter, Rogers, Kaufmann, Wéber, Vermersch...

La réussite de ces entretiens repose sur plusieurs éléments comme la neutralité, l'empathie, l'explicitation, l'acceptance... La posture de « l'expert interviewer » consiste en un « effet miroir » et se traduit par une « neutralité bienveillante » (ou une « sympathie froide ») vis-à-vis de l'interviewé. Les reformulations et relances de l'expert interviewer permettent de repérer des traces dans le discours, révélant ainsi le CdR du sujet.

Les traces relevées dans le discours des interviewés correspondent à des énoncés (ou des propositions) tenus pour vrais par les acteurs sur leur activité. C'est ce que Pastré (2011) appelle des jugements pragmatiques⁵ (ou des jugements exprimés en acte) et qui reflètent en partie l'identité professionnelle des acteurs (catégorie des jugements, valeurs, intérêts, motivations). Ces jugements en acte, lorsqu'ils apparaissent de manière récurrente dans le discours (nombre d'occurrence) permettent d'expliquer des règles d'action communes entreprises au sein d'une même, voire de plusieurs catégories socioprofessionnelle. Au contraire, lorsque ces jugements divergent que ce soit au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle voir de plusieurs, ils permettent de saisir la variabilité intra voire inter-individuelle. Ils permettent alors de comprendre en quoi les significations et des logiques d'action peuvent être différentes en fonction des interviewés et de leur monde commun d'appartenance respectif.

Aussi, en fonction du nombre de récurrences des énoncés (tenus pour vrais) relevés dans le discours, pour chaque catégorie socio-professionnelle, il est possible de traiter les données et d'analyser des résultats. Ainsi, à partir du nombre d'occurrence des jugements pragmatiques exprimés par les acteurs sur une question donnée, l'analyse permet de faire émerger les points de vue significatifs des acteurs sur un thème, une idée ou un concept donné (valeur subjective

⁵ Exemple de Jugements pragmatiques (JP) relevés dans le discours : « Il faut revaloriser les métiers de l'agriculture » ; « il faut créer des success stories pour que les jeunes restent dans les campagnes », « l'approche filière n'a pas de sens au regard de l'exploitation familiale agricole malienne », « la compétence de l'agriculteur se mesure à la diversification de ses pratiques », « un agriculteur est aussi un forgeron, un mécanicien... »

2.3. Résultats de l'étude

■ Point n°1 : Ciblage et justification des filières prioritaires

Question relative aux axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
« Il s'agit de lutter contre l'exode rural en maintenant les jeunes dans les campagnes avec un accès à la terre »	1					2	3
« Il faut s'inscrire dans les 13 métiers définis par le MEFP, les schémas directeurs, la LOA considérés comme porteurs	1	1	1	1	4	4	12
Le ciblage se fait auprès des organisations et groupements professionnels			3		2		5
Le ciblage se fait en fonction du projet du jeune et de sa viabilité économique			1		5		6

Commentaires :

On constate que le ciblage des filières prioritaires défini par le MEFP, la LOA et les schémas directeurs régionaux restent largement suivi mais que les modalités d'intervention peuvent être très différentes selon les approches et conception de la FAR. On peut en conclure que ces approches correspondent à des visions différentes de la FAR (voir section 2.1) se traduisant soit par une approche centralisée (application stricto sensu des règles d'orientation définies par les ministères publics), soit au contraire territorialisée (adapté en fonction du projet du jeune, des conditions d'accès à la terre, des besoins exprimés par les professionnels, de la demande du terrain..).

Question relative aux interventions sur ces secteurs agricoles prioritaires : interventions des PTF, projets d'investissements, ...

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les interventions concernent les zones les plus pauvres et délaissées par les autres PTF					1		1
L'intervention met l'accent sur l'investissement du projet du jeune et son insertion dans les secteurs porteurs		1			2	1	4
L'accent est mis sur le dispositif de formation agricole (APC, ou autres)			3	1	1	2	7

Commentaires :

Les projets d'investissement des PTF semblent a priori davantage concerner les modalités de mise en œuvre de la formation agricole du jeune sur les filières dites prioritaires que véritablement sur son accompagnement. Mais, à y regarder de plus près, ce constat est à nuancer pour les projets qui intègrent le projet d'installation du jeune en amont (ou en aval) et sur les secteurs agricoles économiquement viables. Dans ce cas, la formation n'est qu'un prétexte à la préparation du jeune à l'installation dans son territoire. Elle n'est en aucun cas une finalité. La diversité de ces interventions amène alors à se poser la question du coût consacré à la formation du jeune par rapport au coût de son accompagnement. Bien que nous manquions de chiffre à ce stade, la comparaison de ces coûts permettrait de mesurer l'efficacité de ces différents projets d'investissement en ciblant ceux pouvant s'inscrire dans une perspective de formation de masse.

Dans ce contexte, il semble que les formations dispensées en centre soient beaucoup plus onéreuses que celles réalisées sur le terrain même si les objectifs poursuivis semblent différents.

Question relative aux principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Il s'agit de promouvoir plusieurs filières porteuses (qui émanent du terrain et des schémas directeurs) dans un système d'activités donnant du travail toute l'année	1	1	3		3	2	10
Les filières sont choisies strictement en conformité avec le schéma directeur (maraîchage, semence, aviculture, embouche, céréales sèches, métallurgie, mécanique, etc.)		1	1	1	3	5	11

Commentaires :

Concernant le choix des filières porteuses, les visions sont assez partagées selon qu'il s'agisse de former des spécialistes d'un domaine particulier (aviculture, maraîchage, embouche...), ou bien des futurs professionnels qui s'inscrivent dans un système d'activités. Concernant le deuxième cas, on constate que les schémas directeurs sont généralement suivis avec une initiative parfois importante concernant les activités dites rurales ou para-agricole et ce, en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Le poids occupé par ces activités rurales est variable, parfois accessoire et peuvent sortir du cadre défini dans les schémas directeurs. Notons que plusieurs filières principales peuvent être associées (aviculture+ production de céréale, pisciculture+ production de céréales etc...), ce qui tranche clairement avec la première approche.

On peut ici encore conclure que ces visions correspondent à des approches différentes de la FAR pouvant en l'occurrence faire référence à des modèles agricoles différents et ne se situant pas sur la même échelle de temporalité. La question de la représentativité de ces

modèles peut alors se poser face à la situation d'urgence à traiter dès lors qu'on considère qu'une massification (courte) de la formation permettrait une insertion rapide des jeunes. Dans ce contexte, le primat d'une vision de la FAR territorialisée serait peut-être à privilégier pour permettre en priorité le développement des petites exploitations familiales rurales, considérées comme les plus représentatives de l'agriculture malienne (95%).

Question relative à l'offre de formation existante et aux dispositifs d'insertion développés

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
L'apprentissage traditionnel rénové est plus efficient en termes de coût et d'insertion	1						1
La formation qualifiante par apprentissage de type dual offre de bons résultats		1	1		1		3
La formation courte au champ combiné à dispositif d'insertion est efficace		1	1		4		4
La formation tutorée par les paysans et/ou maîtres d'apprentissage relais est adaptée à l'agriculture malienne et à sa représentativité			1				1
Une formation de qualité est une formation initiale en centre assurée par des formateurs compétents				1	1	5	5

Commentaires :

Mêmes si tous les acteurs interviewés s'accordent à dire que la formation par apprentissage offre les meilleurs résultats en termes d'insertion, la capacité de réponse proposée par l'offre de formation est largement en deçà de la cohorte laissée pour compte (voir partie 1). Par ailleurs, il semble que la formation dispensée par les paysans relais et ou les maîtres d'apprentissage soit souvent pointée du doigt par les institutions en charge de la formation du moins en termes de qualité. Pourtant, les groupements et organisations professionnelles ainsi que les PTF affirment la pertinence de ces formations au regard du contexte actuel de l'agriculture malienne et de sa représentativité sur le territoire. Ces divergences de point de vue peuvent s'expliquer en partie par le fait que l'offre de formation ne s'adresse pas au même public cible, du moins ne forme pas exactement aux mêmes métiers qui n'exigent de fait pas les mêmes niveaux de connaissances pour les exercer. Il apparaît ainsi que l'offre de formation est diversifiée et complémentaire avec des dispositifs d'insertion plus ou moins développés et intégrés selon les cas mais qu'elle n'a pas été conçue et pensée dans une perspective de massification à grande échelle de la formation et de l'insertion. Dans ce cadre, se pose alors la question de l'adaptation de ces dispositifs pour former des cohortes beaucoup plus importantes.

Discussion conclusive portant sur le point n°1

- **L'approche filières définie dans les documents de politique régionaux est largement suivie (Ségou).**

- Avec des processus de concertation impliquant les acteurs en région pour la validation de ces choix (avec des acteurs décisionnaires et d'autres non).
- Ainsi, l'application de cette approche se fait avec des adaptations selon les contextes et les évolutions observées.
- Les projets sont conçus également en accompagnement des priorités des schémas régionaux.
- Toutefois, les réponses de l'offre existante restent très partielles au regard des besoins démographiques.
- Les choix des filières sont cohérents mais les modalités d'intervention diffèrent selon les approches (système d'activités ou approche métier).
- Dans tous les cas, il ressort que l'accès des jeunes au foncier est difficile, que ce soit pour une activité connexe (transformation ...), ou à fortiori pour des activités plus exigeantes en foncier (production céréalière ...). La compréhension du fonctionnement des Systèmes de production agricole suggère des approches holistiques pour traiter cette contrainte.

- Point n°2 : Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes

Question relative à l'identification des moyens à mobiliser par les centres, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les programmes APC nécessitent des moyens humains (formateurs et professionnels,) et matériels coûteux par les centres			1		4	3	8
La décentralisation en cours doit permettre une plus grande autonomie aux régions et aux centres (projets de centre)		1			1	2	4
Les moyens à mobiliser par les centres sont moins importants quand la formation se réalise chez un maître artisan			1		2	2	5
Les agréments des centres par le ministère dépendent de ces moyens					2	1	3
Les certifications officielles de formations sont liées aux respects des programmes APC					1	2	3
Les certifications « maisons » sans agréments ministériels insèrent davantage et offrent davantage de souplesse dans la construction des modules de formation adaptés aux besoins professionnels réels					1	1	2
Bénéficier d'un statut de projet d'expérimentation ou pilote peut être avantageux pour développer des formations qualifiantes de qualité et innovante mais difficilement généralisable à grande échelle					1	2	3

Commentaires :

Bien que l'ensemble des acteurs interviewés affirment que les référentiels de formation type APC sont bien écrits, tous considèrent qu'ils nécessitent un niveau d'équipements élevé et coûteux pour les centres, et dont très peu finalement pour le moment disposent. Beaucoup comptent sur l'application des lois de décentralisation qui permettraient davantage d'autonomie financière aux centres via les projets d'établissement. Par ailleurs, le respect strict de ces référentiels conditionne l'octroi de financement par le conseil régional (appel d'offres) et la reconnaissance institutionnelle d'une certification « officielle ». Certains acteurs regrettent qu'aucune souplesse ne soit autorisée dans le suivi partiel de ces modules de formation qui répondrait probablement à une demande réelle de formation. Or, il se trouve que les certifications « maison » délivrés par des centres non agréés insèrent davantage que les certifications « officielles ». Se pose alors la question de l'adéquation de ces certifications officielles avec une insertion effective tournée vers l'installation des jeunes. Le coût de formation en centre par rapport au coût de formation chez un maître artisan ou formateur relai étant beaucoup plus élevé (environ 7 fois plus), certains acteurs (PTF) voient en ces centres une véritable valeur ajoutée tournée cette fois-ci vers des métiers d'appui, de conseil, d'accompagnement voire de formation (entre pairs) et ce, pour une meilleure valorisation du suivi des pratiques des agriculteurs de demain.

Par ailleurs, il semble que le statut de projet expérimental octroyé par les PTF à certaines organisations professionnelles puisse offrir la possibilité de développer des formations de qualité innovantes et adaptées et qui pourraient, d'après ces acteurs, faire la preuve de leur efficacité à plus grande échelle (formation de masse) avec cette fois-ci des moyens plus conséquents.

Question relative aux opportunités d'appui à la structuration en réseau des centres en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc.

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les projets sont complémentaires mais cloisonnés entre eux, pourtant la volonté de travailler en réseau est réelle mais non effective					4		4
Le fonctionnement en réseau des projets se réduit à un niveau local quand il existe	1				2	1	3
La rémunération des maîtres de stage peut rendre certains projets concurrentiels par rapport à d'autres dans la recherche de maître de stage						2	2
Les Centres de ressources, les sites web de l'INIFORP ou du MEFP n'assurent pas le partage des outils méthodologiques et curricula					3		3
L'accès partagé des documents et leur diffusion restent problématiques					2		2

Commentaires :

Bien que les projets soient cloisonnés entre eux sans véritablement de tête de réseau, ils apparaissent relativement complémentaires en fonction des approches mobilisées et des publics ciblés. On peut notamment regretter que ces projets ne mettent pas en commun leurs systèmes de suivi évaluation. Or, la plupart des acteurs affichent une volonté de travailler ensemble sans qu'elle ne soit pour autant effective à un niveau central, mises à part certaines organisations professionnelles qui se retrouvent à la croisée de plusieurs projets. L'accès à l'information, au partage de document de formation (parfois au sein d'un même service d'une même institution) restent problématiques et ce, malgré l'existence de CdR et les projets de mise en place de sites internet (INIFORP, MEFP) qui restent peu probants à ce jour d'après les dires des acteurs interviewés.

Notons que pour les formations qualifiantes en alternance, la recherche de maîtres de stage reste généralement délicate pour les centres qui en ont la charge. Certains projets qui financent ces maîtres de stages (participation aux frais de matière d'œuvre, par exemple...) sont parfois perçus comme concurrentiel au sein d'une même région par d'autres projets qui ne défraient pas les maîtres de stage.

Question relative à la définition de critères de sélection des bénéficiaires des formations qualifiantes ;

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Aucun critère de sélection n'est mise en place faute de candidat, les métiers agricoles n'attirant que peu de jeunes			2		1	1	4
Les seuls critères de sélection étant l'âge (18-34 ans) et le niveau d'alphabétisation			1		1	2	4
Des critères de sélection existent pour les analphabètes, les populations vulnérables (jeunes, femmes...) et selon des principes de parité			1		2	1	4
Des critères de sélection existent en formation continue			1			2	3
L'accès à la terre est un critère de sélection en fonction des filières porteuses et du projet du jeune				1	1	2	4

Commentaires :

Globalement, on constate que peu ou pas de critères de sélection existent en raison du faible nombre de candidats attirés par les métiers de l'agriculture considérés comme peu valorisant. Toutefois quand ces critères existent, ils respectent les critères FIDA (jeunes déscolarisés zones défavorisées, genre) mais pour certaines formations avec un niveau d'alphabétisation convenable pour suivre en formation (manuel des apprenants...). Parfois, les critères de sélection ciblent la pertinence et la cohérence du projet du jeune. Plus rares sont finalement les projets qui concernent les populations analphabètes et les populations vulnérables.

Discussion conclusive portant sur le point n°2

Il ressort des résultats précédents que :

- des centres sont agréés et d'autres non avec une grande diversité d'approches et des taux d'insertion variables
- l'approche APC impose un niveau de moyens (équipements, formateurs) important pour satisfaire aux critères de la certification
- la difficulté de mise en stage des apprenants est réelle avec une concurrence de projets qui rémunèrent les maîtres de stages.
- la structuration en réseau des "centres" n'est pas effective (cloisonnement des projets entre eux)
- l'autonomie des centres tarde à se mettre en place
- l'existence des CDR / têtes de réseau n'est pas effective et limite les possibilités d'amélioration de la qualité des formations
- d'autres "dispositifs" (paysans relais CNOP, formateurs paysans et artisans FIER) sont en réseau et fonctionnent à leur échelle d'intervention
- on constate que le système de sélection des centres (par le mefp) se fait en fonction des modalités de certification :
 - certification "officielle" : CFA et attestation (par module / compétence acquise et validée)
 - attestations "maison" : des systèmes de validation des acquis par les pairs et autres acteurs du territoire ainsi que l'accès au financement par le jeune. Une existence parfois conditionnée par un statut "d'expérimentation" (swisscontact).
- L'insertion ne fait pas partie des critères de certification des centres. Aujourd'hui les dispositifs avec certifications "maison" insèrent plus que les centres agréés.
- formations professionnelles adressées aux 18-35 ans (de 14 à 18 : formations préprofessionnelles).
- les jeunes alphabétisés (diplômés ou non) sont favorisés pour la sélection (quand elle existe) à l'entrée des CFP
- un taux de sélection quasi nul (l'agriculture est peu attractive ? autres raisons liées à l'éloignement des centres, au coût d'opportunité de la formation ?...)
- les analphabètes sont mieux ciblés par les dispositifs "hors les murs" (FIER, CNOP; PROCEJ ...)

■ Point n°3 : Appui à l'ingénierie de la formation

Question relative à l'identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des curricula

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les référentiels APC ciblent un ensemble de métiers propres à une filière porteuse et s'inscrivent dans une volonté d'harmonisation de la formation centralisée			1		1	2	4
1/3 de ces référentiels ont été réalisés partiellement, ne pouvant répondre à court terme à une demande immédiate					1		1
Les référentiels APC sont trop compliqués à lire, peu illustrés pour des formateurs ayant un niveau d'étude relativement faible			2			2	4
Ces référentiels n'ont pas été pensés dans une approche système d'activités à partir des besoins du terrain et identifiés par les centres (projet d'établissement)		1	3			2	6
La formation APC est trop longue, parfois d'un niveau élevé, trop théorique expliquant l'absentéisme et le découragement des apprenants			1		1	2	4
Des programmes de formation non officiels ont été élaborés selon une approche systémique (territorialisée) plus courte à partir des besoins exprimés sur le terrain et permettant de donner du sens à sa pratique			2		1	1	4
La diffusion des référentiels est problématique					1		2

Commentaires :

L'écriture des référentiels se fait actuellement selon 2 approches :

- Une approche centralisée avec une volonté affichée d'uniformiser la FAR selon la méthode APC et **selon une entrée filière**. 60 référentiels ont ainsi été élaborés sur 171 métiers identifiés. En général, ces référentiels officiels sont construits autour de 15 modules de formation validant chacun d'eux une compétence particulière. L'ensemble des acteurs interviewés s'accordent à dire que ces référentiels offrent un cadre de référence intéressant garant de la qualité des formations dispensées. Toutefois, le niveau de formation s'avère élevé, trop spécifique voire trop théorique et difficile d'accès à la fois pour les apprenants mais aussi pour les formateurs ne disposant pas d'un niveau d'étude suffisant pour les maîtriser. La formation serait également trop longue pour les apprenants qui doivent en supporter en partie les frais. Ces raisons permettent d'expliquer alors un absentéisme et des abandons importants.
- Une **approche territorialisée** qui répond à des besoins exprimés par les professionnels sur le terrain. Ces modules de formation sont écrits par les

professionnels en charge de la formation et également parfois avec des formateurs. L'approche se veut ici plus systémique en privilégiant le système d'activité ou le projet du jeune. Ces programmes de formation ne font pas toujours l'objet d'une reconnaissance officielle de la part de l'institution. Ils posent aussi la question de la qualité et du niveau des formations dispensées. Toutefois, pour certains acteurs des organismes ou groupements professionnels, ces formations beaucoup plus courtes et ciblées permettent de donner du sens aux pratiques professionnelles des apprenants acquises souvent implicitement sur le tas et de manière tacites.

On note également une difficulté importante à accéder aux référentiels de formation. Ainsi, une large diffusion de ces programmes auprès des acteurs concernés par la FAR permettrait une adaptation, une contextualisation, une harmonisation qui se trouverait alors facilitée. L'idée n'est peut-être pas ici d'écrire de nouveaux référentiels (souvent coûteux) mais de pouvoir utiliser l'existant avec plus de souplesse, du moins c'est ce que les centres de formation semblent mettre en avant dans leur projet d'établissement pour répondre à des demandes précises du terrain. Ainsi, le choix de modules de formation spécifiques se référant à plusieurs référentiels (par exemple un module relatif à l'aviculture et un module relatif à la production de céréale) serait une piste de réflexion à creuser pour proposer des dispositifs de formation de qualité à moindre coût et dans une logique de massification de la formation.

Question relative au diagnostic des capacités des formateurs et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les formateurs ne maîtrisent pas l'APC et le vocabulaire des sciences de l'éducation	1		1		3	5	10
Les formateurs maîtrisent les compétences techniques	1				2	1	4
Les formateurs ont des besoins en formation technique				1	1	3	5
La formation des formateurs est satisfaisante mais n'est pas suffisante	1		1		1	1	4
Les formateurs contractuels sont souvent absents						2	2
Les formateurs ne disposent pas de de moyens suffisants (matière d'œuvre, équipements..) pour réaliser leurs cours conformément à l'APC						1	1

Commentaires :

L'ensemble des acteurs interviewés affirment que les formateurs ont besoin de compétences pédagogiques en APC pour maîtriser les référentiels dont ils ont la charge. La plupart des formateurs disent avoir reçu une formation pédagogique qui s'avère satisfaisante mais loin d'être suffisante pour une appropriation convenable des référentiels. Le vocabulaire utilisé en sciences de l'éducation est parfois complexe pour une maîtrise suffisante surtout pour les formateurs disposant d'un niveau d'étude relativement faible.

Concernant les compétences techniques, le constat est plus mitigé, certains affirment que les formateurs ont la maîtrise des compétences nécessaire pour assurer un enseignement de base, d'autres en revanche pointent des besoins spécifiques et /ou complémentaires en formation

technique (irrigation, mécanique, bâtiments d'élevage...) pour des enseignements plus poussés ou polyvalents.

Certains centres ne disposent pas assez de formateurs titulaires et ont recours à des formateurs contractuels souvent absents pour des raisons financières. Ces absences répétées expliqueraient aussi en partie l'absentéisme des apprenants.

Enfin les formateurs déclarent ne pas disposer assez de moyens pour réaliser les cours de travaux pratiques conformément aux recommandations des référentiels APC. L'autonomie des centres est alors attendue pour lever ces freins et améliorer ainsi la qualité de la formation dispensée.

Question relative aux réflexions à mener autour de nouvelles formules de formations nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne.

JP : « énoncés tenus pour vrai par les acteurs »	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés						
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Total
Les unités mobiles de formation sont une formule pouvant être mise en œuvre par les centres pour des formations pratiques délocalisées courtes	1		2		3	2	8
Les formations délocalisées moins onéreuses permettent de toucher davantage d'apprenants	1		1			1	3
Contextualisées à l'environnement des apprenants, elles sont plus adaptées à la formation de masse.	1		1		1		3
Elles participent à une valorisation des métiers de l'agriculture en attirant davantage de jeunes			1			1	2
Elles s'envisagent dans un système d'activité et dans une perspective agroécologique	1		2				3
Elles peuvent traiter des modules séparés, autorisant ainsi un décloisonnement des formations par une entrée filière			1			3	4
Elles peuvent être dispensées par des formateurs, des paysans relais, des maîtres d'apprentissage ou des agents techniques du ministère			3		1		4
L'effort financier doit être mis sur l'installation			1		1		2

Commentaires :

Les formations délocalisées courtes constituent une alternative intéressante permettant de former massivement les jeunes sur site. Beaucoup moins onéreuses, elles doivent permettre une insertion rapide pour ancrer les jeunes agriculteurs dans leur territoire. Dans ce contexte, ces formations doivent viser un public cible représentatif de l'agriculture malienne. La diffusion « des bonnes pratiques agricoles » doit donc se référer à des modèles d'agriculture adaptés au niveau d'investissement de l'exploitant agricole moyen. Dans ce cas, des formations s'inscrivant dans une perspective de transition agroécologique semblent pertinentes dès lors qu'elles intègrent également des aspects liés au respect de

l'environnement, des sols, des ressources naturelles disponibles (eau, fertilisation organique...)

D'autres formations courtes délocalisées peuvent également être dispensées pour valoriser les activités rurales et connexes pouvant être liées au système principal d'activités agricoles.

Dans tous les cas, les formations doivent être pratiques, « au bout du champ » et selon des modalités multiples pouvant être laissées à la discrétion des formateurs pour pouvoir s'adapter à la diversité des contextes qu'ils auront à rencontrer.

Par contre, des modules en gestion doivent être aussi dispensés pour parfaire la formation de ces agriculteurs et inscrire leur installation dans la durabilité.

Dans ce cadre, la formation doit être confiée à des formateurs experts particulièrement bien formés.

Aussi, l'effort financier doit davantage porter sur les conditions permettant l'installation et/ou le développement des activités connexes du public formé.

La formation peut se faire au centre lorsque les équipements sont absents ou insuffisants (par ex. machinisme agricole).

Discussion conclusive portant sur le point n°3

Il ressort des résultats précédents :

- **Un gros travail en cours sur les programmes de formation qualifiante (avec CFA). Mais des référentiels incomplets (guide de l'apprenant à faire ...) et 60 référentiels sur 171 métiers identifiés, réalisés (partiellement) ...Un travail qui s'inscrit dans une volonté d'amélioration et d'uniformisation de la formation professionnelle avec une entrée filière privilégiée.**
- **Ce dispositif d'ingénierie de la formation n'intègre (n'a pas été pensé) des dispositifs fondés sur des approches systémique ou pluriactivités (type FIER, CNOP, swisscontact, MFR...).**
- **On constate que l'accès au curricula et outils didactiques reste difficile pour une large diffusion auprès des acteurs de la formation intéressés par la formation professionnelle qualifiante.**
- **Ce travail d'harmonisation apparaît nécessaire à moyen et long terme mais ne permet pas de traiter l'urgence des besoins en formation (sur les dispositifs de formation "hors les murs notamment").**
- **On constate un problème d'absentéisme pour lequel plusieurs causes sont évoquées :**
 - **les CFP n'avaient jusqu'à cette année pas de formateurs permanents et les formateurs contractuels sont souvent absents,**
 - **la distance apprenant - CFP est élevée et génère un coût non couvert pas les perdiems offerts,**
 - **la formation est trop longue et parfois jugées d'un niveau trop élevé "formations pour techniciens", même si dans l'ensemble les formateurs et responsables de CFP estiment que les programmes sont bien construits,**
 - **les matières d'œuvre ne sont pas disponibles pour les travaux pratiques.**

- Les formateurs ne se sont pas tous appropriés l'APC, ce qui pose les problèmes de mise en œuvre des programmes observés. Même ceux qui ont été formés connaissent des difficultés dans la mise en œuvre. Les raisons évoquées sont : (i) la difficulté du vocabulaire propre aux sciences de l'éducation, (ii) le niveau d'étude insuffisant des formateurs (CFP) et surtout des maîtres d'apprentissage, pour certains domaines techniques (pas toujours spécifiquement agricoles mais nécessaires à l'exercice des métiers visés) les compétences n'existent pas. Par exemple, en aviculture le professionnel devrait avoir des notions de bases de menuiserie, électricité, plomberie pour assurer les réparations de premier niveau indispensables à la conduite de son élevage.
- Une autre raison des difficultés de mise en œuvre de l'APC est due au fait qu'en dehors des évaluations conduites par l'IPRES et la DREFP il n'y a pas d'autres moments permettant d'apprécier les besoins de formation des formateurs.
- Des modules de formation de formateurs ont apparemment été produits par l'INIFORP.
- Concernant de nouvelles formules de formation :
 - de nombreux acteurs encouragent la mise en place d'unités mobiles de formation selon deux modalités : variante pour étendre le rayon d'action d'un CFP par la formation continue délocalisée et recours à des professionnels relais (producteurs, ONG, bureaux d'études, consultants,...) pour organiser des formations spécialisées localement,
 - il est aussi mentionné l'action des agents techniques du ministère de l'agriculture en lien avec des paysans relais via des champs écoles paysans (sur la Gestion Intégrée des Pestes et Déprédateurs notamment),
 - les dispositifs affichant un grand nombre de bénéficiaires restent soutenus par des fonds publics via des projets (PROCEJ, FIER, PAFP, GAFSP...).

■ Point N°4 : Mise en place d'un dispositif d'insertion

La problématique de l'insertion économique des jeunes demeure un enjeu majeur pour l'Etat malien, dont la majorité de la population est jeune. Les jeunes ruraux qui arrivent sur le marché du travail au Mali, rencontrent des difficultés extrêmes à trouver des débouchés professionnels. Cette situation les conduit à quitter les zones rurales et à aller à la recherche d'opportunités dans les grandes villes ou à l'étranger. La disponibilité en emplois décents dans les centres urbains est faible et le secteur informel (91% des emplois) ne peut leur offrir que des activités précaires peu rémunératrices. Face à toutes ces contraintes des dispositifs d'insertion des jeunes formés ont été mis en place et participent dans l'insertion des bénéficiaires.

Question relative à la typologie des dispositifs de formation en fonction des accompagnements accordés

JP :Types d'accompagnements accordés aux jeunes	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés							
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	TOTAL
Formation des jeunes en amont du projet		1	3	3	0	0	5	11
Renforcement des capacités en gestion de l'exploitation			1		0	0	1	2
Renforcement des capacités en techniques de recherche d'emploi			1		0	0	2	3
Octroi d'appuis pour la mise en œuvre des projets	1	1	4	3	1	5	2	17

Commentaires:

Comme indiqué plus haut, il existe au Mali plusieurs types de dispositifs d'accompagnement à l'insertion des jeunes formés dans les domaines agro-sylvo-pastoraux par les centres de formation public et privés. Cette pluralité des dispositifs d'insertion reflète la typologie d'acteurs impliqués non seulement dans la formation professionnelle des jeunes mais aussi dans leur insertion une fois la formation achevée. Les actions mises en œuvre par ces dispositifs peuvent aller: d'un seul renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes couplé à la formation sur la recherche de l'emploi sans appuis financiers jusqu'à la formation, un accompagnement au montage d'un projet / plan d'affaires, l'octroi des appuis financiers pour la mise en œuvre des projets, et un suivi pour s'assurer de la mise en œuvre des projets / activités économiques et de l'installation durable des bénéficiaires.

On note que la majorité d'acteurs apportent des appuis financiers aux jeunes formés mais il reste à savoir si ces appuis sont effectivement utilisés à la mise en œuvre des projets et s'ils permettent aux bénéficiaires de s'installer durablement et de mettre en œuvre leurs projets dans une perspective de progressivité.

Question relative à la couverture territoriale des dispositifs d'insertion

JP : Couverture territoriale des dispositifs d'insertion	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Total
Interventions dans une seule région						6	6
Interventions dans plusieurs régions	1	0	3	1	5	0	10
Couverture nationale	1	2	4	1	5	0	11

Commentaires :

Les dispositifs d'insertion rencontrés ont une couverture territoriale qui peut s'étendre soit sur une seule région soit sur plusieurs régions et voire même sur l'étendue nationale du pays. Le

choix des régions d'intervention par les différents porteurs des dispositifs d'insertion peut être un facteur important dans l'ancrage territorial desdits dispositifs. Un ancrage territorial fort est un gage de la durabilité des installations des jeunes agriculteurs et de la durabilité du dispositif lui-même.

De plus on constate que les centres de formation qui sont les structures opérationnelles à la base ont généralement une portée régionale mais sont susceptibles d'accueillir des jeunes en formation venant des régions avoisinantes ou plus ou moins lointaines. A la fin de leur formation ces jeunes sont appelés à rentrer s'installer dans leurs territoires d'origine ce qui pose des questions pertinentes sur la capacité des structures de formation à assurer un accompagnement de proximité des jeunes à la mise en œuvre de leurs projets; un suivi de qualité; le réseautage et synergies d'action entre les structures de formation – publiques et privés permettant la mobilisation des acteurs dans leurs territoires pour faciliter l'insertion des jeunes formés hors territoire et l'accompagnement des parcours des jeunes souvent diversifiés vers une insertion durable.

Les conseils régionaux ont compétence sur la région et ne peuvent agir que sur les structures régionales pour apporter une contribution au fonctionnement d'ensemble des acteurs d'insertion qui interviennent dans leurs régions. Leur action dans la région permet l'implication des acteurs locaux dans des cadres de concertation, de gouvernance des structures, de pilotage des dispositifs afin de faciliter leur appropriation par les acteurs locaux qui devront en assurer la pérennité à l'achèvement des projets et programmes qui apportent aujourd'hui des appuis nécessaires à la mise en œuvre des activités ciblées.

Les projets et programmes ont une couverture beaucoup plus large (de 4 régions et le district de Bamako - SWISSCONTACT; à toutes les 8 régions du pays- PROCEJ, FIER, ...). De même les institutions de l'état (ONEF, INIFORP, ...) et certaines ONG couvrent l'ensemble du pays compte tenu des missions qui leur sont assignées.

Question relative au portage du dispositif d'insertion socioprofessionnelle des jeunes

JP :Le portage du dispositif d'insertion	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés							
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	TOTAL
Le dispositif fonctionne mieux s'il est porté par le bailleur de fonds	1			3			1	5
Le dispositif fonctionne mieux s'il est porté par une structure locale			1			2	4	7
Le dispositif fonctionne mieux s'il est porté conjointement		2	3		1	3	2	11

Commentaires :

Les dispositifs existants sont majoritairement portés par des projets et programmes locaux, des ONG locales ou internationales qui appuient des actions locales pour accompagner

l'insertion des jeunes et les organisations des producteurs. Quel que soit le porteur du dispositif, l'implication d'une diversité d'acteurs, chacun apportant sa contribution, est indispensable pour le bon fonctionnement du dispositif.

Question relative aux organes de sélection, d'analyse et de validation des projets des jeunes

JP : Rôle des organes dans le dispositif d'insertion des jeunes	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés							
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	TOTAL
Aucun organe spécifique dédié à l'étude, l'analyse ou la validation des projets	1						1	2
Existence d'un organe dédié à l'analyse et la validation du financement			1			2		3
Existence de deux organes un chargé de l'analyse technique des projets et l'autre de l'octroi du financement		2	3	3	1	3	5	17

Commentaires :

Certains dispositifs sont structurés et ont des organes avec des responsabilités bien spécifiques à des niveaux d'intervention différents. Ces organes sont les organes de sélection des projets des jeunes, les organes d'analyse et de validation des projets / plans d'affaires, les organes d'octroi de financement pour la mise en œuvre des projets / activités économiques et les organes de suivi de la mise en œuvre des projets.

On constate que des comités / commissions de sélection des projets constitués en général des acteurs locaux qui ont une bonne maîtrise des réalités locales des territoires d'accueil des jeunes formés sont mis en place pour analyser et approuver les dossiers des jeunes. Ces organes peuvent soit sélectionner les jeunes en amont de la formation lors de la sensibilisation des populations sur les opportunités de formation existantes (AJA Mali, CNOP) soit recueillir leurs dossiers et idées de projets et procéder à la sélection des candidats éligibles aux formations proposées (Conseil Régional, DRFP). Pour ce faire des critères d'éligibilité sont préalablement définis pour permettre que les cas les plus méritants accèdent aux formations prévues. Dans certains cas, toutes les catégories des jeunes (scolarisés, déscolarisés et non-scolarisés) sont retenues. Quand ceci est fait, une attention particulière doit être portée sur l'organisation et l'animation de la formation pour ne pas favoriser certaines catégories et délaisser d'autres.

Les projets des jeunes sont généralement analysés à deux niveaux : le premier niveau concerne l'analyse technique ou de la viabilité du projet tandis que le deuxième, souvent au niveau de la région concerne l'octroi des financements.

La pertinence de l'implication des acteurs locaux dans ces organes des dispositifs d'insertion des jeunes réside dans le fait qu'ils peuvent contribuer significativement à lever certaines des contraintes auxquelles peuvent faire face les jeunes formés lors de leur installation et qui sont

entre autres: l'accès au foncier, l'accès aux financements, la survie des premiers mois ou la première année de la mise en œuvre des projets, des difficultés techniques liées à la mise en œuvre des projets, des difficultés de commercialisation des produits de l'exploitation et les difficultés de gestion de marché, le risque de santé, l'engagement des familles, le manque des références technico économiques sur les systèmes de production, le risque de gestion et le risque social (jalousie, sorcellerie...).

Les maires, les autorités traditionnelles, et surtout les familles ont une influence prépondérante sur l'attribution du foncier à travers l'héritage, l'abandon des droits coutumiers, l'achat et même la location, et leur implication dans le dispositif contribue déjà à solutionner la difficulté d'accès au foncier. De même, les territoires en collaboration avec d'autres programmes de développement, peuvent apporter des options innovantes pouvant permettre aux jeunes de tester leurs projets avant une installation définitive surtout s'ils n'ont pas les terres nécessaires à la mise en place de leurs systèmes de production. L'AOPP et la CNOP testent déjà cette approche en mettant en place des fermes pilotes où les jeunes peuvent expérimenter des activités en lien avec leurs projets.

Question relative au mécanisme de suivi de la mise en œuvre des projets

JP : mécanisme de suivi	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés							
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	TOTAL
Suivi par les animateurs / animatrices des centres de formation							1	1
Suivi par le BLEE (Bureau de Liaison Écoles et Entreprises)		1	1			2	3	8
Suivi par les chargés d'insertion	1			3	1	3	1	9
Suivi évaluation par des conseillers							1	1
Suivi par les paysans relais	1		3					4

Commentaires:

On constate que les mécanismes de suivi mis en place par les différents dispositifs sont très variés et souvent défailants surtout quand les formations sont réalisées par des consultants ou des cabinets d'études indépendants. Pour ce qui est des centres de formation, rares sont ceux qui tiennent des bases de données ainsi, des données disponibles sont anciennes. C'est très récemment que certains centres ont mis en place des cellules d'insertion ou des BLEE (CFP Missabougou, CERFITEX, ...) qui n'ont pas encore les ressources nécessaires pour assurer un suivi effectif des jeunes installés. Par contre, FIER a mis en place un dispositif de suivi au niveau régional et exige que les centres de formation servent de relais pour les formations délocalisées mises en œuvre par des acteurs indépendants. Swisscontact utilise un réseau de 26 animateurs dans les EOJ de Ségou, Sikasso, Mopti et Bamako qui assurent le suivi alors que AJA Mali assure le suivi via les animatrices qui animent aussi les négociations sociales dans les communautés au moment du recrutement des candidats pour la formation.

Discussion conclusive sur le point n°4

Sur les questions d'insertion, on retiendra les éléments suivants :

- **Une diversité de dispositifs d'insertion : EOJ/APEJ, FIER, PROCEJ, CNOP...**
- **des méthodologies différentes :**
 - **des formations sans accompagnement à l'insertion, avec une variante pour les CFP qui se dotent de BLEE ou de cellule d'insertion (conseiller insertion qui peut assurer les modules de formation sur la recherche d'emploi et rédaction de cv... (Missabougou), suivi de l'insertion des jeunes, recherche de stages, liens avec les entreprises ...).**
 - **formation puis accompagnement à l'insertion (définition du projet pendant la formation puis sélection du projet en vue du financement) :**
 - **FIER,**
 - **certains CFP qui bénéficient de financements spécifiques pour l'installation (PIDDA à l'ESAP de Ségou).**
 - **formation pendant l'accompagnement à l'insertion (définition du projet et approbation du projet en amont) :**
 - **PAFP avec swisscontact (montage du projet, approbation, financement, formations sur la durée du cycle de projet in situ puis suivi du conseiller post-formation)**
 - **CNOP (accompagnement par un animateur au niveau cercle et financement via fonds de garantie créé sur ressources propres à Nyesigiso).**
- **des mécanismes de financement différents :**
 - **kits (Procej), avec dérivés observées sur l'usage (orpaillage...)**
 - **subventions (PAFP à 90%)**
 - **crédits (avec fonds de garantie)**
 - **coup de pouce (DAT qui permet d'octroyer un crédit qui une fois entièrement remboursé, permet de débloquer la dotation supplémentaire octroyée (en débloquent 60% du DAT avec les intérêts).**
- **des mécanismes de suivi différents et souvent défaillants, quand les formations sont réalisées par des consultants ou cabinets d'études indépendants :**
 - **dans les CFP, rares sont ceux qui tiennent des bases de données des anciens**
 - **FIER a mis en place un dispositif de suivi au niveau régional et exige que les centres de formation servent de relais pour les formations délocalisées mises en œuvre par des indépendants.**
 - **swisscontact utilise 26 animateurs dans les EOJ de Ségou, Sikasso, Mopti et Bamako qui assurent le suivi**
 - **AJA Mali qui assure le suivi via les animatrices qui assurent les négociations sociales dans les communautés.**
- **des mécanismes de sélection des projets qui diffèrent :**

- sélection à deux étages (FIER et CNOP/GAFSP), examen technique par les pairs dans un premier temps puis par comité de sélection financement dans un second temps.
- approbation du projet du jeune en comité de sélection régional (luxdev, swisscontact...)
- Tous ces dispositifs affichent des taux de décrochage faibles souvent liés à des déménagements, mariages ... très inférieurs à ceux des dispositifs de formation qualifiante (36%) et par apprentissage (20%).
- Peu de données sont disponibles sur le coût de ces dispositifs et leur transposition à grande échelle.

■ Point N°5 : Lien avec les organisations professionnelles

Question relative aux contributions des organisations professionnelles à la formation et l'insertion des jeunes

JP : contribution des OP	Nombre d'occurrences relevés dans le discours des interviewés							
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	TOTAL
Les OP participent à la définition des priorités,	1	1	1			1	1	5
Les OP participent à la gouvernance des dispositifs de formation							1	1
Les OP jouent un rôle dans le suivi des formations et la certification des jeunes			1			1	2	4
Les OP appuient les jeunes vers une insertion professionnelle	1	1	2	2	1	2	2	11

Commentaires:

On constate que certains acteurs entretiennent des relations avec les OP. Il ressort clairement que les OP participent aux cadres régionaux de gestion partenariale de la formation professionnelle (réunions périodiques tous les trimestres) et contribuent à définir les thèmes de formation des jeunes. De même, les OP participent aussi aux actions des formations délivrées dans les CFP et autres dispositifs comme ceux utilisant les paysans relais et tuteurs. Les OP ont par le passé participé à l'élaboration des programmes de formation avec l'appui des canadiens mais certaines estiment que ces programmes sont aujourd'hui en déphasage avec les réalités des entreprises. Les OP sont tout de même convaincues que l'INIFORP pourrait remédier à cette situation en élaborant des référentiels plus adaptés aux besoins des entreprises tout en prenant en compte les contraintes d'emploi et d'insertion des jeunes formés.

Certains acteurs pensent que l'implication des OP ne devrait pas se limiter à la seule participation aux instances de concertation mais qu'elles devaient être les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes. En fait, l'AOPP affirme que les organisations professionnelles paysannes pourraient apporter une contribution importante à la

formation et à l'insertion des jeunes en agriculture compte tenu de leur assise et de leur connaissance des réalités de l'agriculture à la base. D'après l'AOPP et la CNOP, l'avènement d'une pluralité de projets et programmes qui sont tous concernés par la formation professionnelle des jeunes qui ambitionnent s'installer en agriculture est louable, mais leurs démarches d'intervention et leurs postures par rapport à une synergie d'action pourraient être à la base des résultats souvent mitigés et amène à des questionnements récurrents:

- Comment cibler les jeunes pour une formation professionnelle et une installation en agriculture?
- Comment former ces jeunes? Quels outils, quelles démarches et avec quels partenaires?
- Comment accompagner les jeunes formés à une installation durable?
- Comment faire pour améliorer l'attractivité de l'agriculture pour les jeunes?
- Comment encadrer les actifs déjà en activité pour améliorer les performances de leurs exploitations dans le cadre des agricultures familiales?

Ces questionnements imposent une réflexion profonde sur les approches à mettre en œuvre pour toucher le maximum des bénéficiaires à la base. Les approches testées par ces deux organisations semblent produire des résultats probants et nécessitent d'être examinées pour construire un dispositif efficient susceptible de toucher un nombre important de bénéficiaires. La CNOP, insatisfait des performances des autres acteurs (les formations où l'on déplace des jeunes, sans prendre en compte le social et l'environnement du jeune est selon elle un non-sens ...), a entrepris de construire son propre dispositif avec les paysans relais. Cette approche est décrite dans l'encadré ci-dessous.

Approche CNOP

Formation des jeunes

Réception des demandes,
Étude de la viabilité du projet,
Échanges avec les parents du porteur de projets pour résoudre les problèmes de foncier,
Renforcement des capacités pour la compréhension du canevas de projet,
Remplissage du canevas par le jeune avec l'accompagnement des animateurs,
Parrainage par une OP,
Formation des jeunes par les paysans relais (2 – 3 jeunes par paysan relais)
Financement des projets sur fond de garantie auprès des services financiers décentralisés,
Mise en œuvre des projets,
Suivi des bénéficiaires sur une période de 18 mois (suivi sur les aspects des itinéraires techniques et le remboursement du crédit octroyé).

NB : *La CNOP insiste sur la nécessité d'un lien fort entre la formation et l'insertion*

Ne pas former pour former

Créer une attractivité pour le métier à travers des «success stories» des jeunes formés et installés

Insertion des jeunes dans leurs villages d'origine et non des « villages économiques »

Nécessité d'un ancrage territorial des projets

Entrée agro écologie

La CNOP a mis en place sur ses propres fonds un fond revolving (10 millions de fcfa) pour commencer à octroyer des prêts aux jeunes. Ainsi, 20 projets ont été financés (de 50000 à 500000 fcfa) et remboursés à 100%. Les jeunes bénéficiaires peuvent aussi contracter des prêts complémentaires. La CNOP dispose d'un réseau de 455 paysans relais organisés en commissions régionales par leurs propres moyens. Ils ont déjà formé 15000 personnes. Ce

réseau s'est concentré sur certaines zones avec une stratégie de créer une dynamique autour de l'agroécologie localement.

On note que l'approche CNOP est fondée sur une vision agroécologique qui contraste avec une vision de l'agriculture moderne ou « conventionnelle ». Ces visions s'opposent mais se retrouvent aussi dans l'offre de formation des centres. Des synergies peuvent être trouvées (LUXDEV, CNOP, ONG (Afrique verte, swisscontact,...) autour de modes de productions alternatifs adaptés aux contraintes des petites exploitations agricoles familiales.

La CNOP et l'AOPP sont unanimes sur l'importance de l'inclusion dans les programmes de formation des préoccupations liées à la mise en marché des produits agricoles. L'appui aux porteurs de projets devrait commencer par une étude de marché et du fonctionnement de la filière en vue de l'élaboration de plans d'affaires.

En perspective, la CNOP et l'AOPP portent un projet de formation et d'insertion économique de 1000 jeunes (financement GAFSP et appui technique FIDA). Malheureusement les deux organisations restent peu visibles depuis le MEFP. C'est pour cette raison que la CNOP insiste qu'il est important d'associer les OP car « elles constituent un contrepouvoir aux dérives démocratiques ».

Discussion conclusive portant sur le point n°5

En conclusion sur ce point, on retiendra que :

- **Les OP participent aux cadres régionaux de gestion partenariale de la formation professionnelle (réunions périodiques tous les trimestres) et contribuent à définir les thèmes de formation**
- **Les OP participent aux actions de formation délivrées dans les CFP et autres dispositifs comme ceux utilisant les paysans relais**
- **L'APC qui se généralise impose que les évaluations pratiques terminales (en vue du CFA) soient réalisées avec les professionnels**
- **la CNOP insatisfaite des performances des autres dispositifs (formations où l'on déplace des jeunes, formations sans prendre en compte le social et l'environnement du jeune, ...) a entrepris de construire son propre dispositif avec les paysans relais.**
- **La vision de l'agriculture au Mali est partagée entre l'agroécologie et l'agriculture « conventionnelle ». Ces visions s'opposent et se retrouvent dans l'offre de formation des centres.**
- **Des synergies peuvent être trouvées (LUXDEV, CNOP, ONG (afrique verte, swisscontact,...) autour de modes de productions alternatifs adaptés aux contraintes des petites exploitations agricoles familiales.**
- **AOPP et CNOP sont peu visibles depuis le MEFP**
- **Implication du CNP pour la formulation de plans de formation des personnels des entreprises et participent à la gouvernance des centres (implication dans le BLEE). Ceci constitue un levier intéressant pour faire évoluer l'offre de formation continue portée par les CFP.**
- **Importance de l'inclusion dans les programmes de formation des préoccupations liées à la mise en marché des produits agricoles. L'appui aux porteurs de projets commence par une étude de marché et du fonctionnement de la filière en vue de l'élaboration de plans d'affaires. Il n'est cependant pas garanti que toutes**

formations / accompagnements soient structurées de cette manière. La CNOP et les autres porteurs de dispositifs d'insertion insistent sur ces aspects.

3. Recommandations pour la formulation d'ACEFOR 2

3.1. Justification des recommandations

Ce rapport met en avant les enjeux démographiques et leurs conséquences sur le secteur agricole. La situation du Mali face à ces enjeux s'est dégradée depuis vingt ans avec l'accélération du croît démographique et avec les événements apparus depuis 2012. Le gouvernement investit massivement dans le domaine de l'éducation mais ces efforts n'ont permis à aujourd'hui que de proposer des solutions pour la plupart expérimentales. On l'a vu, ces solutions sont variées et complémentaires. Il s'agit désormais, pour la prochaine décennie de mettre à l'échelle les investissements dans le domaine de la formation professionnelle qui permettra de transformer ce potentiel démographique en force productive pour le secteur agricole.

Ainsi, les recommandations que ce rapport formule sont tournées vers le besoin de massification des dispositifs de FAR. La mise en œuvre d'ACEFOR 2 devra permettre à l'Etat de définir le niveau de massification attendu pour l'ensemble des dispositifs de FAR sur le territoire national (à hauteur de la cohorte des 450.000 jeunes ? ou bien 50 % de la cohorte ?). Les recommandations de ce rapport ne ciblent que la dimension non diplômante de la FAR (formation initiale qualifiante et formation continue). Sur cette base ACEFOR 2 contribuera à définir une stratégie pour la massification des dispositifs de FAR en lien avec les professionnels (CNOP) et les ministères techniques concernés.

Pour ce faire, ces recommandations se déclinent selon quatre axes :

- Renforcer la capacité des institutions en charge de la FAR pour répondre aux enjeux de la massification,
- Adaptation des dispositifs en formation initiale et continue aux enjeux de massification (vers les métiers de conseil et d'accompagnement, amélioration de la qualité de la formation, dispositif de formation des formateurs ...),
- Renforcer l'expérimentation du centre Nyeleni pour répondre aux enjeux de massification à l'échelle de trois régions et démontrer son efficacité et sa durabilité (formation courte visant une insertion rapide à l'installation, y compris formation continue),
- Renforcer les dispositifs d'insertion et améliorer leurs capacités de suivi évaluation (mise en place de fonds de garantie en lien avec les SFD, définition des modes de financement des projets des jeunes en région, mécanismes de sélection et gouvernance en région, coordination au niveau régional du suivi des jeunes).

3.2. Recommandations (selon axes à développer pour la formulation ACEFOR2)

- Renforcer la capacité des institutions en charge de la FAR pour répondre aux enjeux de la massification,

Activités à soutenir pour le pilotage de la FAR au niveau national (DNFP)

- financer des études prospectives pour le dimensionnement du système national FAR en vue de le massifier. Le dimensionnement du dispositif expérimental (cf. ci-après) nécessitera notamment que l'on calcule les coûts unitaires de l'accompagnement d'un jeune (formation, conseil, financement du projet) à partir des différentes expérimentations en cours (voir aussi le lien avec le cadre de référence proposé au point 4 des recommandations). C'est sur la base de ce type d'éléments factuels qu'une stratégie au niveau national pourra être élaborée.
- définir une vision commune et des axes stratégiques pour le développement de la FAR en organisant des rencontres périodiques avec au minimum les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la formation professionnelle, les organisations professionnelles (patronales, agricoles, organismes consulaires...) et des représentants des principaux dispositifs de formation / insertion.
- capitaliser sur les expériences en cours, les évaluer pour définir un cahier des charges de dispositif de FAR conformes aux enjeux de massification.

Activités pour dimensionner et organiser le système national de la FAR

- Produire les décrets d'application de la loi sur la formation professionnelle sur les questions de certification. Financer des études préalables et concevoir une certification « à deux étages » (type CQM/CQP du Bénin) : une **certification « locale »**, par les pairs et autres acteurs du territoire, qui délivre une **reconnaissance professionnelle** des compétences en vue de l'insertion (octroi d'un financement, embauche ..), une **certification « nationale »** qui délivre une **reconnaissance plus institutionnelle** (en vue éventuellement d'une VAE pour la poursuite d'études).
- Soutenir au niveau régional la mise en place des mécanismes de certification locale (Conseil régional, DREFP, OP, CFP et porteurs de dispositifs) : concertations préalables pour définir le système de certification dans les régions, production de référentiels d'évaluation souples et conformes aux capacités de gestions locales avec l'appui d'un consultant national.
- Soutenir l'INIFORP pour mettre en œuvre son plan d'action (2016), dont à minima :
 - poursuite de la production de référentiels et finalisation des référentiels inachevés (il s'agira ici plutôt de proposer des adaptations et compléments aux référentiels existants, comme précisé ci-après);
 - construction d'un site web pour partager la documentation et les référentiels disponibles (ce point est très important pour la mise à disposition à l'ensemble des futurs apprenants, des formateurs, ... de tous les modules de formation et existants et compétences associées).

Ces activités interviendront dans un second temps et devront correspondre aux stratégies définies en amont (point de recommandation précédent).

Une révision des programmes de formation sera nécessaire, sans pour autant les remettre en cause. Il s'agira de les rendre adaptables à un public de jeunes futurs « paysans relais » capables de transmettre des compétences aux porteurs de projets dans leur environnement. Des modules centrés sur les compétences de gestion seront aussi révisés (dans une optique d'installation contextualisée à la petite agriculture familiale malienne). Cette adaptation des programmes devra aussi permettre de rendre plus souples et décloisonnés permettant l'accès par les apprenants aux modules déjà élaborés et correspondant chacun à des compétences ciblées. Les apprenants pourraient *in fine* construire leurs formations à la carte à partir de toute l'offre de formation modulaire mise en ligne.

Par ailleurs, des compléments aux référentiels existants devront être proposés pour les publics analphabètes ou peu lettrés. Cela concerne à la fois les guides des apprenants mais aussi les guides pour des formateurs ayant des niveaux d'études peu élevés (maîtres artisans, paysans relais ...).

- Adapter les programmes de formation pour « former à produire autrement ». En effet, les enjeux de massification et d'augmentation de la productivité de la terre imposent des choix techniques très peu intensifs en capital. Avec en sus, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'agroécologie est à ce jour une alternative adaptée aux réalités des exploitations agricoles familiales maliennes. Des modules de formation ont aussi été produits par d'autres projets et organisations, comme le centre Nyeleni de la CNOP. Il s'agira d'examiner ces programmes (expérimentaux) en commissions et le cas échéant de les adapter en vue de leur diffusion. Il s'agit là de permettre la production de modules de formation en comptant sur tous les produits déjà expérimentés.

- Adapter les dispositifs de formation initiale et continue aux enjeux de massification

Améliorer la formation de formateurs

- **Des compléments de formation des formateurs de CFP** devront être mis en œuvre à titre expérimental notamment sur les domaines :
 - Liés à des compétences spécifiques comme l'irrigation, la mise en œuvre (réglages, entretiens...) de petits matériels agricoles, ...
 - Liés à des compétences liées aux métiers connexes comme pour les bâtiments d'élevage incluant des notions de mécanique, électricité, maçonnerie, menuiserie bois et métallique ...
 - pédagogiques, en mettant l'accent sur la pratique d'enseignement, leur analyse et leur remédiation. Ces formations devraient alors se réaliser in situ, en atelier ou « au champ ». Ces formations seront conçues en complément de celles déjà mises en œuvre par INIFORP. Idéalement ces formations doivent être réalisées par des spécialistes du domaine technique concerné. Pour réduire les

coûts de ce type d'activité, ces formations pourraient se faire au moment des inspections qui se pratiquent déjà en région avec la DREFP (en associant un professionnel spécialiste du domaine technique aux experts en pédagogie déjà présents).

- Un appui à INIFORP sur ce dispositif complémentaire de formation de formateurs permettra de l'évaluer sur la base d'entretiens plus précis auprès des formateurs bénéficiaires. Selon les résultats obtenus, INIFORP et le MEFP pourront apprécier la nécessité et la mise à l'échelle de ce type de pratique.
- **Pour la formation de formateurs de masse, les compétences techniques** doivent être renforcées en premier lieu (amélioration de la qualité de la formation et de son impact sur l'insertion). Le projet proposera des formations « au champ » en utilisant des formateurs reconnus pour leurs compétences. Les autres formateurs « paysans relais » des localités voisines se déplaceront ponctuellement, le long du cycle de production, pour assister aux formations organisées par leur pair identifié comme « mentor ». Au fur et à mesure de ces formations les « paysans relais » seront amenés à épauler leur mentor dans la conduite de l'activité de formation jusqu'à une autonomie complète. A la fin de ces sessions des discussions, debriefing sont organisées pour s'assurer qu'aucune question reste en suspens et s'assurer du niveau d'enseignement technique dispensé.

Un minimum de compétences pédagogiques doit être maîtrisé cependant. Il s'agira notamment de les rendre capable : « d'étayer » (donner des exemples), de « tisser » (rassembler les éléments d'information) pour mettre du sens aux gestes techniques que l'on cherche à promouvoir; de mettre l'accent sur des compétences comportementales pour créer un climat propice aux apprentissages; de gérer le temps didactique pour structurer les séquences de formation. Ce sont les conseillers chargés de l'accompagnement et de l'insertion (au niveau cercle) qui pourront rejoindre le groupe en formation décrite précédemment qui assureront cette formation pédagogique de base. Ils se positionnent en coach plus qu'en « formateurs » sur ces aspects.

- La formation complémentaire des conseillers d'insertion en pédagogie sera assurée via le centre Nyeleni qui assure déjà leur formation. Un module en « pédagogie de base » sera développé et les sessions de formation de tous les conseillers seront assurées. INIFORP participera à la conception de ces modules avec les responsables du dispositif.

Soutenir la fonction de centre de ressources

- A l'image de ce qui est proposé pour la formation de formateurs de masse (rôle du centre Nyeleni pour la formation en pédagogie de base des conseillers) les centres de ressources seront étroitement associés aux activités de formation de formateurs. Au-delà de ces activités spécifiques, ils devront mobiliser des moyens pour : la production et la diffusion d'outils et de ressources didactiques ainsi que la disponibilisation des référentiels.
- Organiser des ateliers de réflexion pour aider les intervenants de la zone à identifier des formations plus courtes, ciblées, sur la base des modules existants, permettant de

réduire l'absentéisme et le coût de la formation du porteur de projet. Le CDR devra pour cela disposer de moyens (connexion internet pour accéder au site de l'INIFORP contenant l'ensemble de l'offre de formation existante, ordinateurs, salles et documentations adaptées).

- Renforcer les capacités des responsables du CDR sur la construction de parcours de formations courtes correspondants à la demande (INIFORP avec l'appui d'intervenants externes, consultants, professionnels reconnus).
 - Renforcer les expérimentations comme celle du centre Nyeleni pour répondre aux enjeux de massification

Pour traiter la situation d'urgence, les dispositifs « hors les murs » paraissent être aujourd'hui les plus adaptés (à priori moins coûteux en terme d'infrastructures et de durée de formation), même si l'effort à faire pour traiter toute la demande reste colossal. Ces dispositifs « hors les murs » ont tous des avantages et inconvénients. Cependant ils devront rapidement faire la preuve de leur efficacité, pour qu'à moyen terme la puissance publique puisse estimer les coûts supplémentaires à consentir afin de traiter l'ensemble de la demande. C'est à cette condition que l'on pourra raisonner un dispositif cohérent de formation traitant les enjeux de massification.

En soutenant l'expérimentation conduite par la CNOP et l'AOPP (sur fonds GAFSP), par le projet FIER et en s'appuyant sur le dispositif de formation tutorée promu par LUXDEV (champs écoles), ACEFOR 2 contribuerait à la mise en place d'un dispositif de référence pour les enjeux de massification de la FAR. Cette collaboration suggère que travaillent ensemble les dispositifs de terrain des chambres d'agriculture, de l'AOPP et du ministère de l'agriculture. Ceci ne pourra se faire qu'à condition que les preuves de l'efficacité de ce dispositif soient apportées. Une attention toute particulière serait nécessaire à cet égard. Pour alimenter la conception du projet ACEFOR 2, des contributions des porteurs de dispositifs de formation courte de masse devraient être sollicitées. En effet nous ne disposons pas encore de données chiffrées sur ce que coûte l'accompagnement d'un jeune supplémentaire pour chacun de ces dispositifs. Seul pour le moment le projet FIER serait en mesure de produire ce type d'information⁶.

L'étude de faisabilité pourra insister sur les conditions de réussite des dispositifs de formation courte de masse et devra aussi compléter les observations en s'inspirant d'autres dispositifs de ce type (comme celui du projet FIER) qui pourraient utilement apporter leur contribution aux objectifs du projet. La mise à l'échelle de ces dispositifs ne semble pas aujourd'hui possible en raison des coûts d'accompagnement et de financement (1000 dollars pour un jeune en AGR)⁷.

Les avantages de ce type de dispositif portent essentiellement sur :

⁶ Pour le financement d'une AGR de 500 dollars, le projet dépense un coût équivalent en accompagnement (dont formation)

⁷ ce qui nous amènerait à plus de 400 millions de dollars pour l'ensemble de la cohorte...

- l'amélioration de l'accès de la formation aux publics analphabètes par une formation très pratique en langue locale ne nécessitant pas la production d'importants matériels pédagogiques ;
- l'intégration de la problématique du genre ;
- leur inclinaison vers les métiers verts et des logiques de production durables respectueuses de l'environnement ;
- l'adéquation des moyens mobilisés avec les réelles capacités de financement des exploitations agricoles familiales, puisque les publics ciblés concernent des jeunes et leurs familles soucieux de s'inscrire dans une logique de diversification et de création de valeur ajoutée à l'échelle de leurs systèmes de production ;
- la priorité mise sur l'insertion, la formation n'étant vue que comme un moyen pour accompagner le jeune dans la réussite de son activité ;
- l'implication en amont des communautés et des familles et leur engagement dans la réussite des projets des jeunes.

Pour renforcer ce type de dispositif il sera nécessaire d'étendre le dispositif de formation courte de masse en s'appuyant sur les expériences en cours. Il nous semble que l'AOPP à travers l'expérimentation du projet GAFSP, constitue un solide point d'appui. Des leçons doivent aussi néanmoins être tirées des autres expérimentations, la priorité devant être donnée à l'insertion du jeune, en optimisant les coûts d'accompagnement. Pour cela, le projet ACEFOR 2 pourrait :

- étendre géographiquement l'intervention actuellement limitée à quatre cercles. Le choix des zones d'extension devra se faire en fonction des zones encore non couvertes par d'autres projets (4 cercles ? à définir).
- étendre thématiquement l'intervention qui porte pour le moment sur deux thèmes : aviculture et pisciculture. Le choix de ces thèmes dépendra des zones concernées et des demandes des porteurs de projets et ne se limitera pas à une approche filière exclusivement. Il s'inspirera de la mise à disposition des modules de formation existants comme indiqué précédemment.
- abonder un fond de garantie pour le financement des projets des jeunes selon le mécanisme (fonds revolving) adoptés par l'AOPP et la CNOP. Ce type de financement devra aussi faire la preuve de son efficacité, comparé à un système de subvention (FIER).

■ Renforcer les dispositifs d'insertion et améliorer leurs capacités de suivi évaluation

Propositions pour le dispositif d'insertion

- Un accompagnement en amont pour l'appui au montage de projet (à la façon de swiss contact et aopp/cnop) ;
- Un mécanisme de sélection des porteurs de projets à deux étages, à la façon du projet FIER (une validation technique à la base et un examen en comité paritaire régional) ;

- Une identification des besoins puis construction d'une formation tout au long du cycle de production (à la façon de swisscontact et aopp / cnop).

Harmonisation des pratiques d'insertion

La capitalisation sur les pratiques d'insertion (accompagnement, financement, suivi...) réalisée devra aussi permettre de proposer un cadre de référence pour les futures interventions afin de déterminer finement les critères de massification. Ce cadre de référence doit être adaptable aux contraintes de chaque branche professionnelle. Il servira *in fine* à proposer une harmonisation des pratiques de formation insertion. Il permettra d'afficher et de définir plus clairement les différents dispositifs de FAR en fonction de leurs finalités comme par exemple ceux permettant:

- la formation de paysans « relais » formateurs,
- la poursuite d'étude pour les jeunes en demande,
- l'insertion à faibles coût (massification),
- ...

On devrait avec ce cadre pouvoir, dans le contexte du Mali, préciser les caractéristiques de ces dispositifs : quelles ressources, quels métiers visés, quels publics cibles, modalités de mise en œuvre, quels mécanismes de certification de la formation, quels mécanismes de sélection en vue du financement ...

Pour élaborer ce cadre des concertations seront nécessaires, et se feront en lien avec la définition de la stratégie au niveau national comme suggéré dans le premier point de recommandation.

Amélioration du suivi évaluation des bénéficiaires

Chaque dispositif met en place un mécanisme de suivi évaluation avec des degrés d'efficacité très variables. Un dispositif de suivi évaluation devrait intégrer au niveau régional des données communes selon un canevas de critères communs qui restent à définir en s'inspirant de ce qui marche le mieux (FIER ?).

Le but de ce dispositif de suivi évaluation serait en particulier de repérer les bénéficiaires qui se forment dans plusieurs projets. Ceci peut être à leur bénéfice... ou pas.

Ce dispositif doit être léger (et peu coûteux) et reposer sur les réseaux d'intervenants existants (formateurs, paysans relais ...) et des moyens adaptés (application via la téléphonie mobile permettant d'alimenter une base de donnée ?...).

Les données devront être accessibles par tous (même au niveau national).

Annexe N°1 : liste des personnes rencontrées

N°	nom	prenom	structure	fonction	telephone	portable	email
1	toure	sidiki	dnfp	chef division etudes et programmes		+223 69611725	asidikitoure57@gmail.com
2	keita	founeke	dnfp	chef division normes		+223 76127248	
3	bakyono	charles	gret	assistant technique acefor		+223 72132795	bakyono@gret.org
4	Toure	Diahara Drahama ne	CFP Missabo ugou	directrice générale	+223 20794330	+223 63157238	diahara.tour@ymail.com
5	Ballo	Drissa	Procej	Coordonnateur			drissab@gmail.com
6	coulibaly	hery	FIER	coordonnateur		+22366724545	herycoulibaly55@yahoo.fr
7	sababou	cisse	conseil regional segou	secretaire permanent CRGP		+22376177419	leocisse@yahoo.fr
8	aissata	maiga	conseil regional segou	chef division artisanat		+22376077132	
9	oumar	perou	conseil regional segou	chef division education formation		+223 66797621	barouperou@gmail.com
10	fatoumat a	kouyaté	ACEFO R	ATR		+22376035727	fatbouyotcaeb@yahoo.fr
11	abdoulay e	ouedraog o	CPR - S	secretaire permanent		+22366839705	segou@cnp mali.org
12	soumaila	sanogo	CRCMS	president		+22366724110	gmstsegou@gmail.com
13	saidou	guindo	CRCMS	administrateur		+22366716335	amadomog@yahoo.fr
14	mohame d baba	diarra	CRCMS	chargé d'études et promotion commerciale		+22386525926	diarramd@yahoo.fr
15	demba	traore	CRCMS	administrateur		+22376043664	traoredem@yahoo.fr
16	brahima	djire	DREFP segou	directeur		+22376495671	nticmaster@gmail.com
17	henri bosco	coulibaly	AOPP regional e segou	coordinateur		+22376215546	henricoulibaly@yahoo.fr

18	oumar	dembele	EFPAS P	directeur des etudes		+22366335640	efpas.psegue@yahoo.fr
19	abdoul kader	Haidara	EFPAS P	gestionnaire		+22376013750	efpas.psegue@yahoo.fr
20	mamoudou	togola	CERFIT EX	directeur des etudes		+22376380797	mamoudoumtogola@gmail.com
21	zoumana	traore	CERFIT EX	DGA		+22376458139	zoumana2005@yahoo.fr
22	awa	doumbia	CERFIT EX	DG	+22321320493	+22360447744	awasoronfe@gmail.com
23	raphael	daou	ESAP	surveillant general		+22376214655	raphaeldaou@yahoo.fr
24	Issiaka	diarra	ESAP	directeur des etudes		+22375190771	diarraissiaka@yahoo.fr
25	tiemoko	diarra	CRS	secretaire general		+22363356493	tiemdiarra@yahoo.fr
26	amadou cheikh	traore	DNA	chef division en enseignement agricole et animation rurale		+22376217157	amadoumah@yahoo.fr
27	takimady	keita	swisscontact	directeur adjoint		+22376405588	takimady.keita@swisscontact.org
28	yaya	coulibaly	CAA samanko	directeur		+22376176467	ymcoul@yahoo.fr
29	bakary	bengaly	aja mali	responsable pédagogique		+22376245615	bengalyb@ymail.com
30	modibo	kondo	aja mali	formateur		+22366669234	kondomodibo@yahoo.fr
31	mariam	sarr	aja mali	animatrice		+22376048393	mariamsarr15@yahoo.fr
32	oumar	djilla	aja mali	animatrice		+22376470744	oumardjilla@yahoo.fr
33	yuhana	coulibaly	aja mali	responsable du centre		+22376286390	yuhanacoulibaly@yahoo.com
34	amadou	baba diarra	aja mali	directeur des programmes		+22366711343	
35	boubacar	diallo	ONEF	DG		+22368737474	boubdiallo@yahoo.fr
36	dembélé madina	sissiko	INIFORP	DG		+22366750302	madinasiisoko@yahoo.fr
37	abdramane	bouaré	CNOP	conseiller technique		+22366755990	a_bouare@yahoo.fr
38	anne sophie	Gindrex	facilité tenure	consultante		+6281380602008	asgindrex@gmail.com
39	aminata	dembélé	cnop	chargée genre		+22363484870	mimidembele@yahoo.fr

40	chantal	giacovetti	cnop	chargée foncier et aep		+22362770171	chantal.giacovetti@wanadoo.fr
41	souleymane	diarra	aopp	chargé suivi evaluation et capitalisation		+22376328021	solodiarra2014@gmail.com
42	soumana	kanta	cnop	coordinateur technique		+22376380898	smkanta1@yahoo.fr
43	adama	traore	acte sept	president		+22378123205	acte71187@gmail.com
44	moussa	djiré	USJPB	recteur		+22376472872	djiremoussa@yahoo.fr
45	ibrahima	coulibaly	cnop	president		+22366761126	i_ibracoul@yahoo.fr
46	brahima	traore	cnop	responsable AGIP		+22376123544	kafounebrama@yahoo.fr
47	joel	simonnet	luxdev	AT MLI/022 ingénierie de la formation professionnelle		+223 70 04 37 01	joel.simonnet@luxdev.lu
48	hamadoun	dicko	AFD	chargé de projets		+223 74 03 76 77	dickohi@afd.fr

Annexe N°2 : Les acteurs des dispositifs d'accompagnement à l'insertion des jeunes et leurs rôles

La responsabilité sur le devenir de la jeunesse malienne et la question de leur insertion socioprofessionnelle s'avère être l'affaire d'une diversité d'acteurs:

- les institutions publiques, chargées de la formation professionnelle et de l'emploi au service de toute la population;
- les autorités régionales qui doivent non seulement définir les axes stratégiques de développement de leurs régions mais aussi des actions à mener pour résorber les cohortes de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi;
- les autorités locales confrontées à la double question d'insertion des jeunes (problèmes sociaux) et leur contribution à la création de richesses et au développement des territoires (question économique);
- les entreprises du secteur formel et informel, concernées par la recherche d'une main d'œuvre qualifiée dans leurs secteurs d'activité ;
- les institutions financières à la recherche de nouvelles opportunités dans lesquelles investir;
- les associations ou organisations des producteurs soucieux du devenir des nouvelles générations et du rajeunissement de la main d'œuvre agricole.
- les centres de formation publics comme privés, appelés à développer des parcours de formation qui répondent aux politiques nationales mais surtout à adapter leur offre de formation aux besoins du marché ;

Tous ces acteurs du niveau national jusqu'à la base jouent des rôles significatifs et quelquefois complémentaires dans les dispositifs expérimentaux bourgeonnants ou parfois assez bien assis pour assurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux. Pour mieux appréhender les différents acteurs impliqués dans les dispositifs d'insertion mis en place au Mali et leurs rôles, nous précisons pour chacun d'entre eux leur allons les aborder ici par pallier en fonction du niveau d'intervention.

Les ministères et administrations centrales

Les Ministères de tutelle (MEFP, METP) à travers leurs directions nationales (DNE, DNFP, ..) ainsi que les ministères sectoriels sont responsables de la définition des politiques publiques nationales en matière de l'emploi, la formation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ces administrations centrales s'assure du pilotage et de la coordination des actions mise en œuvre Ces politiques peuvent aussi englober l'enseignement technique et l'éducation en générale. Des interventions connexes qui touchent sur le travail et la protection sociale ainsi que le développement économique et l'appui au secteur privé peuvent s'associer à ces interventions majeures. Le Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne déploie des actions et des programmes en faveur de l'insertion des jeunes y compris le soutien aux mouvements de jeunesse, l'alphabétisation des jeunes non-scolarisés ou déscolarisés précocement, la promotion de l'implication citoyenne, la prévention contre les comportements à risque, etc. Dans le cadre de la formation professionnelle diplômante, le ministère de l'agriculture par exemple dispose de 4 centres d'apprentissage agricole (CAA) qui forment et mettent à la disposition des producteurs, des techniciens et vulgarisateurs agricoles. Des efforts sont déployés pour que l'insertion des jeunes soit orientée par une

approche transversale impulsée par une politique transversale qui débouche sur une vision partagée, une dynamique cohérente et coordonnée.

Les institutions spécialisées

Des institutions spécialisées telles que l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) et L'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle jouent des rôles importants en lien avec la formation professionnelle et l'insertion des jeunes formés.

L'ONEF est chargé de :

- mettre à la disposition du public et des décideurs publics et privés les éléments de compréhension et d'orientation en matière de création d'emploi et d'amélioration de l'adéquation de la formation aux possibilités présentes et futures du marché du travail;
- mener toute recherche ou étude dans le domaine de l'emploi et de la formation;
- collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations sur le marché du travail;
- déterminer régulièrement les filières porteuses en potentiel de création d'emploi.
- analyser l'incidence des décisions et mesures législatives et réglementaires sur l'emploi et la formation;
- analyser l'incidence des investissements sur l'emploi et la formation;
- créer une base de données sur l'emploi et la formation.

L'INIFORP pour sa part et en charge de :

- participer à l'élaboration des référentiels de formation professionnelle et d'appuyer leur implantation;
- produire les outils et démarches pédagogiques;
- apporter un appui conseil aux acteurs de la formation professionnelle dans le domaine de l'ingénierie de la formation;
- conduire des diagnostics des entreprises et organisations, pour évaluer leurs besoins ainsi que les formations effectuées par les structures de formation pour répondre à ces besoins;
- promouvoir la recherche appliquée à l'ingénierie et à l'innovation pédagogique dans le domaine de la formation professionnelle.

Les missions de ces institutions semblent à première vue être plutôt éloignées du domaine spécifique de l'insertion des jeunes mais leurs interventions sont très importantes en amont de la formation car INIFORP, par exemple, prépare le terrain à une formation bien ciblée et adaptée à la demande politique, social et économique alors que l'ONEF évalue les effets de ces formations en termes d'emploi et d'insertion des jeunes formés pour donner des signaux nécessaires aux adaptations afin de toujours assurer une parfaite adéquation entre formation professionnelle et emploi / insertion des jeunes sur laquelle tout le monde s'accorde.

Les collectivités territoriales et les acteurs non étatiques en régions

L'insertion des jeunes s'accomplit dans un territoire, en mettant à contribution ses différentes composantes à la fois de formation, de développement de l'économie locale et donc

d'emploi. Généralement, ce territoire est celui de naissance et de vie des jeunes concernés. Les localités sont les principaux espaces au sein desquels se construisent et se mettent en œuvre les parcours et les trajectoires d'insertion des jeunes. C'est dans ces localités que se trouvent les opportunités d'éducation, de formation professionnelle, d'accès à l'information sur les activités économiques et l'emploi. Les collectivités territoriales jouent donc un rôle déterminant de proximité pour développer des réponses au défi de l'emploi des jeunes et à leur insertion socioprofessionnelle.

Dans la région de Segou par exemple, un nombre important d'acteurs de territoire a été répertorié: les organisations professionnelles, les entreprises, les établissements de microfinance (services financiers décentralisés), les structures de formation, les familles, les autorités administratives et traditionnelles etc. qui œuvrent séparément ou de manière collective à réaliser des actions destinées à l'insertion des jeunes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux. Les rôles des principaux acteurs rencontrés sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Acteurs	Rôles des acteurs
Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des filières porteuses pour la région; ● Concertation avec les autres acteurs afin de définir les actions prioritaires en lien avec la formation professionnelle et l'emploi des jeunes: ● Conventionnement avec des structures de formation pour l'organisation de la formation des jeunes; ● Recherche des financements auprès des PTF pour l'appui de la formation des jeunes et la mise en œuvre de leurs projets; ● Développement des liens avec les entreprises locales pour faciliter le placement des jeunes en stage et leur éventuel emploi; ● Recherche et contractualisation des consultants formateurs pour la réalisation des formations spécifiques dont les compétences ne sont pas disponibles aux centres de formation (formations type GERME et CREE); ● Coordination générale des actions en relation avec l'emploi et la formation professionnelle des jeunes.
Organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en relation des commissions foncières et les paysans relais pour résoudre la difficulté d'accès au foncier et la formation de masse; ● Négociation avec les parents pour la sécurisation foncière; ● Accompagnement des jeunes pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle; ● Sélection des projets des jeunes dans le cadre des Commissions de sélection; ● Facilitation de l'accès au financement et octroi des prêts pour le démarrage des projets;
Services financiers décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des services financiers adaptés aux contraintes de l'agriculture familiale en générale et les jeunes agriculteurs en particulier; ● Conventionnement avec les bailleurs à travers des projets et

	programmes pour la mise en place des produits spécifiques au financement des projets des jeunes formés;
Organisations non-gouvernementales (Swisscontact, AJA Mali...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des compétences des producteurs en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie; ● Formation professionnelle et accompagnement à l'insertion des bénéficiaires; ● Accompagnement et orientation des jeunes porteurs de projets ou aspirants à l'entrepreneuriat ● Recherche des financements auprès des PTF pour apporter un appui aux projets des jeunes;
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil des jeunes en stage pour le renforcement de leurs compétences et leur préparation aux réalités des métiers ;
Organismes consulaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement des professionnels et amélioration des services d'appuis (conseil, formation, financement...)
Projets et programmes	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emploi créées par le secteur privé pour les jeunes au Mali ● Facilitation de l'émergence au niveau des villages, des jeunes (filles et garçons) porteurs d'initiatives économiques selon leurs aptitudes et profils
Acteurs indépendants de formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation des jeunes apprenants dans les domaines de compétences spécifiques ● Accompagnement de porteurs d'idées de projets à la maturation de leurs projets / plan d'affaires
Paysan relais, tuteurs et maitre d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation in situ des jeunes sur les cycles des spéculations choisies ● Appui-conseil et accompagnement des jeunes à la mise en œuvre de leurs projets

On constate que la majorité de dispositifs d'insertion, essaient d'associer les acteurs cités ci-dessus cités et d'autres présents dans leurs territoires avec pour objectif de fournir une réponse au plus près des réalités et des besoins des jeunes en quête d'insertion. La multiplicité d'acteurs à ce niveau peut engendrer des tiraillements et des conflits d'intérêt qui deviennent des blocages importants à la mise en œuvre harmonieuse des actions. Le plus grand défi est donc celui de la coordination de tous ces acteurs vers une vision partagée et une action d'ensemble car pour le moment les initiatives semblent plutôt cloisonnées. Ce rôle de facilitateur et d'ensemblier est un enjeu à part entière et devrait faire l'objet d'une réflexion profonde afin de mettre en place un dispositif capable de se pérenniser.

Les centres de formation

Les centres de formation agricoles et rurales publics comme privés ont en générale l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en mettant l'accent sur la promotion des activités socio-économiques des couches défavorisées à travers la formation professionnelle. Pour atteindre cet objectif ces centres préparent des jeunes à une insertion dans le marché du travail à travers des formations professionnelles qualifiantes dans les

filières porteuses ciblées par les schémas directeurs des régions où ils interviennent. Les principaux acteurs et leurs rôles sont présentés dans le tableau ci-dessous

Acteurs	Rôles
Equipe dirigeante et pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation et animation des formations théoriques et pratiques, ● Suivi des jeunes placés en stage dans les entreprises et industries, ● Maintien du lien entre le centre de formation et le public, ● Accompagnement des jeunes au montage de leurs plans d'affaires / projets.
Bureau de liaison école et entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place des liens entre les structures de formation et les entreprises ● Travail de proximité avec les industries pour identifier les domaines dans lesquels les jeunes peuvent être placés, ● Placement des jeunes apprenants / étudiants en stage ou emploi dans les industries, ● Organisation des journées d'échanges pour mieux faire connaître les filières développées aux jeunes et entreprises, ● Suivi des jeunes insérés
Chargé d'insertion (Cellule d'insertion)	<ul style="list-style-type: none"> ● Prospection des entreprises, ● Organisation des visites de terrain, ● Mise à jour du répertoire des sortants, ● Suivi des sortants, ● Animation sur les modules complémentaires de techniques de recherche d'emploi et de compréhension du monde de l'entreprise.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre du projet ● Appui du jeune à la conception et le montage du projet ● Participation à la mise en œuvre du projet ● Accompagnement des jeunes sur des questions sociales
Jeunes porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Conception et émergence de l'idée de projet ● Montage du projet / plan d'affaires ● Mise en œuvre du projet

Annexe N°3 : termes de références de l'appui technique du Réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2 (Juin 2018)

Contenu

1. Contexte d'intervention. 1
 2. Enjeux prioritaires et orientation pour le futur concours ACEFOR 2. 2
 3. Objectifs de l'appui du Réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2. 2
 4. Organisation de l'étude. 4
 - a. Maîtrise d'ouvrage et financement de l'étude. 4
 - b. Méthodologie. 4
 - c. Période et livrables de l'étude. 4
 5. Documentation disponible. 4
- Annexe 1 : Fiche Projet ACEFOR.. 6
- Annexe 2 : Composantes et principales activités pressenties du Projet ACEFOR 2. 8
- Annexe 3 : Récapitulatif des principales interventions des autres PTFs. 13

1. Contexte d'intervention

La situation de l'emploi est préoccupante au Mali avec une précarité dans le secteur informel représentant 91% des emplois, une étroitesse du marché de l'emploi formel qualifié, de grandes difficultés d'insertion professionnelle pour les sortants du système éducatif, un chômage important surtout en milieu urbain et pour les femmes. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) occupe près de 80% des actifs.

Le Mali rencontre des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes formés, liées à des écarts importants entre le nombre de sortants du système éducatif et le nombre d'emplois proposés sur le marché du travail. Ces tensions risquent de s'amplifier dans les années à venir, il est estimé que 434 000 primo-demandeurs d'emplois arriveront chaque année sur le marché de l'emploi en 2030 contre 278 000 en 2010.

Les dispositifs de formation professionnelle ne permettent pas de répondre aux besoins quantitatifs de la population. Seuls 5% de chaque classe d'âge passe par l'ETFP contre un objectif affiché de 56% des jeunes. En 2015-2016, seulement 1.688 apprenants ont obtenu une certification de leur formation, même si ce chiffre est en nette augmentation par rapport aux années précédentes (1.037 en 2014-2015). Le diagnostic du système éducatif malien, élaboré en 2017, indique que seulement 4 centres de formation publics étaient opérationnels, permettant de couvrir un effectif de 461 apprenants en 2015-2016. Il faut noter qu'il existe une importante offre de formation privée – plus de 500 établissements sont recensés dont 82% dans le secteur tertiaire.

De plus, de fortes disparités territoriales sont relevées avec un retard marqué des zones rurales, l'offre de formation étant aujourd'hui fortement concentrée sur le secteur tertiaire et en milieu urbain. Les dépenses d'éducation à Bamako se chiffrent 43% des dépenses totales d'éducation alors que les Bamakois représentent 12% de la population malienne.

Aussi, il faut relever que 41% des enfants scolarisables sont hors de l'école soit près de 1,9 millions d'enfants. Ces jeunes présentent des besoins importants en termes d'alphabétisation, de formation et d'insertion.

Le cadre institutionnel de l'emploi et de la formation professionnelle, en dehors de l'enseignement technique et professionnel (ETP) relevant du Ministère de l'Education Nationale, comprend essentiellement le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et les actions initiées par l'APEJ (Agence pour l'Emploi des Jeunes), l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) et le FAFPA (Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage) ainsi que 8 autres ministères sectoriels (Développement rural, Mines, Artisanat,...).

S'il existe aujourd'hui des politiques claires y compris à des niveaux régionaux, le pilotage du sous-secteur souffre d'un manque de données statistiques et d'un manque de coordination entre les différents acteurs qui induit une faible participation du secteur privé au processus de décision et n'encourage pas le développement de partenariats.

2. Enjeux prioritaires et orientation pour le futur concours ACEFOR 2

Dans la continuité du projet ACEFOR (Cf. Annexe 1 – Fiche projet ACEFOR), la finalité du projet est d'améliorer l'employabilité des jeunes et la compétitivité des entreprises au Mali.

Il poursuivra pour cela deux objectifs spécifiques :

- améliorer l'offre de formation à travers la construction et à l'équipement de centres publics de formation professionnelles (CFP) ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle ;
- faciliter l'insertion des jeunes formés.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Projet ACEFOR, en s'appuyant et en renforçant son dispositif de mise en œuvre, en étendant le financement de certaines de ses activités, et en mettant davantage l'accent sur la qualité des formations et l'accompagnement vers l'insertion (Cf. Annexe 2 – Composantes et principales activités pressenties du Projet ACEFOR 2).

Une étude de faisabilité sera réalisée en août/septembre 2018 avec pour objectif principaux de définir les objectifs spécifiques du projet, les activités à mener, les intervenants, le mode opératoire, la planification, la budgétisation et le mécanisme de suivi évaluation.

3. Objectifs de l'appui du Réseau FAR dans le cadre de l'instruction du projet ACEFOR 2

Dans le cadre du Projet ACEFOR, la troisième cohorte de jeunes bénéficie de formations qualifiantes (6 à 9 mois) dans les filières BTP et agro pastorales (maraîchage, embouche, pisciculture et aviculture). Ces formations sont dispensées par les CFP ou centres privés agréés par le MEFP. Les curricula sont proposés par la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP). Un kit d'insertion est délivré à chacun des jeunes à l'issue de sa formation. Les formations sont délivrées sur l'ensemble du territoire (sauf région de Kidal).

L'appui du Réseau FAR a pour objectif principal de nourrir l'étude de faisabilité en vue de l'amélioration et du déploiement des formations qualifiantes dans les filières agro pastorales.

Sur base d'un diagnostic des dispositifs de FAR existants au Mali ainsi que sur une analyse rapide des filières porteuses, génératrices d'emplois et permettant la création de valeur ajoutée, il est attendu que les consultants puissent faire des propositions opérationnelles et budgétisées afin qu'elles puissent être intégrées dans la formulation du futur projet ACEFOR 2 par le consultant qui sera recruté dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Les points à traiter ciblent particulièrement la composante 2 et sont les suivants :

- ***Ciblage et justification des filières prioritaires :***
 - description des axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;
 - description des principales interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;
 - liste des principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;
 - diagnostic de l'offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;

A noter que la priorité est donnée à l'amélioration de l'existant et à l'amélioration des formations déjà dispensées. Néanmoins, si cela est jugé particulièrement pertinent en fonction des besoins des territoires et des capacités formatives des acteurs de la formation, le Réseau FAR pourra proposer d'étendre les formations qualifiantes à une ou deux nouvelles filières complémentaires.

- ***Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes :***
 - identification des moyens à mobiliser par les centres pour dispenser les formations et précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations. Si cela est jugé pertinent et possible en fonction de la reconnaissance mutuelle des agréments entre ministères sectoriels, il pourra être proposé d'élargir l'offre aux centres relevant du ministère en charge du développement rural ;
 - opportunité d'appui à la structuration en réseau des centres en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;
 - définition de critères de sélection des bénéficiaires des formations qualifiantes ;

- **Appui à l'ingénierie de la formation :**
 - o identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des curricula ;
 - o diagnostic rapide des capacités des formateurs et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques. Des propositions pourront être formulées sur les actions de renforcement de capacités à prévoir, les cibles (critères de sélection des formateurs bénéficiaires) et les modalités de mise en œuvre possibles ;
 - o réflexions autour de nouvelles formules de formations nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;

- **Mise en place d'un dispositif d'insertion :** cette proposition devra détailler les activités à prévoir, les modalités de mises en œuvre, les acteurs et leurs rôles respectifs. Le dispositif devra pouvoir être adapté en fonction des filières et des contraintes (par exemple, accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.

- **Lien avec les organisations professionnelles :**
 - o identification des contributions possibles des organisations professionnelles à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...) ;
 - o identification des acteurs potentiels, leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;
 - o identification des actions à favoriser en lien avec la structuration des filières ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;

4. Organisation de l'étude

a. Maîtrise d'ouvrage et financement de l'étude

L'étude sera mise en œuvre par le Réseau FAR.

b. Méthodologie

Il est attendu que les experts proposent une méthodologie participative impliquant tous les acteurs potentiels y compris les jeunes bénéficiaires.

Le Consultant réalisera un travail de terrain au Mali en étroite partenariat avec le ministère chargé de la formation professionnelle, les structures locales concernées et l'AFD (Agence de Bamako et Siège). Il est proposé que le Ministère en charge de la formation professionnelle délègue un cadre de la DNFP pouvant participer à l'ensemble de la mission, et assiste la mission en facilitant les contacts et en mobilisant les personnes ressources utiles.

Un point d'attention particulier sera porté à la coordination avec les initiatives menées par les PTFs (Cf. Annexe 3 Récapitulatif sommaire des projets en cours).

c. Période et livrables de l'étude

La mission se déroulera en juillet 2018.

Les consultants fourniront un rapport provisoire en version informatique, au plus tard 15 jours après la mission de terrain. Une réunion de restitution pourra être envisagée au siège de l'AFD (ou en conférence téléphonique en fonction de la localisation des experts mobilisés).

Le rapport final devra être disponible au plus tard le 20 août.

5. Documentation disponible

- Documents stratégiques :
 - o CREDD ;
 - o PRODEFPE, Programme triennal 2015-2017 ;
 - o Schémas Directeurs de la Formation professionnelle régionaux (Ségou, Sikasso, District de Bamako) ;
 - o Schéma directeur de développement, Région de Koulikoro 2011 ;
- Documents concernant les potentiels acteurs :
 - o Audit institutionnel du MEFP, 2015 ;
 - o *APEJ* : statuts, rapport annuel 2017, plan d'actions 2018, budget, manuel de procédures, documentations projets ;
 - o *FAFPA* : documents constitutifs, rapport d'exécution technique 2017, éléments sur la formation par apprentissage 2013-2017,
 - o *INIFORP* : plan d'action 2018, besoins d'appuis pré identifiés ;
 - o *ONEF* : ordonnance et décret portant création, rapport d'activité 2017, programmation 2018, études thématiques en ligne sur le site de www.onef-mali.org
- Documents de capitalisation / évaluation :
 - o Evaluation finale du Projet IPOMER ;
 - o Documents projets ACEFOR ;
 - o Etude de capitalisation sur les formations courtes ACEFOR (ONEF - rapport provisoire attendu fin juin) ;

- Document de requête du MEFP pour le déploiement de la 3^{ème} cohorte dans le cadre du projet ACEFOR ;
- Rapport général : Atelier de réflexion sur les stratégies d'amélioration de la fréquentation des CFP de Badougou Djoliba et de Yorosso du 13 au 14/09/2017 à Sikasso ;
- Etude de référence sur l'insertion professionnelle (hors famille) des apprenants sortis des centres appuyés par le projet Lux-Dev. à 2 ans et 3 ans, Avril 2017 (ONEF) ;
- Enquête de référence sur la satisfaction des employeurs par rapport aux compétences des apprenants sortis des centres appuyés par le Lux-Dev, Octobre 2017 (ONEF) ;
- Etude d'identification des filières porteuses d'emplois et leurs chaînes de valeurs – PROCEJ, février 2018 (ONEF) ;
- Note relative aux « formations rapides » ou de « courte durée » de la composante 5 du projet ACEFOR, MEFP, mai 2018 ;

Appendice 1 : Fiche Projet ACEFOR

INFORMATIONS PROJET

Montant : 9 M€(subvention de 5 M€et prêt de 4 M€)
Date d'octroi : 02 novembre 2011
Date de signature : 14 juin 2013
DLVF : 31 décembre 2019 (subvention) et 30 juin 2018 (prêt)
RAV : 7,2 M€
Maitre d'ouvrage : Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
Zones d'intervention : Sikasso, Mopti, Ségou, Bamako
Niveau d'exécution : Projet en phase de démarrage

OBJECTIF

Le projet vise à améliorer la compétitivité des acteurs économiques et à diversifier les solutions d'emplois pour les jeunes, en améliorant l'offre locale de formation professionnelle notamment dans le secteur agricole.

DESCRIPTION DU PROJET

Il comporte cinq composantes :

- Composante 1 – Amélioration de la qualité du dispositif de formation professionnelle en appuyant les centres de formation et les directions régionales de la formation professionnelle (500K€) ;
- Composante 2 – Création d'une nouvelle offre de formation (formation initiale qualifiante et formation continue, niveau BT-BTS) visant les métiers ruraux porteurs : maintenance industrielle, métiers de l'eau, transformation et valorisation de la production (700K€) ;
- Composante 3 – renforcement institutionnel et développement des partenariats (assemblées régionales, directions régionales de la formation professionnelle, ANPE/observatoire, et ministère de l'emploi et de la formation professionnelle) (2000K€) ;
- Composante 4 – Infrastructures et équipements : construction et équipement de deux centres de formation professionnelle spécialisés dans les métiers para-agricoles, l'un à Markala, l'autre à Sikasso (4000K€) ;
- Composante 5 – Composante d'urgence ajoutée en 2013. Dans les régions de Ségou, Sikasso, Mopti et Bamako, mise en place de formations professionnelles courtes entre 6 à 9 mois, de 1.000 jeunes déplacés des régions du Nord, dans les métiers du BTP (1000K€).

INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

Le MEFPJCC assure la Maîtrise d'Ouvrage du projet. Le GRET a été sectionné pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la suite d'un appel d'offre. Un assistant technique serait mis à disposition de la Direction Nationale de la Formation professionnelle et des deux

Directions régionales de la Formation professionnelle concernées, afin de renforcer notamment les capacités d'appui et de conseil au niveau central et déconcentré.

Les conseils régionaux de Ségou et de Sikasso sont responsables de la composante 4 du projet (Infrastructures et équipements). Des accords tripartites ont été signés entre le MEFPJCC, les CR et le MOD (CTAC) pour la mise en œuvre de cette composante. La composante est mise en œuvre par le MEFPJCC.

etat d'avancement du projet ACEFOR

Composantes 1, 2, 3 :

La mise en œuvre de ces composantes a accusé un certain retard relatif à la sélection de l'AMO. En février 2014, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'établir une liste restreinte de candidats susceptibles d'apporter une assistance technique appropriée. L'assistance technique a été recrutée en 2016 et a démarré son activité dans les deux régions du projet. L'ensemble des documents de gestion et de planification ont été élaborés : manuel de procédures, cadre logique, manuel de suivi et d'évaluation, plan global de mise en œuvre du projet et plan de travail annuel 2017 et 2018. L'offre de formation à développer dans le cadre du projet est définie : états des lieux de l'offre de la formations professionnelle dans les deux zones ; confirmation du choix des filières ; profils d'entrée et de sortie des apprenants ; réalisation d'un voyage d'étude au Burkina Faso ; démarrage de l'élaboration des supports de formation en impliquant la DNFP et l'INIFORP.

Composante 4 :

Cette composante porte sur la construction de deux centres de formation professionnelle à Markala et Sikasso. Les accords de rétrocession des fonds entre les conseils régionaux de Ségou et Sikasso et le Ministère de l'Economie et des finances ont été signés le 14 août 2014, ainsi que les accords MOD entre les conseils régionaux et la CTAC le 20 février 2015. La pose de la première pierre du CFP de Sikasso est intervenue le 21 Aout 2015 par le Président de la République du Mali. Les opérateurs pour les études, le contrôle, la surveillance des travaux de construction des CFP de Sikasso et Ségou ont été recrutés (Groupement ATA/CESIA/ECIA/ICON SARL), et la prestation a démarré effectivement en mars 2016.

Une étude pour le dimensionnement des fonctionnalités, équipements et espaces des CFP de Markala et de Sikasso, y compris l'estimation des coûts et la priorisation des équipements, conduite par l'AMO ACEFOR, est finalisée et validée par le MEFP. Les APS ont été élaborées en conséquence et les APD sont en cours d'élaboration par la CTAC.

Le démarrage des travaux de construction des deux CFP, est attendu pour le dernier trimestre 2018.

Ces deux centres vont accueillir chacun 500 apprenants par an. Ils proposeront une offre de formation initiale et continue complémentaire à l'offre existante dans des filières jusqu'alors mal couvertes (transformation des produits, maintenance des équipements agricoles, gestion de l'eau, gestion de groupements et coopératives, gestion des intrants) ainsi que des services de centre ressource pour tous les acteurs agricoles et para-agricoles dans les domaines de la formation et de l'information professionnelle.

Composante 5 :

Suite à la relance du projet en avril 2013, et compte-tenu du contexte, en particulier du nombre important de jeunes déplacés des régions du nord Mali en régions sud, il a été proposé qu'une composante d'urgence soit intégrée au projet.

Cette composante avait pour objectif de former sur une période de deux ans 1 000 jeunes, notamment déplacés des régions nord, sur des compétences de base aux métiers du BTP (formations qualifiantes sur 6 mois ou 9 mois selon les filières, par le biais de conventions entre le MEFP/les conseils régionaux et des centres de formation agréés existants en régions de Ségou, Sikasso, Bamako et Mopti).

Près de 900 jeunes ont effectivement achevés ces formations. Afin de faciliter l'insertion des jeunes, le MEFP en plus du certificat de qualification professionnelle a également délivré des kits (outils de base, petits équipements) aux sortants de la première cohorte. Une étude est en cours pour mesurer leur taux effectif d'insertion. Un ANO de l'AFD a été donné pour la formation d'une 3ème promotion en décembre 2017. Cette nouvelle cohorte de 500 débutera sa formation en juin 2018 et dans les filières BTP et agro pastorales (maraîchage, embouche, pisciculture, aviculture).

Appendice 2 : Composantes et principales activités pressenties du Projet ACEFOR 2

Ces propositions doivent être considérées comme une base de travail à approfondir, valider, prioriser, modifier ou invalider.

Composante 1 : Amélioration de l'offre de formation

Cette composante permettra de finaliser les infrastructures jugées prioritaires et de contribuer à l'équipement des centres de formation professionnelle en lien étroit avec les besoins des économies régionales. Elle permettra les réalisations suivantes :

- Poursuite des travaux d'infrastructures et équipements engagés dans le cadre du projet ACEFOR dans les régions de Sikasso (CFP Sikasso) et de Ségou (CFP Markala).

Les travaux et l'équipement de ces centres seront financés à hauteur de 4 millions d'euros dans le cadre du Projet ACEFOR. Selon l'étude de dimensionnement réalisée en 2017, le montant total nécessaire s'élève à 8 026 000 euros (hors frais de bureau d'étude et frais de gestion de la MOD). Aussi, le nouveau projet pourra permettre de financer la totalité des travaux tels que prévus dans les APS déjà réalisés et validés. Les APD en cours de réalisation pourront permettre de préciser les besoins exacts de financement et le Plan de passation de marchés global de fixer les imputations budgétaires de chacun d'entre eux. *Il n'est pas attendu d'apports spécifiques de l'étude de faisabilité sur ce point.*

- L'étude de faisabilité pourra évaluer les besoins en réhabilitation et/ou en équipements d'un autre centre de formation professionnelle. L'opportunité d'investir dans un nouveau CFP sera déterminée au regard des besoins en termes de gestion des flux, de l'impact envisagé en terme d'emploi et de l'efficacité dans la mise en œuvre d'un tel investissement et ce, en fonction de l'enveloppe disponible. Cette activité pourrait ne pas être retenue s'il n'apparaît pas efficace de soutenir un troisième centre dans le cadre de ce projet.

Les centres et leurs besoins pré identifiés sont les suivants :

- CFP de Badougou Djoliba (région de Koulikoro) ;
 - § Besoin d'internat ;
 - § Une étude sur les besoins de formation dans la zone est envisagée ;

Les filières ciblées pourraient être les filières industrielles (BTP, transformation agroalimentaire) et agro pastoral (maraîchage, embouche et pisciculture).

- CFP de Missabougou (District de Bamako) – ce centre étant déjà appuyé par un nombre important de partenaires, il pourrait ne pas être priorisé. Les études suivantes ont déjà été réalisées et permettent un dimensionnement et chiffrage des besoins :
 - § Réhabilitation des ateliers et mise en place d'un espace de maraîchage (20ha) ;

- § Etude de dimensionnement 2015 (PROCEJ – Cabinet Architecte): rapport des besoins complets (yc réhabilitation de 6 ateliers, bâtiments administratifs, sécurisation..). Total budget : 750 000 € (hors équipements – non chiffrés) ;
- § Rapport diagnostic sur le fonctionnement du Centre 2016 (PROCEJ – Cabinet SFERE) ;
- § Rapport 2017 (PROCEJ) : 4 nouvelles filières proposées (carrelage, peinture bâtiment, menuiserie alu, transfo agroalimentaire). Total infrastructures et équipement : 309 000 USD.

A noter que ce CFP a été désigné Collège communautaire dans le cadre des travaux réalisés avec l'UEMOA. Dans ce cadre, une étude est en cours concernant la composition de l'équipe pédagogique et administrative du Centre ainsi que sur les politiques de bourses pour les apprenants ;

- CFP de Mofa (région de Koulikoro) – ce centre ayant été totalement détruit, il semble que des appuis plus importants que de la réhabilitation ou des équipements soient nécessaires. Si cela est avéré, le projet ACEFOR 2 ne pourra pas prioriser ce centre.

A noter que le MEFP s'est engagé sur budget national (150MFCFA) à réaliser la sécurisation des espaces, la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement des plateaux techniques (aviculture, pisciculture) ;

Composante 2 : Financement d'activités de formation qualifiantes et appui à l'insertion

Les activités mises en œuvre dans le cadre de cette composante permettront de renforcer les actions de formations courtes qualifiantes mises en place dans le cadre du projet ACEFOR.

Les activités relatives aux formations qualifiantes seront centrées sur les filières déjà développées dans le cadre du projet ACEFOR à savoir le BTP et l'agro pastoral. L'opportunité d'inclure une filière complémentaire (transformation agroalimentaire) pourra être étudiée. La qualité de ces formations sera renforcée grâce notamment à une amélioration de la formation des formateurs et un accent particulier sera mis sur l'accompagnement vers l'insertion des jeunes.

Un ciblage territorial prioritaire des activités de la composante 2 pourra être proposé afin de permettre une approche régionale intégrée et une implémentation qualitative des activités à l'échelle réduite dans un premier temps. Un ciblage sur la région de Koulikoro pourrait être exploré en lien avec le choix du du/des CFP appuyés en termes de réhabilitation légères et/ou équipements (composante 1) notamment car elle est caractérisée par un potentiel économique important (zone d'influence de Bamako et zone de production cotonnière) tout en subissant de fortes pressions démographiques (flux migratoires importants) et souffrant d'un déficit d'offre de formation et d'appuis pour le renforcement des acteurs locaux.

Amélioration de la qualité des formations qualifiantes dispensées par les CFP

- Appui à l'ingénierie de la formation pour améliorer les référentiels et modules existants. Les formations sont aujourd'hui dispensées sur base de curricula élaborés par la DNFP. Depuis la création de l'INIFORP, celui-ci est compétent pour l'élaboration, l'adaptation et l'implantation des référentiels de formation, de certification et des outils didactiques en lien avec les besoins du marché.

Dans ce cadre, l'INIFORP pourrait réaliser un état des lieux des référentiels et outils existants pour les formations dispensées dans le cadre du Projet ACEFOR et, si besoin, proposer des améliorations.

Le projet ne prendra pas en compte la production de nouveaux curricula pour de nouvelles filières mais se concentrera sur les filières BTP et agro pastoral.

- Appui à la formation des formateurs sur base d'un diagnostic préliminaire des besoins qui sera réalisé en amont de la mise en place des activités. Un point d'attention particulier sera porté au renforcement des compétences pédagogiques, à la maîtrise du français (les formations sont principalement dispensées en langues locales mais les curricula et supports de formation sont en français) ainsi qu'aux capacités particulières nécessaires pour dispenser les modules transversaux (techniques de recherche d'emploi..).

De nombreuses formations ayant déjà été dispensées, le diagnostic des besoins devra permettre de cibler les formateurs n'ayant pas ou peu été destinataires des précédentes formations et ayant des besoins avérés et ciblés. Le projet devra permettre l'élaboration d'une base de données des formateurs bénéficiaires des formations et devra être mise à jour régulièrement.

- Renforcement du dispositif de suivi de la qualité des formations s'inscrivant dans la démarche Qualité initiée par l'INIFORP.

- Renforcement des capacités du MEFP pour l'encadrement et le suivi de l'offre privée et publique de formation (définition d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions, appuis à la mise en œuvre d'activités prioritaires) et pour la dynamisation des CFP publics à travers la mise en place de contrats de performance ;

- Appui aux collectivités territoriales, dans le cadre du mouvement de décentralisation actuel, pour renforcer l'animation des cadres locaux de concertation et ainsi favoriser le lien avec le secteur privé ;

Financement de cohortes de jeunes dans des filières porteuses

Les filières concernées (BTP, agro pastorales) et leur priorisation seront définies en fonction des bassins d'emploi des régions ciblées. Elles seront définies en lien avec les schémas directeurs régionaux et au sein de chaque cercle en lien avec les services décentralisés compétents et les organisations professionnelles représentées.

Les CFP (publics ou privés) pouvant dispenser ces formations seront retenus sur base de leurs capacités formatives (équipements disponibles, CV des formateurs, formations déjà dispensées, gestion du centre). Pour les formations rurales, l'opportunité du financement de formations dans des centres sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture devra être étudiée. A noter que dans le cadre du projet ACEFOR, seuls les CFP ayant des agréments du MEFP ou du MEN ont pu être éligibles. Les Centres d'Animation Rurale (CAR) et les Centres d'Apprentissage Agricole (CAA) relevant du Ministère du développement rural n'ont pas pu être sélectionnés.

L'opportunité d'un ciblage géographique prioritaire devra être particulièrement étudiée en fonction des besoins de formation de la zone, de l'offre de formation existante, des formations courtes ayant déjà été dispensées dans la zone dans le cadre des 1ères cohortes financées par le Projet ACEFOR.

Les bénéficiaires seront principalement des jeunes (entre 15 et 35 ans) déscolarisés ou non scolarisés, déplacés internes, des jeunes sortants des écoles coraniques et des filles. Afin de favoriser la participation des jeunes sortants des écoles coraniques, le MEFP pourra entamer un dialogue avec l'association des maîtres coraniques. Les jeunes ayant déjà une première expérience dans la filière concernée et un projet professionnel seront prioritaires.

Le dispositif de suivi des apprenants sera renforcé pour permettre un suivi des apprenants, de la qualité des formations dispensées et de l'insertion des jeunes :

- un suivi par les centres dispensant les formations ;
- un suivi du niveau central des différents services (DNFP, INIFORP, ONEF) ;
- un suivi des services décentralisés (DIREFOP, antennes de l'APEJ..) ;
- un suivi des organisations professionnelles représentatives (participation aux examens de certification...).

Programme d'activités HIMO

Ce programme serait mis en œuvre par l'APEJ, acteur national compétent, avec un appui possible du BIT. Ces activités seraient mises en œuvre dans une zone restreinte et sur un nombre restreint de chantiers afin de garantir une approche qualité et un accompagnement optimal des jeunes. La priorité pourrait être donnée aux travaux permettant l'amélioration d'infrastructures de développement rural et le désenclavement de zones à fort potentiel agricole tout en ayant un potentiel formatif important.

Un accent pourrait être mis sur la formation et l'accompagnement des jeunes tout en renforçant les capacités des entreprises à encadrer les jeunes professionnels. Le programme s'appuierait sur les modules de formation développés par l'APEJ.

Renforcement de l'accompagnement vers l'insertion

- Accompagnement vers l'insertion des jeunes bénéficiaires des formations qualifiantes à travers un mécanisme de suivi des bénéficiaires basé sur :

- Appui pour la préparation du projet professionnel du jeune ;
- des formations à l'entrepreneuriat, au montage de projets, à la gestion simplifiée ;
- un accompagnement vers l'insertion ou à l'installation notamment pour les jeunes formés dans les filières agro pastorales ;
- un appui pour la mise en relation avec les services d'insertion. Un lien pourrait être fait avec les Espaces Orientation Jeunesse et/ou les services compétents régionaux ;
- des formations techniques complémentaires 6 mois et/ou un an à l'issue de la première session de formation ;
- des kits d'installation et/ou apport en capital – en fin de formation ou après une première période d'installation ;
- la mise en place d'une base de données avec mise à jour régulièrement pendant 18 mois à l'issue de la formation ;

Ce mécanisme pourrait être mis en place par les CFP et/ou par l'APEJ. Si l'option d'une implication importante des CFP est retenue, les capacités de ceux-ci devront être évaluées en amont et si besoin, pourraient être renforcées en conséquence. Les CFP ainsi responsabilisés seraient acteurs de la formation mais aussi de l'insertion des jeunes.

- Accompagnement vers l'insertion des jeunes bénéficiaires des travaux HIMO en lien avec

l'APEJ. En fonction des profils, celui-ci pourrait s'articuler en deux temps :

- pendant les travaux HIMO :
 - § formations à l'entrepreneuriat, au montage de projets, à la gestion simplifiée ;
 - § modules de formation d'appui à la recherche d'emploi ;
- à l'issue des travaux :
 - § appui pour la mise en relation avec les services de formation et/ou d'insertion. Un lien pourrait être fait avec les Espaces Orientation Jeunesse et/ou les services compétents régionaux ;
 - § appui conseil à l'installation ;
 - § appui pour la mise en relation avec des opérateurs de services financiers.
- mise en place d'une base de données avec mise à jour régulièrement pendant 18 mois à l'issue des travaux.

Composante 3 : Activités transversales

- Pilotage et coordination du Projet : le pilotage du Projet sera assuré par le MEFP en lien avec les structures compétentes pour chacune des activités ;
- Suivi et évaluation : un mécanisme de suivi renforcé sera mis en place avec un point d'attention particulier sur les zones difficilement accessibles concernées par le Projet. Le mécanisme de suivi impliquera les organisations professionnelles.

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées ainsi que des audits semestriels.

- Divers et Imprévus (500k€) : les modalités de mobilisation de ces financements devront être clairement définies. L'ANO de l'AFD pourrait être sollicité pour les activités/dépenses dépassant un certain seuil.
- Enveloppe non affectée (env. 8 à 10% du financement) : cette enveloppe non affectée sera réservée afin de permettre une flexibilité dans la mise en œuvre des activités et, si nécessaire, de renforcer les activités présentant des résultats encourageants.

L'affectation de ces financements pourra être fixée sur base de l'évaluation à mi-parcours.

Mode opératoire

Le Comité de pilotage se réunira annuellement. Il comprendra au maximum 20 personnes. Un Comité restreint se réunira trimestriellement et réunira l'ensemble des points focaux.

Le MEFP sera Maître d'ouvrage du projet. La Coordination du projet sera exercée par la DNFP. Un Coordonnateur pourra être désigné au sein de la DNFP après appel à candidature. Des points focaux seront désignés au sein de chacune des structures impliquées.

La DNFP délèguera la réalisation des activités aux directions concernées qui seront :

- les Conseils Régionaux pour les volets infrastructures et équipements ;
- la DNFP pour les activités de Formations qualifiantes. Le mécanisme défini sur ACEFOR est reconduit à savoir une gestion des dépenses par le MEFP sur base de versements par avances et gérées selon les procédures nationales. La DNFP gère les recrutements des CFP, procède à la signature de conventions entre le MEFP et les CFP, transfère les fonds et procède aux justifications. Les activités de suivi sont mises en œuvre par la DNFP ;
- l'INIFORP pour les volets Qualité de la formation et formation des formateurs ;
- l'APEJ pour les volets Appui à l'insertion et activités HIMO.

Concernant la composante 1, le projet ACEFOR 2 s'appuiera sur le mode opératoire du Projet ACEFOR pour la construction et l'équipement de 2 CFP de Markala et Sikasso. Ce montage sera reconduit en vue d'appuis à un autre CFP à savoir :

- signature des accords de rétrocession avec les Conseils régionaux (ou avenants aux accords existants) ;
- recrutement d'une maîtrise d'ouvrage (ou avenant au contrat conclu avec la CTAC si cela est jugé pertinent en fonction des résultats observés dans le cadre du Projet ACEFOR) ;
- si besoin, en fonction de la nature des travaux, recrutement d'un bureau d'études pour le(s) CFP complémentaire(s) (ou avenant au contrat du BET déjà recruté dans le cadre du Projet ACEFOR si cela est jugé pertinent en fonction des résultats obtenus dans le cadre du Projet ACEFOR) ;
- recrutement des prestataires et réalisation des travaux de réhabilitation ;
- commande, livraison et installation des équipements avec un volet Formation des formateurs en cas d'acquisition d'équipements lourds ;

Concernant les autres activités, les scénarios seront identifiés et détaillés dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Appendice 3 : Récapitulatif des principales interventions des autres PTFs

Cette cartographie est une compilation des éléments collectés par l'AFD et ne prétend pas être exhaustive.

Une cartographie plus complète sera rapidement réalisée par le GT Formation professionnelle dont l'animation est assurée par la coopération luxembourgeoise.

Nom du projet et bailleurs	Période d'exécution	Montant	Zone cible	Filières	Activités	Opérateurs
<p>Programme d'Appui à la Formation Professionnelle, phase, PAFP.</p> <p>DDC</p> <p>Subvention</p>	2014-2018	21M CHF (soit 25M€)	Mopti, Sikasso, Tombouctou, Ségou, Bamako	Agri, artisanat	<p>Amélioration de la qualité de la FP (curricula, formations formateurs)</p> <p>Pertinence des formations (cadres de concertation..)</p> <p>Financement de formations courtes - max 3 mois (40 000)</p> <p>Appui à l'insertion (EOJ) et suivi post formation</p>	Délégation ONGs (Helvetas et Swisscontact)
<p>PROCEJ</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>Subvention</p>		63MUSD	Bamako, Sikasso, Mopti, Kayes, Tombouctou, Gao	<p>BTP</p> <p>Mines et services auxiliaires</p> <p>Agro-industrie</p>	<p>Renforcement de l'offre de formation (Institut agro-industrie Ségou, Institut Bankass Mopti, IFSAB Bamako, IFP Kayes + institutions privées)</p> <p>Apprentissage dual (4 500)+ formations qualifiantes (15 000)</p> <p>Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes niveau CAP - formation, kits, appui</p>	UGP + partenariat avec APEJ, FAFPA, ANPE (agences d'exécution)

					<p>au démarrage (10 000)</p> <p>Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes niveau supérieur - financement plan affaire (1 000)</p> <p>Appui aux PME</p> <p>Appui institutionnel (SI, cadre de certification, ..)</p>	
<p>FIER</p> <p>FIDA</p> <p>Prêt (50%), Subvention (50%)</p>	2013-2022	52M USD	Sikasso Koulikoro , Kayes, Ségou	Agro pastoral	<p>10 000 jeunes reçoivent au moins une formation professionnalisante (formation pré professionnel, apprentissage dual)</p> <p>Appui aux parcours d'insertion (AGR, HIMO)</p> <p>Capacités institutionnelles et renforcement de l'offre de formation : dispositif d'orientation conseil auprès des jeunes, appui aux organisations de producteurs, appui au Conseil Régionaux,</p> <p>Formation professionnelle et alphabétisation</p>	UGP + partenariat avec APEJ, FAFPA, ANPE (agences d'exécution)

					Dispositifs d'appui-conseil, mobilisation de financements adaptés, création d'entreprises, innovations techniques et commerciales	
					Insertion et appui économique aux jeunes ruraux	
Projet PROJES	2018	30M€ (dont 15M€ sur la FP)	Mopti, Ségou		Appui à l'éducation non formelle (cycle court FP, petite gestion d'entreprise, alphabétisation)	Délégation GIZ, SNV (partenariat avec APEJ), Swisscontact - UGP
UE					Formation dual et apprentissage	
FFU					HIMO (réhabilitation des services sociaux)	
Subvention					Autres activités à identifier	
PIQ 3	2016-2019	9,9M€	Ségou, Sikasso, Kidal Gao	Agri (riz, sésame, fonio)	Structuration de l'offre de formation, organisation de l'apprentissage rénové en milieu rural et artisanal et formation aux maîtres d'apprentissage	Régie (LuxDev et PROMAN) + partenariats APEJ, INIFORP, ONEF, FAFPA (délégation totale)
Luxembourg					Appui à la formation continue	
Subvention					Appui à l'insertion des jeunes : formations courtes, appui à l'insertion	
					Appui à la décentralisation (cadre de	

					concertation, RC..)	
ACEFOR	2013-2021	9M€	Ségou, Sikasso	Métiers para agriculteurs	Construction de deux CFP (Sikasso et Markala)	Mise en œuvre par le MEFP + AMO (GRET)
AFD					Mise en place de l'offre de formation (6 filières)	
Prêt (4M€), Subvention (4M€)				BTP (formations qualifiantes)	Appui aux Conseils régionaux et au MEFP	
					Financement de cohortes de formations qualifiantes (1500)	
ACTIF	2018-2021	10M€	Mopti		Appui au projet d'insertion des jeunes (alphabétisation, formation, insertion) 3000 jeunes	Consortium ONG + ANICT
AFD					Appui aux IFM et enseignants SARP	
Subvention					Appui aux investissements des collectivités en termes d'éducation	
PEJM	2015-2021	8MCA D (soit 5,5M€)	Kayes, Koulikoro, Sikasso	Transfo agro alimentaire	Renforcement des capacités de gestion des établissements	Mise en œuvre par Education Internationale
Canada				Mécanique auto	Dotations en équipements	
Subvention				Construction métallique	Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat	

				ue		
FASAM Canada	2015 - 2021	21MUSD	Bamako Sikasso Koulikoro	Agriculteurs	Appui aux institutions de formations agricoles (dont CFP Badougou Djoliba) Au moins 600 élèves par année, dont 120 femmes, auront accès à des programmes, des cours et des stages pratiques améliorés, que 90% des enseignants des trois institutions (150 sur 167) recevront une formation qualifiante ou diplômante et que 75% des cadres des trois institutions renforceront leurs capacités	Université de Laval + Education internationale Education internationale
IMEYTA NORRAD Subvention	2017-2022	3,5M€	Ségou, Sikasso, Koulikoro	Transfo agroalimentaire, maraîchage, machinisme agricole, photovoltaïque...	RC de maîtres d'apprentissage (200) Formation de jeunes (2000) par apprentissage tutoré Appui institutionnel pour dvpt de la stratégie de FP et d'insertion par apprentissage tutoré en milieu rural	GRET + AJA Mali
CapEFA UNESCO	2010-aujourd'hui		Projets multi-pays		Lien ETFP /Alphabétisation Cadres de certification (CEDEAO)	

				Elaboration de guides méthodologiques (intégration des OOSC dans la FP via les TIC, liens entre les sous-secteurs)	
--	--	--	--	--	--

Perspectives	
UNICEF	Prise en compte de la FP dans le prochain programme 2019-2024
UE	Sept 2018 : Programme OOSC 7 à 12 ans en partenariat avec l'UNICEF - Kayes, Gao, Sikasso, Ségou + IRC/NRC - Mopti, Menaka + volet alimentation sco (PAM) Appui Budgétaire 2018-2020 avec indicateurs sur Alimentation sco, accès filles au fondamental 2, ratio élèves/enseignants
WB	Fin 2018 : 50MUSD sur éducation secondaire - Région Mopti ABG suivant avec indicateurs sur secteurs sociaux - en lien avec le PRODEC2
BAD	Fin 2018 : programme économique (construction SdC Konna + Nord) et package réinstallation (yc FP) 2019 : Programme routier HIMO en lien avec APEJ
PME	Requête présentée en 2019 sur base du PRODEC2 - WB Agent partenaire

Annexe N°4 : retranscriptions des entretiens par catégories socio professionnelles

Catégorie socioprofessionnelle : bailleurs / assistant technique

Nom/prénom : joel simonet

Structure : luxdev

Fonction : chef de projet mli 022

Questions		Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	le problème essentiel est l'exode rural Plus de 95% de l'agriculture est le fait de la petite agriculture familiale (quelques agro industries) : la formation de masse s'adresse à ces modèles d'exploitation agricole familiale cette agriculture dispose de peu de capitaux/ moyens de productions l'agroécologie correspond à ce type de contraintes / contexte au Mali : compost ...
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	luxdev intervient sur tous les niveaux de fp : la formation des formateurs avec iniforp, les formations qualifiantes dans les cfp, l'apprentissage (traditionnel rénové), la formation tuteurée luxdev est chef de file du groupe des bailleurs pour la FP
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé	apprentissage traditionnel rénové : dure un an, le jeune ne passe pas par un centre, le maître d'apprentissage a en charge 4 jeunes,,

		dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	<p>la formation étant in situ cela facilite la demande de terres au chef de village le prix d'un jeune en centre est de 150000 fcfa le prix d'un jeune apprenti est de 25000 fcfa</p> <p>formations qualifiantes dans les cfp, apprentissage (traditionnel rénové), formation tutorée : 7000 jeunes formés en 2 ans / voir ce que cela donne en terme de retombée (évaluation à venir)</p> <p>référence aux champs école paysans (CEP) de la FAO qui sont mis en oeuvre avec le minagri et ses agents techniques, en lien avec les réseaux chambres d'agriculture. Le dispositif de formation tutorée luxdev est une adaptation des CEP. Il s'inscrit dans la durée. La FAO ne prévoit pas de suivi après la fin d'un CEP.</p>
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	<p>identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u>, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)</p>	<p>présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains, <u>législatif</u> ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)</p>	
	<p>opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;</p>	<p>existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements</p>	<p>la chambre d'agriculture dispose aussi au niveau cercle de conseillers que l'on peut solliciter pour l'organisation des formations tutorées, type CEP... Ces dispositifs tutorés peuvent compter à la fois sur les réseaux chambres d'agriculture, AOPP et agents techniques du ministère de l'agriculture. C'est à voir selon chaque situation</p>
	<p>définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;</p>	<p>existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)</p>	

Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, evolution métiers ...) implication des professionnels	
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	les compétences techniques de base des formateurs sont suffisantes pour les niveaux visés besoin de formations pédagogiques, dissociées en deux sessions : une sur les principes de base en pédagogie et l'autre sur l'APC. Tous les ans rappels pour voir comment se passe la mise en oeuvre les formations de formateurs INIFORP sont satisfaisantes les formations de l'ENETP sont très théoriques et pas forcément adaptées au contexte de la FP
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	la formation en centre devrait privilégier la formation de paysans relais / formateurs. la proximité du conseil et de la formation invite à réfléchir sur l'interface. Les dispositifs type CEP, fermes écoles, formations tuteurées peuvent être améliorés si l'on inclut dans la formation en CFP des compétences en animation et formation. les formations de masse doivent aussi concerner les thèmes de la gestion, organisations, coopératives (OHADA) les apprentissages doivent se faire au village "tu prends les ressources qu tu as autour" (agroécologie)
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	

Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	créer du lien entre la CNOP/AOPP et les chambres d'agriculture en région. Ca fonctionne déjà à Ségou.
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central);	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte, territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : conseil régional

Nom/prénom : fatoumata kouyaté (at acefor), oumar perou (CR)

Structure : conseil régional

Fonction : chef division education formation

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;		13 métiers porteurs (au niveau "ouvrier" identifiés en 2017 dont : maraîchage, aviculture, embouche, production de semences, cultures sèches, apiculture, transformation agro alimentaire
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;		le schéma régional directeur de la formation professionnelle, résulte d'un consensus avec les acteurs, un cadre de gestion

			partenarial se réunit tous les 3 mois (examen des PTBA des projets, ...) 3 pôles du cadre de gestion : pôle pilotage, pôle demande et pôle offre
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;		ACEFOR a organisé un atelier pour soumettre et valider le choix des filières identifiées (transformation agroalimentaire, maintenance, eau irrigation).
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;		ACEFOR propose des formations initiales et continue qualifiantes (CFA) de durées variables selon les filières (3 à 24 mois), mais n'a pas encore démarré ses activités ... swiss contact est sur la formation duale que le projet FIER a repris les cibles du projet sont les 14/35 ans (quatre centres de formation luxdev, ACEFOR, sous la coupe du conseil régional) Pour ces formations aux métiers ce sont : les finalistes des CED (déscolarisés précoces et non scolarisés, mais peu présents car problème des CED qui ne fonctionnent plus), les déscolarisés niveau DEF et BAC
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser</u> par les centres, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)		mettre l'accent sur les formations décentralisée en privilégiant la mise à disposition de moyens au conseil régional pour la gestion des centres. il reste un flou dans les textes de la décentralisation à cet égard ... la mise en oeuvre des dispositifs via APEJ et FAPA devrait être décentralisée pour permettre au conseil régional un pilotage plus efficace de proximité
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de <u>gouvernance</u> , ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;		
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;		environ 30000 jeunes ne sont pas scolarisés 15000 jeunes sont déscolarisés 4 cfp accueillent 600 jeunes et les CFP privés en accueillent 1080 ... comment combler le décalage offre / demande ? création de CFP et dispositif régional d'insertion (étude en cours)
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;		possibilité pour les centres de faire remonter de nouveaux besoins rôle des chambre d'agriculture pour faire remonter ces besoins également ... les décisions sont prises dans le cadre de gestion partenariale du conseil régional
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.		!
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école,		

	unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;		
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.		l'APEJ intervient dans les formations sur entrepreneuriat , formulation de plans d'affaires, éducation financière / crédits SFD Mise en place avec l'appui de Luxdev, récemment de Bureaux de Liaison Ecole Entreprise (BLEE) dans 10 centres Modalités de choix des filières : proposition aux jeunes de choisir une des filières porteuses , puis orientation vers les centres retenus par Appel d'Offre. On privilégie les critères de proximité pour l'affectation des jeunes dans les centres. Il n'existe pas de spécialistes de formation type GERME et CREE dans les centres, des consultants formateurs (BIT) sont recrutés pour intervenir dans les centres (via APEJ)
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);		
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;		
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;		

Catégorie socioprofessionnelle : organisations professionnelles

Nom/prénom : Soumaila Sanogo & Saidou Guindo

Structure :CRCMS

Fonction : président et administrateur

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	Concernant les métiers ruraux, les maîtres artisans ont été sollicités dans les champs de compétences relatifs à la transformation agroalimentaire et au machinisme (y compris forge et soudure)
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	Les maîtres artisans ont essentiellement été appuyés par Lux-Dev et ne sont pas décisionnaires à ce stade. Ils se définissent comme des formateurs et affirment à ce titre avoir un rôle limité dans l'insertion professionnelle des jeunes
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	Machinisme, aviculture ainsi que des corps de métiers en lien avec le secteur agricole (photovoltaïque, électricité, travail du bois, du fer). Ces métiers connexes ont énormément de sens en secteur rural au regard de la faible offre disponible et de la réactivité d'intervention dont doit faire preuve l'agriculteur. Des notions de base essentielles à l'exercice du métier (sans en faire des spécialistes) pour des compétences diversifiées et adaptées au contexte réel du métier
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Formation qualifiante par apprentissage de type dual En transformation agroalimentaire : module en hygiène et sécurité En para-agricole : module de formation au photovoltaïque Dispositif d'insertion revenant aux maîtres d'apprentissage limité du moins pas de manière formelle

Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains, législatif ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Formation se réalisant sur la structure du maître artisan donc pas de moyens matériels à mettre en place. En revanche au niveau législatif, les moyens devraient être mis en œuvre afin d'assouplir le cadre de la législation du travail impliquant les maîtres de stage (code du travail sur le statut des apprentis et des taxes)
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	Non évoqué
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	Jeunes déscolarisés mais pas de critères extrinsèques à part l'alphabétisation
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	Nécessité de revoir les guides pour les maîtres d'apprentissage (trop de textes à lire avec souvent des mots compliqués). Beaucoup de maîtres d'apprentissage n'ont pas été à l'école. Revoir donc ces guides en les illustrant davantage. Inclure des modules intégrant des compétences de bases dans des domaines diversifiés et pas forcément liés directement avec le métier (soudure, électricité, photovoltaïque). Ou lorsque c'est le cas, ne pas réduire les modules de formation à une approche « trop » filière. Par exemple, en aviculture, la production du maïs présente un intérêt dans la confection de l'alimentation et réduire significativement les coûts de production

	<p>diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.</p>	<p>niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées</p>	<p>Renforcement des compétences pédagogiques des formateurs et approfondissements de connaissances techniques réalisé par Lux-Dev. Ces renforcements ont été appréciés par les maîtres artisan qui ont pu réduire significativement et efficacement leur temps d'enseignement auprès des jeunes.</p>
	<p>réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;</p>	<p>description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations</p>	<p>500 maîtres d'apprentissage ont été formés qui ont formé à leur tour et chacun 4 apprenants (soit 2000 apprenants) toute filières confondues. En sus des 500 maîtres d'apprentissage formés, 500 autres nouveaux devraient être également formés avec une prise en charge 4 apprenants également (soit pour l'année en cours, 4000 apprenants formés) Des modules de gestion devraient être intégrés pour garantir la pérennité du dispositif d'insertion (cas de jeunes installés)</p>

<p>Mise en place d'un dispositif d'insertion</p>	<p>activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs.</p> <p>Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement</p>	<p>Assouplissement du cadre législatif concernant le code du travail Prévoir que l'apprenti puisse rester un certain temps dans la structure afin de permettre une installation possible a posteriori (épargne) mais aussi éviter une concurrence déloyale vis-à-vis du maître de stage.</p>
<p>Lien avec les organisations professionnelles</p>	<p>identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);</p>	<p>participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)</p>	

	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	Constat d'un décalage entre formation et emploi laissant des jeunes sans compétences. L'apprentissage par la pratique et par tutorat garanti pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés l'acquisition de compétences valorisables facilement et en lien avec les réalités du métier tel qu'il s'exerce et se pratique

Catégorie socioprofessionnelle : organisations professionnelles

Nom/prénom : Henri bosco Coulibaly

Structure : AOPP Régionale Ségou

Fonction : Coordinateur

Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
-----------	-------------	---------------------------------

Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	Directement en lien avec le Conseil Régional et de sa mission d'appui aux agriculteurs (LOA) approche système d'activité centrée sur l'amélioration des pratiques agriculteurs et des groupements cibles définies au sein de l'association
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	soutien dans cette mission d'appui des PTF et projets (PAFP, ACEFOR, PAPAM, FIBANI) Lien avec l'université de Ségou pour des conférences (expériences sur la production des céréales: MIL, riz, sorgho, témoignages sur la polyculture élevage) conseils auprès des agriculteurs
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	Maraîchage (tomate) , semence (qualité, semence de pomme de terre), transformation agroalimentaire (jus, beurre de karité), production bio (fertilisation non chimique) Besoins émanants du terrain et des demandes des centres d'intérêts des GIPD (recueil des besoins des groupements, discussion puis priorisation des formations) mais en adéquation avec les lignes directrices du CR.
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Formation courte exclusivement au champ (formation pratique). Par exemple: formations relatives: <ul style="list-style-type: none"> • à l'amélioration de la qualité de la semence (calibration, nettoyage) • aux conditions de cueillettes des fruits dans la confection des jus • à la production du beurre de Karité, • à l'amélioration de la semence des pommes de terres • à la lutte contre les prédateurs de la tomate • à l'utilisation de produits non chimiques en fertilisation (technique de compostage) • aux soins sanitaires des animaux (vaccination) et l'alimentation des animaux. Insertion en aval "coup de pouce" pour l'achat de

			<p>petits matériels , financement par un fond de garantie (BMS) et mutuelle de solidarité (chaque groupement cotise), puis remboursement par le bénéficiaire avec une participation aux frais.</p> <p>Pas réellement de dispositif d'insertion puisque les formations s'adressent à des agriculteurs déjà insérés</p>
<p>Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes</p>	<p>identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u>, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)</p>	<p>présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains, législatif ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)</p>	
	<p>opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;</p>	<p>existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements</p>	<p>Possibilité d'intervention pratique de l'association dans les centres (mais non réalisé pour le moment ou de manière ponctuelle) facilitation dans la recherche de maître de stage ou de tutorat par CFP</p>
	<p>définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;</p>	<p>existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)</p>	<p>Pas de critères de sélection des bénéficiaires (agriculteurs) mise à part la priorisation des formations décidée par l'association après consultation des différents groupements qui la composent.</p>

Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	Modules pratiques écrits en concertation avec les agriculteurs et des techniciens. Le problème de la langue constitue un obstacle, la formation de "maître relais" constitue une alternative intéressante pour faire face à cette difficulté de formation pourtant centrée sur la pratique. Limite des formations académiques, peu efficiente en termes d'apprentissage et de réinvestissement
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	Formation d'agriculteurs "relais" (ressources endogènes) pour une diffusion et vulgarisation plus large des pratiques auprès d'agriculteurs ne parlant que la langue locale et ayant un niveau de scolarisation peu élevé (DEV)
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	Opération "coup de pouce" pour une insertion durable Intervention de l'association dans les CFP selon des modalités à définir et permettant l'amélioration des formations pratiques interventions professionnelles par la pratique pouvant être calquées sur le modèle des MFR à développer et offrant potentiellement davantage de souplesse (que des structures privées?)

<p>Mise en place d'un dispositif d'insertion</p>	<p>activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs.</p> <p>Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>moyens humains et financiers mis en place</p> <p>modalités de différenciation selon les publics</p> <p>ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs)</p> <p>modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre)</p> <p>coût et efficacité du dispositif d'accompagnement</p>	<p>Financement par des fonds de garantis et mutuelle de solidarité pour du petits matériels</p>
<p>Lien avec les organisations professionnelles</p>	<p>identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);</p>	<p>participation des professionnels dans la gouvernance</p> <p>participation des professionnels dans les formations</p> <p>implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)</p>	<p>Rôle de l'association dans le suivi formation, conseil voire insertion</p>

	<p>identification des <u>acteurs potentiels</u>, leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;</p>	<p>liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre</p>	<p>agriculteurs, techniciens, personnes relais.</p>
	<p>identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;</p>	<p>liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...</p>	<p>veille prospective de l'association au plus près des besoins des agriculteurs, rôle consultatif important dans la proposition de module de formation</p>

Catégorie socioprofessionnelle : Organisations professionnelles

Nom/prénom : Abdoulaye Ouedrago

Structure : PATRONAT

Fonction : Secrétaire permanent

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	Le ciblage des filières se fait après études diagnostiques auprès des organisations et groupements professionnels.
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	Maîtrise d'ouvrage PACEPEP[1] et FAFPA mais très récemment ACEFOR Identification et analyse des besoins de formation ; construction des plans et modules de formation qui sont adressés aux PTF orientation des bénéficiaires vers la formation formation des chefs d'entreprises ou employés selon le cas
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	Un besoin important existe pour les filières de machinisme agricole (entretien et maintenance des engins) et l'utilisation des déchets des exploitations pour la fabrication du compost ainsi que la gestion des intrants
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	continue et qualifiante ainsi que formation des Chef d'entreprises mise en relation des centres et les entreprises à travers le BLEE pour le placement en stage des étudiants de l'université de Segou et les apprenants des centres dans le cadre d'ACEFOR mais des blocages surviennent du fait de lenteurs de décaissements par les partenaires d'ACEFOR

Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Nécessité de recenser les besoins des entreprises en ressources humaines qualifiées, Mobilisation des professionnels des entreprises pour participer à la formation surtout dans les filières BTP; difficulté de mobilisation des moyens financiers pour payer la quote part en lien avec les formations
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	Volonté de développer des liens entre les centres de formation et les groupements / industries mais manque de ressources financières
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	sélection des bénéficiaires sur la base des besoins de formation exprimés par les groupements / industries ; échanges avec les bureaux
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	

	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	Formations de proximité par des formateurs formés avec la participation des entreprises
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	Mise en place et renforcement des BLEE (Bureau de Liaison Écoles et Entreprises) pour améliorer le suivi de l'insertion des jeunes sortants
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...)	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	Participation des organisations aux diagnostics d'identification des besoins de formation des employés ; partage par les organisations de connaissances sur les performances des jeunes employés recrutés

	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	PACEPEP, ACEFOR, FAFPA : maîtrise d'ouvrage en matière d'identification de besoins et de formation des employés, financement des formations Usine M3, COMATEX, Groupements Professionnels : contribution au financement
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : organisations de producteurs

Nom/prénom : Ibrahima Coulibaly, Soumana Kanta, brahima traore (CNOP) et Solo Diarra (AOPP)

Structure : AOPP et CNOP

Fonction : président, Coordinateur, chargés de mission

Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
-----------	-------------	---------------------------------

Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	le dispositif est basé sur le réseau des paysans relais et sur l'agroécologie. Le choix de deux filières (aviculture et pisciculture) se fait pour permettre aux jeunes de créer des activités de diversification sur SP familial. L'approche est centrée sur le SP familial pour permettre au jeune de s'insérer en le diversifiant et créant de la VA. La CNOP n'est pas favorable au développement de la grande mécanisation mais plus pour la petite avec des motoculteurs adaptés (ce qui n'est pas le cas des récentes commandes de l'Etat) "la polyvalence et une condition de survie et la spécialisation est la mort assurée" il faut laisser aux jeunes le choix de leurs projets, on ne peut pas fixer les règles pour le choix des filières, cela doit être contextualisé
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	sur les semences les OP disposent de compétences et sont très actives sur le terrain en lien avec l'IER et sur le projet de loi sur les semences. Cette activité peut permettre de sortir les jeunes de la précarité (production de semences paysannes). enjeu des semences paysannes sur la mécanisation il existe des réseaux de mécaniciens à Niono et Selingué. il y a besoin de les encadrer dans le milieu et de travailler sur l'ergonomie des outils existants
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	dispositif de formation insertion qui s'appuie sur 68 paysans relais, répartis sur quatre cercles (kati et dioula dans koulikoro et sikasso et yanfolila dans sikasso) Les modules de formation sont conçus avec swisscontact au centre Nyeleni. les paysans relais accompagnent en moyenne 3 jeunes sur 18 mois (15 au total sur les 42 mois de projet) la formation se déroule sur la ferme pilote du paysan relais et les modules sont déroulés tout le long du cycle de

			<p>production (formation tutorée) la formation intervient après la sélection du jeune et de son projet 11 modules de formations ont été créés en français et Bamanan Dispositif d'insertion en amont sur une durée de 18 mois et au delà (jusqu'au suivi du remboursement du prêt) En pratique les formations au village incluent tout le monde, jeunes, parents, communauté ... c'est ce qui assure l'engagement de tous et l'insertion du projet du jeune, puisque tout le monde en comprend le sens. Ce qui a pour effet de créer une dynamique, une synergie par un échanges de savoirs. L'approche se veut ainsi holistique, non fondée sur l'individualisation mais sur la collaboration et l'intégration.</p>
<p>Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes</p>	<p>identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u>, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)</p>	<p>présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains, législatif ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)</p>	
	<p>opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;</p>	<p>existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements</p>	<p>il n'y a pas assez de suivi (0 moyens) des paysans relais la formation dure 6-7 jours et mélange les publics (jeunes, parents, hommes, femmes) et favorise les échanges de savoirs les relais sont constitués en association régionale et sont aussi sollicités par d'autres opérateurs (ONG...) Cela a aussi permis d'impulser des dynamiques collectives au niveau village. L'approche collective est importante pour les mises en marché groupées des produits ...</p>
	<p>définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;</p>	<p>existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)</p>	<p>Les bénéficiaires sont recrutés selon un principe de parité (500 hommes, 500 femmes) et selon une tranche d'âge 18-30 ans sur 2 régions</p>

Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	pour les formations sur le terrain avec les jeunes il faut travailler sur la "mise en sens" des thèmes abordés : il ne suffit pas de maîtriser les gestes, mais il faut aussi être conscient des enjeux pour ancrer ces pratiques dans l'activité
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	les paysans relais sont formés au centre Nyeleni et sont identifiés pour leurs fermes pilotes en pisciculture et aviculture ils sont aussi formés sur les outils de suivi du projet
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	le dispositif ferme école est adapté à la formation de masse au regard de son coût très faible : exemple de cases agroécologique avec un hangar, quelques outils, un local à semences et quelques chaises... "l'agriculture familiale est aussi un formidable lieu d'apprentissage : les jeunes y sont capables de produire des céréales, d'élever des animaux et de faire de l'arboriculture"

<p>Mise en place d'un dispositif d'insertion</p>	<p>activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs.</p> <p>Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>moyens humains et financiers mis en place</p> <p>modalités de différenciation selon des publics</p> <p>ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs)</p> <p>modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre)</p> <p>coût et efficacité du dispositif d'accompagnement</p>	<p>"L'insertion , c'est accompagner la formation par l'installation" demande de jeunes parrainés par une OP, et sécurisation foncière par engagement des parents pour l'octroi de foncier (production de céréales pour les aliments aviculture ou pisciculture). L'idée est de ne pas soustraire le jeune à sa famille mais de lui donner de l'activité au sein du SP familial. La CNOP met aussi en relation les commissions foncières et les paysans relais</p> <p>"Il faut arrêter les jeunes et les envoyer dans la nature, sinon ils disparaissent dans la nature , font de l'orpaillage et deviennent des bandits". "Montrer qu'un jeune a réussi, fait réfléchir les autres, proposer un dispositif sur des success story"</p> <p>Entourer les jeunes pour qu'ils ne partent pas "la formation des jeunes seuls n'est pas pertinente, il faut associer tout l'environnement les parents, les imams, la communauté" .</p> <p>formulation du projet avec l'appui d'un conseiller (CNOP/AOPP) de au niveau cercle . Ces conseillers sont formés au centre Nyeleni et sont à la base des ingénieurs d'élevage. ils suivent les mêmes modules que les paysans relais pour les notions techniques.</p> <p>comités de sélection :</p> <p>après une analyse technique de chaque projet par la CNOP: préselection. PV de comité contenant la liste des jeunes et projets</p> <p>le dossier est transmis à Nyesigiso et le comité de sélection tranche en fonction de l'avis du premier comité. Octroi du prêt / démarrage du projet du jeune</p>
<p>Lien avec les organisations professionnelles</p>	<p>identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);</p>	<p>participation des professionnels dans la gouvernance</p> <p>participation des professionnels dans les formations</p> <p>implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)</p>	<p>"les op sont généralement associées à la conception des programmes mais ne sont ensuite plus impliquées dans la mise en oeuvre"</p> <p>La CNOP et l'AOPP portent un projet de formation et d'insertion économique de 1000 jeunes (financement GAFSP et appui technique FIDA)</p> <p>LA CNOP a mis en place sur ses propres fonds un fonds revolving (10 millions de fcfa) auprès du réseau Nyesigiso pour commencer à octroyer des prêts aux jeunes. 20 projets ont été financés (de 50000 à 500000 fcfa) ont été financés et remboursés à 100%. Les jeunes peuvent aussi contracter des prêts complémentaires.</p> <p>"Il est important d'associer les OP car elles constituent un contre pouvoir aux dérives démocratiques"</p>

			La CNOP dispose d'un réseau de 455 paysans relais organisés en commissions régionales par leurs propres moyens. Ils ont déjà formé 15000 personnes. Ce réseau s'est concentré sur certaines zones avec une stratégie de créer une dynamique autour de l'agroécologie localement. Une plateforme en agroécologie paysanne est constituée autour du centre Nyeleni
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : ministère de l'agriculture

Nom/prénom : amadou cheikh Traoré

Structure : DNA

Fonction : chef division enseignement et animation rurale

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;		la LOA englobe tous les secteurs ASP malgré l'éclatement entre plusieurs ministères
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;		FASAM a permis la revue des programmes du CAPA en APC depuis 2 ans (le BT pas encore)
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;		
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;		<p>les CAA organisent des formations diplômantes :</p> <p>CAPA (DEF+2), général, agriculture et élevage</p> <p>BT (DEF+4 ou CAPA+2 avec mention bien a très bien)</p> <p>BTGR</p> <p>BTVA pour les professionnels qui souhaitent se spécialiser après un CAPA et exercice professionnel</p> <p>4 CAA au total (Dioro, same, Samanko et M'pessoba)</p> <p>le ministère de l'élevage en a 2, Sotuba pour élevage et Molodo pour pêche, et le ministère des eaux et forêts 1 à Tabakoro</p> <p>Possibilités de passerelles avec l'IPR et l'US</p> <p>Sur la formation qualifiante :</p> <p>Les CAR sont transférés aux conseils régionaux et doivent être réhabilités</p> <p>les CAA ont aussi pour rôle de répondre aux demandes de formation des professionnels (ordonnance de création) : expérience conduite avec swisscontact sur le maraîchage à Kayes (la formation n'est organisée qu'à condition que l'apprenant ait accès à une parcelle et se déroule ensuite sur tout le cycle de production pas à pas.</p> <p>Les agents du ministère comme potentiels formateurs de formateurs endogènes</p>
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels		
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;		
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;		accès au foncier

Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;		difficile de dissocier conseil (réalisé par les agents techniques du ministère et la formation... les agents de terrain travaillent avec les OP et ont un rôle de formation des formateurs endogènes dans les OP. Ils couvrent l'ensemble du territoire et pourraient aussi servir à l'accompagnement des néo installés lien avec les métiers connexes à l'agriculture : rôle des centres de formation les formations diffèrent selon les publics : primo installants et agriculteurs en activité
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.		besoin de formation des agents spécialisés sur des thèmes pointus (irrigation de proximité), programmes validés avec le MEFP pour les formateurs endogènes les centres peuvent jouer un rôle en les regroupant en fonction des thèmes formations en animation rurale pour les agents du minagri à samanko
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;		
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.		exploiter les agents du ministère pour l'accompagnement de primo installants ?
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);		
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;		
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;		

Catégorie socioprofessionnelle : projets

Nom/prénom : Ballo Drissa

Structure : PROCEJ

Fonction : Coordonnateur

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	Le ciblage des filières se fait après concertation avec les acteurs régionaux et en tenant compte des potentialités filières comme filières porteuses. Ces filières adressent la question de capital humain pour le développement des ressources humaines de qualité et en quantité. Les difficultés majeures en lien avec les filières agricoles sont : - l'espace - l'accès aux intrants - l'accès aux crédits
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	initiale, continue et qualifiante ainsi que formation de formateurs dispositif d'insertion intégrée (essentiellement kit d'insertion "PROCEJ" délivré en fonction de la motivation et du mérite du sortant: outillages, intrants et appui à la construction de poulaillers.
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Nécessité de mettre en œuvre des postes de travail conformément aux référentiel APC "canadiens" et formation duale de type suisse (DACUM) Construction des plateformes techniques pour mettre en place les postes de travail
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau</u> des centres en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	Volonté de travailler en réseau mais n'est pas effective
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques)	sélection des jeunes selon des critères (non identifiés)

		lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	procej met en avant les lieux d'apprentissages (champs écoles, ateliers ...) chez les professionnels puis complète l'apprentissage par les activités en centre de formation (alphabétisation ...)
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	les formateurs n'ont que des formations techniques, mais pas de formation en pédagogie... des ressources de formation en pédagogie existent au Mali envoi sur certaines filières (batiment, deco...) de formateurs en tunisie
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	promotion de la pratique des champs école
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	évaluation de l'efficacité du "kit" d'insertion à faire car risque de dérive par les jeunes urbains procej n'attribue ces kits qu'aux meilleurs et aux plus motivés
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	

	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : projets

Nom/prénom : Coulibaly Hery

Structure : FIER

Fonction : Coordonnateur

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	approche centrée sur le projet des jeunes et non sur les filières prioritaires indiquées dans les schémas régionaux de développement. "Ces filières ne correspondent pas aux besoins des jeunes"
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	approche FIDA de ciblage des zones les plus pauvres et délaissées par les autres PTF
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	volonté de promouvoir des projets incorporant de la pluriactivités (ex production maïs + embouche + arachide) pour offrir aux jeunes la possibilité de ressources sur toute l'année et limiter le risque d'abandon exemple de filières : gingembre, maïs, sésame, riz, arachide, embouche, maraîchage, transformations agro alimentaire, menuiseries métallique, bois, entretien, réparation, de matériel agricole une des missions des cdr était de faire de la prospective sur les filières porteuses mais elle n'a pas été accomplie
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la	état des lieux des centres de formation dans les régions d'intervention (sikasso, segou, koulikoro, kayes,). Intervention sur les formations qualifiantes "rapides" uniquement

		formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Sur accompagnement et insertion : contractualisation avec des ong, mise en place d'animateurs dans les zones pendant un an pour sensibiliser, identifier porteurs de projets et les orienter vers les centres de formation exécution des modules de formation techniques et gestion autour du projet du jeune suivi formation pendant 3 mois Accompagnement porteurs de projets : AGR (1 an) et MER (1,5 an) contractualisation avec 4 grands réseaux de SFD pour couvrir toute la zone contractualisation avec les formateurs indépendants via les centres de formation pour assurer un bon suivi évaluation des actions
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	formulation de projets de centres pour notamment identifier les besoins à mobiliser identification préalable de tuteurs et/ou producteurs référents (type champ école)
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	appui à deux centres de ressources (cdr), IPR katibougou et Zamblara (sikasso) : salaires de deux personnes / centre, mise à disposition d'un véhicule par centre pour permettre la fonction d'animation de réseau attribuée au cdr appui à l'union des MFR du Mali et soutien à la création de nouvelles MFR
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	public jeunes, femmes (selon recommandations FIDA, donc extrinsèque)
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	réflexion des curricula initiée dans le projet d'établissement besoins d'adaptation recueillis par l'opérateur chargé de l'accompagnement. Nouveaux modules adaptés écrits par les formateurs et responsables de centres (avec appui d'opérateurs au besoin) et validés par les experts FIER et du conseil régional
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	les formateurs étant d'anciens professionnels, ils n'ont pas de formation pédagogique qui compromet la qualité des formations dispensées

	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	développement des unités mobiles prioritairement (pour les femmes) sauf quand les équipements ne le permettent pas (par ex. machinisme agricole) utilisation des tuteurs et des producteurs référents (reconnus par leurs pairs) pour l'appui à l'orientation et la formation technique des jeunes
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	implication de tous les acteurs en liens avec le projet du jeune (maire, chef de village, représentants des jeunes, des femmes... octroi de financement pour les AGR et les MER : <ul style="list-style-type: none"> ● formulation business plan ● transmission au SFD puis examen par le comité qualité (niveau cercle, avec les maires) ● examen par le comité régional de sélection ● si ok, DAT à 3% au SFD puis signature de l'accord de prêt par le jeune ● mobilisation de l'ONG pour l'accompagnement ● si le remboursement est ok, restitution du DAT et des intérêts au jeune AGR : montant plafond de 500 k Fcfa avec 90 % de subvention MER : 5 millions FCfa avec 80% de subvention coût moyen accompagnement = 200 k Fcfa (à préciser)
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	rôle des OP dans la pérennisation des services de conseil et d'appui aux filières mis en place par le projet : démarche avortée avec les OP et tentative d'engagement avec les jeunes chambres économiques
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	implication des tuteurs et producteurs référents dans la sensibilisation (aide au choix des filières par les jeunes au départ) et la formation
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	la finalité professionnelle du jeune (projet de structuration filière) est privilégiée avec un recours (entrée thématique filière) et un lien fort avec les professionnels (tuteur, producteur référent). Organisation de forums pour orienter les choix des jeunes et les replacer dans des logiques de filière

Catégorie socioprofessionnelle : MEFP – DNFP

Nom/prénom : Brahima Djire

Structure : DREFP

Fonction : Directeur

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	ciblage des filières par le Conseil Régional en s'appuyant sur le schéma directeur de la région.
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	FAFPA pour le financement des projets des jeunes;
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	des filières choisies strictement en conformité avec le schéma directeur (maraîchage, semence, aviculture, embouche, céréales sèches, métallurgie, mécanique, etc.)
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	formations qualifiantes, continues et modulaires à la carte; insertion des jeunes formés appuyée par des projets

Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agréments entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Nécessité de renforcer l'effectif en personnel pour faciliter et améliorer le suivi pédagogique des centres (suivi mensuel), et collecte des données sur la formation (descentes sur le terrain chaque 2 - 3 mois); Renforcement des compétences des formateurs pour l'animation des formations conformément à l'approche APC et dual (80% en entreprise et 20% au centre),
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements existence des organes de gouvernance implication des acteurs des territoires dans la gouvernance des structures de formation	4 centres de formation public et 27 centres privés ; volonté d'appuyer l'agrément de nouveaux centres (constitutions dossiers de jeunes, vérification de la conformité avec le schéma directeur, transmission au gouverneur pour décision d'ouverture et au ministre pour décision d'agrément); possibilité de créer des conditions de réseautage entre les centres
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	stricte respect des filières porteuses retenues dans le schéma directeur régional;
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	absentéisme dans les centres, ration alimentaire octroyée (500 F/j puis évolution à 1250 F/j) mais opposition à la vie résidentielle au centre ;
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	

	<p>réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;</p>	<p>description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations</p>	<p>Organisation du logement et alimentation collective des jeunes; contributions des parents (en nature), travaux des apprenants dans les champs d'apprentissage</p>
<p>Mise en place d'un dispositif d'insertion</p>	<p>activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs.</p> <p>Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement existence de mécanismes de suivi évaluation</p>	<p>Sensibilisation des conseils (cercles, régions, communes), maires et chefs de villages par rapport à la disponibilité des financements; inscription des jeunes, examen des dossiers, sélection et proposition à la formation aux centres en fonction des besoins; La formation des jeunes filles plus appropriée en lien avec les filières attrayantes (coupe et couture, coiffure, teinture, transformation agroalimentaire..) ou en formation continue; la difficulté majeure de leur formation sur les filières agrosylvopastorales réside dans les facteurs sociaux (foncier, culture) et perception du métier; implication de tous les acteurs,</p>

Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	Synergie d'action entre les centres et les OP dans les formations de proximité des jeunes
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central);	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	CERFITEX – formation installation photovoltaïque
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte, territoire ...	

[1] Programme d'Appui à la Croissance Économique et Promotion de l'Emploi stimulées par le Secteur Privé

Catégorie socioprofessionnelle : Projets

Nom/prénom : Takimandy Keita

Structure : Swisscontact

Fonction : Chargé des relations institutionnelles

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	Approche avec finalité l'insertion du jeune sur la base d'un projet de son choix mais aussi en fonction des filières figurant dans les schémas directeurs des régions d'intervention; Des petites études d'opportunités dans le cadre du PRP complètent ces choix.
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	APEJ, PROCEJ .. appuient l'insertion des jeunes à travers les EOJ (Espaces Orientation Jeunesse; INOFORP pour l'ingénierie de formation et ONEF pour le suivi de l'insertion des jeunes; CNOP et AOPP qui interviennent dans la formation des jeunes
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	Principales filières: embouche, maraîchage, transformations agro alimentaire, aviculture, constructions métalliques, menuiseries bois, machinisme agricole: Les études sur les filières et les analyses d'opportunités peuvent déboucher sur des filières ne figurant pas dans les schéma directeurs permettant une marge de manoeuvre liée à la dynamique des marchés. En général, peu d'attractivité des métiers agricoles pour les jeunes surtout urbains qui préfèrent les métiers salariés et tertiaires. Toutefois certains réussissent bien leur installation dans le domaine du maraîchage sur des espaces aménagés par la commune avec l'appui de Swisscontact
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Intervention sur des formations qualifiantes courtes d'une durée de 1 semaine à 1 mois qui mettent en exergue l'activité économique du jeune. Démarche: analyse des besoins de formation, mise en lien des demandeurs avec services de formation (patronat, chambre d'agriculture, bureaux d'études, consultants ...), formation ; Pour accompagnement et insertion : Montage projet avant formation, formation in situ (atelier, chantier, site) sur cycle de production / activités projet, analyse et validation projet, financement et suivi post-formation / insertion; montants plafond appuis 200 000 à 300 000fcfa
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Nécessité de formateurs compétents dans tous les territoires (pas nécessairement avec diplômes élevés) pour éviter leur déplacement des territoires éloignés; nécessité d'offres de formation de qualité.
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens	résultats des actions antérieures sur les centres de ressources (cdr) en lien avec l'université de Segou peu probants sur le plan fonctionnement efficient; volonté de réseautage avec certains centres pour complémentarité des actions

		existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	public jeunes, non-scolarisés, déscolarisés et diplômés (mais non-qualifiés et avec bagage insuffisant par rapport aux pratiques) ; porteurs d'idées de projets pour activités économiques
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	modules adaptés aux formations écrits par les opérateurs de formation (centres de formation professionnels agréés, bureaux d'études, ONG, consultants) et soumis à Swisscontact pour validation par DNFP et le comité d'analyse. Nécessité d'harmonisation des modules, pour analyse et validation des experts
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	déplacement occasionnel des opérateurs de formation compétents d'un territoire à l'autres
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	formations sur le site, chantier, atelier .. des jeunes; formation sur le cycle de production du projet monté en amont, sélection des sites en fonction des types de projets (individuels ou collectifs), utilisation des opérateurs de formation formés; formations bien structurées pour une meilleure évaluation des acquis
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	Objectifs: 10 000 jeunes à insérer sur 4 ans des projets sont individuels ou collectifs (préférence des projets individuels qui garantissent les résultats); pas de compétences pour appuyer la pluriactivité; implication de certains acteurs du territoire dans le Cadre de sélection du projet du jeune; cette instance n'est pas forcément celui utilisé par d'autres projets (FIER par exemple) mais certains membres peuvent être les mêmes octroi de financement pour les activités économiques: <ul style="list-style-type: none"> ● formulation business plan ● formation sur le business plan ● analyse et validation projet / business plan ● financement ● suivi post-formation - insertion par conseiller sur les différentes phase du projet Swisscontact travaille avec tous les 26 animateurs des régions de Segou, Sikasso, Mopti et Tombouctou; Quelques déperditions enregistrées pendant les phases de formation et de suivi

			Risque: retour des mêmes personnes pour des formations différentes afin de percevoir les 1250 fca / jour alloués, en cas de manque de suivi strict
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	rôle important des OP (AOPP et CNOP dans la pérennisation des services de conseil et d'appui aux filières mis en place par le projet
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central);	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	implication des opérateurs de formation qui peuvent être les OP dans l'animation des formations des jeunes
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte, territoire ...	l'emploi et la professionnalisation du jeune à travers son activité économique mais avec une entrée filière et la construction d'un lien fort avec les professionnels. Utilisation des EOJ pour orienter les choix des jeunes et les ouvrir vers d'autres

Catégorie socioprofessionnelle : MEFP

Nom/prénom : Boubacar Diallo

Structure : ONEF

Fonction : DG

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets	

		place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	Par défaut les jeunes travaillent quatre mois dans les exploitations familiales puis viennent en ville ... identifier les activités permettant de fixer l'activité en milieu rural, toute l'année les agriculteurs diversifient pour minimiser le risque et assurer la couverture des besoins de base
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Etudes annuelles sur l'emploi : taux de chômage très élevé pour les sortants de l'enseignement supérieur ... "plus on est diplômé plus on est chômeur", car l'emploi est dominé par le secteur informel et les diplômés recherchent des emplois dans l'enseignement supérieur "plus on est jeune moins on s'insère", "il faut encourager les jeunes à aller vers la formation professionnelle, même les diplômés (cf. dynamique de recrutement à Missabougou)"
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	pas de données sur les apprenants dans les centres (nom, prénom, âge, sexe ...) 10 000 jeunes sont dans les centres annuellement environ ce sont des jeunes de la tranche 18-35 ans ... en formation qualifiante mais quid des chiffres en formation traditionnelle, formation tutorale, formation par apprentissage ?
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	pas d'étude sur l'absentéisme mais cela peut s'expliquer par l'absence de formateurs (étaient non permanents jusqu'à l'année dernière) et par l'absence de matière d'œuvre pour les activités pratiques
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de	niveau de capacités techniques	

	capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	Etudes / suivi du taux d'insertion (projet luxdev ségou) formation diplômante (CAP, BT) = 18% formation qualifiante = 64 % formation par apprentissage = 80% Etude sur l'explication des différences d'insertion entre dispositifs à sortir d'ici la fin de l'année L'étude en cours sur composante 5 ACEFOR indiquerait un taux de 60% environ
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : MEFP

Nom/prénom : Dembélé Madina Sissiko

Structure : INIFORP

Fonction : DG

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	La PRODEFPE donne les axes de la formation professionnelle pour 10 ans selon un schéma directeur. La loi sur la formation professionnelle composée de ses décrets (16 arrêtés) encadrent les actions de l'INIFORP, notamment sur le volet certification (aspect prescriptif) Une convention avec la DNFP a été passée l'approche filière a été retenue L'enjeu est d'avoir une vision commune ("une seule vision commune") sur la formation professionnelle afin de permettre son "homologation".
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	Lux-Dev, Swiss contact travaillent en collaboration avec l'INIFORP (mise à disposition d'experts APC) et sont commanditaires. Des PPP sont envisagés INIFORP est donc à la fois décisionnel et exécutif
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	171 emplois-métiers ont été identifiés (PRODEFPE), 60 programmes de formation ont été réalisés (INIFORP). Dans le secteur rural, les besoins concernent le maraîchage, l'aviculture, l'embouche, la pisciculture, l'apiculture, les semences, la transformation agroalimentaire, la production, la mécanisation...
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Dans le secteur agricole et para-agricole, des programmes de formation relatifs aux secteurs identifiés ont été réalisés et selon une approche filière (maraîchage, aviculture, embouche, apiculture, pisciculture, semence, transformation, exploitation agricole (producteur), fabrication du matériel agricole, maintenance..) Elles correspondent à des formations qualifiantes (composées en général de 15 modules associés à des compétences) Le dispositif d'insertion est intégré dans des modules de formation transversaux Les programmes ont été également élaborés en langue locale pour les "formateurs endogènes" et certains programmes

			sont spécialisés pour les déficients auditifs
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Les programmes élaborés selon l'APC permettent de définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser et valider la formation. Les centres retenus et donc agréés sont ceux qui permettent de réaliser ces formations selon cette modalité. Ils correspondent à un niveau d'équipement suffisant et à atteindre. Pour certains programmes de formation, des guides (de l'apprenant et du formateur) ont été réalisés mais pas pour tous.
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	Les différentes formes possibles de certification (certificat, attestation..) de la formation permet le partage des outils didactiques (guides, curricula) au travers les différents centres et les différents dispositifs de formation de type APC et donc une structuration en réseau Toutefois, se pose la question de la reconnaissance de cette certification pour les autres dispositifs (FIER, MFR...) ("certificat maison"). Cette diversité de certification n'est pas véritablement un pb tant qu'elle permet et favorise l'insertion professionnelle (ce pour quoi, elle a été pensée en terme de finalité), en revanche, elle est peut être problématique dans une poursuite / reprise d'étude ou VAE
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	Relève de la responsabilité des centres et des financements des cohortes
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	Les curricula sont en principe révisés ou renouvelés tous les 5 ans pour tenir compte de l'évolution du ou des métiers mais également de l'évolution technologique.
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	Le niveau de qualification des formateurs pose problème, il est très difficile d'avoir "des formateurs dignes de ce nom". L'APC nécessite une formation en pédagogie afin de maîtriser le vocabulaire utilisé dans les guides et permettre ainsi une véritable appropriation (transfert). L'implémentation de ces programmes passe par une formation, un programme destiné à la formation de formateurs a été réalisé. "L'acquisition de compétences techniques n'est pas un problème tant qu'on a une maîtrise des compétences pédagogiques, les formateurs formés à la pédagogie finissent par dépasser les maîtres artisans".
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu	description des initiatives testées par le	

	d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	La mise en place d'un DOM (similaire à celui réalisé en algérie) doit permettre de mieux appréhender la formation dans une perspective d'employabilité et donc d'insertion professionnelle. Ce DOM viendrait en complément du ROAME (disponible auprès de l'ANPE)
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	L'obligation des professionnels à participer à la formation (comme c'est le cas dans certaines branches professionnelles, par ex. médecine, magistrature...) serait une piste à creuser pour améliorer la qualité de la formation et donc de l'insertion.
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	L'AST constitue un préalable important dans laquelle le rôle des professionnels jouent un rôle clé pour réduire l'inadéquation formation-emploi et pour contextualiser la formation aux réalités professionnelles Possibilité d'adapter les référentiels (comme cela peut se faire dans l'AJA)

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : madame Toure Diahara Drahamane

Structure : CFP de Missabougou

Fonction : Directrice

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	alignement sur les filières prioritaires définies par le MEFP pas d'autonomie décisionnaire sauf pour des formations à la carte
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	luxdev à l'origine du centre et appuis d'autres projets (procej,...)
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	aviculture, pisciculture et maraîchage en fonction des directives imposées par le MEFP transformation agro-alimentaire (fruits et légumes, céréales, produits laitiers (yaourt et fromage). Proposition d'un projet sur farines infantiles en cours. en cours formation transformation agroalimentaire (minoterie)
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	15 filières de formation dont FAR : transformation agro alimentaire, pisciculture, aviculture, maraîchage, animateur en alphabétisation, réparation engins à deux roues, mécanique auto, menuiseries métallique et bois, maçonnerie, teinture dispositif d'insertion relativement faible et basé sur le mérite et motivation à part quelques jeunes placés par l'école et ceux bénéficiant du kit d'insertion (procej) mise en place d'un chargé de l'insertion avec des rôles clairement définis mais un manque d'infrastructure (bureau) limitant son action considérée comme fondamentale
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	Rénovation des ateliers pédagogiques en lien avec la nécessaire rénovation des référentiels (aviculture: poulailler pas adapté, cherté des aliments (culture de maïs), pisciculture, étang piscicole inadapté non utilisable) sécurisation des locaux tentative avortée de mise en place d'une unité mobile de formation par manque de partage dans un collectif et de capacité institutionnelle (MEFP...) à accueillir et promouvoir ce type d'innovation. pertinence des formations mobiles sur maraîchage ... pour réduire les coûts de formation (déplacements jeunes au centre, entretien des parcelles ...) difficultés de trouver des terrains de stage pour tous les apprenants
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le	existence de relations avec d'autres	

	partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	pas de sélection car peu de candidat dans les filières agropastorales mise en place d'un test de classes par groupe de niveau (DEF et non DEF) / bilan à faire (charge supplémentaire pour les formateurs, ...)
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	programmes conçus en 2012 pour 5 ans , nécessité de les rénover interrogation sur les publics titulaires du DEF / programmes conçus pour des déscolarisés précoces "on a suffisamment de référentiels qui sont très bien faits" nécessité d'intégrer des modules de gestion permettant de garantir la rationalisation des choix stratégiques au niveau de l'exploitation
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	les formateurs sont issus des écoles techniques (IPR, FAST, CAA ...) mais ne reçoivent pas de formation pédagogique. constat de l'absence de formations techniques au Mali sur certains métiers (batiment, deco ... quid filières spécifiques de la FAR ?)
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	pistes de réflexion sur des modules décloisonnant les formations par filières (menuiserie pour les bâtiments d'élevage , en approche projet ...) améliorer la représentation ou la perception des jeunes urbains sur les métiers agricoles (valorisation de ces métiers en vue d'accroître le recrutement question de l'extension des compétences dans certaines filières existantes (deux roues) à d'autres spécificités agricoles (entretien petit matériel agricole...)
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre)	mise en place d'un chargé d'insertion sur les fonctions : prospection entreprises, organisation de visites terrain, mise à jour du répertoire des sortants , suivi des sortants , modules complémentaires sur techniques de recherche d'emploi et de compréhension du monde de l'entreprise. besoin de créer une cellule car un chargé est insuffisant pour le centre développer des AGR avec fonction incubateur des apprenants "en lieu et place des kits on veut des incubateurs autour des

		coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	AGR''
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	non renseignées le certificat de fin d'apprentissage pose la question de la reconnaissance essai de formation par apprentissage avec rôle du CFP / complément de formation et alphabétisation, difficultés de motivation des jeunes qui y voient un manque à gagner durant leur séjour au CFP
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	besoin de contextualisation des formations en fonction des spécificités filières et locales (avicole en milieu urbain ? problèmes d'approvisionnement en provende et prix des produits) difficultés de trouver des lieux de stages pour tous les apprenants

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : oumar dembélé

Structure : EFPAS P centre de formation agropastoral

Fonction : directeur des études

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets	

		place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	FP : embouche, maraichage, cereales seches , aviculture, semences, riz et machinisme (à venir) l'ON les a contacté pour exprimer un besoin de réparateurs de petites machines agricole (motoculteurs) qui connaissent un fort essor dans la zone le ministère de la pêche a suggéré leur implication dans la pisciculture, un étang est créé pour tester la pratique, des étangs pédagogiques doivent être mis en place avant ouverture possible de filière de formation
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	FI (MEN) , BT en 4 ans après le DEF (cette formation n'est pas encore en APC) FP , durée maximale de 1 an selon les filières (20 jeunes / filières, 3 filières sur les deux dernières années, sur embouche, maraichage et aviculture) positionnement sur les appels d'offre du Conseil régional 26 formateurs permanents depuis 15 ans (ingénieurs d'élevage, agricole et un docteur) dont là sont utilisés pour la FP des professionnels interviennent dans les formations pour témoigner sur leurs expériences durant les travaux pratiques pour chaque module : théorie au besoin, et pratique la formation se déroule sur tout le cycle de récolte et chaque apprenant suit toute la formation sur sa propre parcelle
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	le centre a formulé son projet il y a trois ans et va bientôt devoir le mettre à jour (sur initiative propre)
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection	niveau d'entrée déscolarisés et diplômés en

		(intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	reconversion
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	questionnement sur la façon dont les programmes sont mis en oeuvre ... est ce un problème de compréhension des formateurs qui traduisent mal les objectifs (ce qui est un cas général là où des problèmes existent selon la DNFP)
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	formation de formateurs avec luxdev via INIFORP et le centre d'enseignement technique et industriel (CETI, centre régional de ressources qui couvre tous les domaines) une inspection (IPRES, DREFP,...) est venue sur la FI et la FP et n'a pas eu a faire de remarques particulières sur la pédagogie appliquée ...
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	une ferme d'application est à 3km , où se déroulent toute la pratique et où les apprenants ont leurs propres parcelles
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	mise en place d'un BLEE : suivi des apprenants, contact avec les entreprises le centre garde le contact avec ses anciens depuis dix ans (ils gardent leur trace systématiquement) 50 % des apprenants en aviculture et maraîchage ont été insérés (ont bénéficié d'un financement SFD grâce à luxdev) 30 jeunes ont été placés en stage à l'ON cette année D'autres projets ont eu a payé les maitres de stage ... cela rend compliqué le placement en stage pour ceux qui n'en ont pas les moyens !
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...) ;	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant	

	besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	
--	--	---	--

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : Issiaka Diarra

Structure : ESAP

Fonction : directeur des études

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	en lien avec le FAFPA depuis longtemps (formations de professionnels sur place ou bien dans leurs localités / coopératives, groupements) luxdev sur la formation de maîtres d'apprentissage avec le CR : formations avec programmes longs (CFA)
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	FI depuis 2006, BT en agropastoral depuis 2013 approche modulaire et révision des programmes du centre et ouverture de deux filières : BT élevage et BT entreprise agricole préparation d'un BT aquaculture en cours depuis deux ans ouverture de cycle supérieur Li en Agronomie et en zootechnie (agrément MESR) cence FP agrément en 2009 pour les filières embouche, insémination artificielle, aviculture ...
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou	

		long (ex. 18 mois)	
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	avec le FAFPA : formation de professionnels en activité , analyse de besoins de formations préalable, puis conception de modules de formation ad hoc
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	Echanges de profs avec l'université de Ségou (convention) 30 formateurs présents , le MEN et le MEFP organisent des formations APC le centre organise aussi des formations APC en interne avec des discussions entre formateurs : "certains sont plus que d'autres ..." intervention de professionnels (pharmacie veto;, techniciens d'agriculture et d'élevage) selon les besoins (2 jours / semaine / professionnel), payé à 1750 Fcfa / heure , 6 heures / jour
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles	sur les programmes / conseil régional (CFA) " on dirait que c'est le programme pour un technicien" trop ambitieux pour un exploitant la formation prend du temps, il lui faut de la formation spécifique pas à pas en fonction de

		formations	<p>ses besoins dans le cas d'un CAP on peut voir l'ensemble ... "la polyvalence n'est pas la solution à l'insertion professionnelle" Exemple de la formation avicole avec 12 modules (formulation aliments, production de poussin, production de poulets de chair, production d'oeufs de consommation / à couvrir, traitement / prévention des volailles, production de volailles locales ...) discussion sur la nécessité de tous les modules ou bien de certains seulement en fonction de la finalité de la formation et de la demande de l'apprenant / son projet Discussion et consensus sur la progressivité de l'apprentissage de métiers complexes comme celui d'agriculteur</p>
Mise en place d'un dispositif d'insertion	<p>activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement</p>	<p>"ces dernières années on commence a avoir des données sur les sortants". Existence d'un registre des sortants , mais le suivi est plus compliqué difficulté de mise en relation des sortants avec les entreprises beaucoup d'étudiants aspirent à la poursuite d'études (FI) à l'IPR ou l'US</p> <p>programme d'insertion durable des diplômés du secteur agricole (PIDDA), avec ESAP, M'pessoba et l'IFP de Bla : accompagnement sur l'insertion, formation des formateurs sur APC, entrepreneuriat, cellule d'insertion., appui a des infrastructures (pisciculture) soutien de luxdev avec BLEE / cellule d'insertion (accompagnement depuis l'entrée à l'école et visites d'entreprises pour la réception de stages) entreprises de la région ont été formées par le projet pour un meilleur encadrement des étudiants le projet paie 40000 fcfa / stagiaire , "cela a donné de la valeur aux stages" suivi des jeunes en stages est rendu possible fonds d'insertion avec plafond à 300000 fcfa la cellule a été formée sur le montage de plans d'affaires et le coaching en vue de l'accompagnement des projets étudiants 35 étudiants ont été formés en deux vagues sur embouche, aviculture, cuniculture et maraîchage beaucoup sont venus après la cohorte 1 en croyant qu'ils seraient accompagnés</p>

Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : Awa Doumbia, Zoumana Traoré, Mamoudou Togola

Structure : CERTIFEX

Fonction : DG, DGA, Directeur des études

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	En lien avec le conseil régional et soumis à appel d'offre pour la réalisation des formations qualifiantes
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel,	Le coton, après avoir été une filière en repli, semble être une filière porteuse notamment dans la transformation (pour chaque 25 Tonne

		<p>sociaux...du contexte urbain, rural</p> <p>description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)</p>	<p>de coton transformé, 5 emplois occupés par ex. dans le domaine de la filature, en 2012, 70 usines ont été créées.</p> <p>Le tissage artisanal (y compris teinture) représente une activité pour l'instant peu valorisante mais qui permettrait de faire revivre les savoirs et traditions ancestraux (remise à jour de motifs) et sources de revenu supplémentaires pour des modèles d'exploitation familiales (travail des femmes)</p> <p>La production d'énergie électrique photovoltaïque représente de grande potentialité en milieu rural et un préalable à toute activité agricole.</p>
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	<p>initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide")</p> <p>dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou</p> <p>dispositif externalisé</p> <p>dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)</p>	<p>Établissement sous régional à caractère public dispensant des formations sous contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • initiales: BT (chimie appliquée, mécanique), Licence (chimie appliquée, génie électrique), Master (génie industriel) • qualifiante (en lien avec le CR) pour les métiers ruraux: maintenance, tissage artisanal, teinture, photovoltaïque <p>Création d'un BLEE pour faire du lien entre insertion et insertion mais uniquement 1 an de pratique donc difficile de se faire une idée précise sur les résultats</p>
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	<p>identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u>, précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)</p>	<p>présence d'atelier et d'équipements nécessaires</p> <p>coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...)</p> <p>présence de tuteur ou de maître de stage suffisant</p> <p>méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)</p>	<p>Participation à la rémunération des maîtres de stage pour qui la formation de l'apprenant (et la leur) représente un coût.</p>
	<p>opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;</p>	<p>existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences</p> <p>atouts et contraintes de ces liens</p> <p>existence de têtes de réseau (cdr)</p> <p>existence de projets d'établissements</p>	<p>Le BLEE constitue un dispositif d'insertion (en amont) intéressant (données chiffrées, taux d'insertion par filière)</p>
	<p>définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;</p>	<p>existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques)</p> <p>lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)</p>	<p>critères similaires à l'ensemble des formations qualifiantes (jeunes déscolarisés...)</p>
Appui à l'ingénierie de la formation :	<p>identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;</p>	<p>raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers, durée de la formation ...)</p> <p>implication des professionnels (y compris maître de stage)</p>	<p>réalisation de guides apprenants (y compris traduit en langue locale) pour toucher une population de jeunes plus large</p> <p>Le problème de l'assiduité des jeunes et de l'absentéisme en entreprise apparaît de manière récurrente et pose question. Peut-être que les formations "courtes" dispensées sont en fait trop longues et non rémunératrices (manque à gagner pour les familles pour lesquelles le jeune apporte des petits revenus)</p> <p>La rémunération et l'accompagnement des maîtres de stage posent également question car la formation représente un coût pour eux</p>

			(matière d'oeuvre, temps passé pour se former). Or d'autres programmes participent à la prise en charge de ces frais. Il y a là un frein évident à trouver des maîtres des stages avec un engagement similaire.
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	Les formateurs bénéficient d'activités de formation chaque année que ce soit sur le renforcement de compétences techniques ou pédagogiques. Concernant les compétences pédagogiques (APC), il semble que le problème concerne l'utilisation ou l'appropriation que les formateurs en font (méthode pas suffisamment maîtrisée ou transférée). Pourtant selon l'équipe pédagogique, cette méthode offre de bons supports et un cadre de formation bien structuré Cependant, les guides apprenants n'existent que pour les apprentissages dual (méthode DACUM) et seront d'ailleurs traduits en langue locale. L'équipe regrette que les guides apprenants n'existent pas en APC (non prévu)
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	Intérêt à intégrer dans les modules des connaissances techniques de base (, math appliqués, mécanique, électrotechnique, maintenance) ayant un lien avec la pratique du métier (installateur de panneau photovoltaïque, tissage artisanal). Ces connaissances étant considérées comme des compétences transversales. Des connaissances en gestion apparaissent également nécessaires dans une perspective d'installation (insertion)
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	BLEE doit être un dispositif d'insertion à développer
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	non évoqué
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	Liens forts avec les professionnels du secteur (transformation coton) au niveau local mais non structurés de manière formelle

	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	l'abstentisme des jeunes de milieu défavorisé (que ce soit en stage ou au centre) conduit à s'interroger sur la durée de la formation (trop longue?) et le contenu de la formation (trop spécifique et d'un niveau élevé?). Peut-être que des formations qualifiantes plus courtes seraient plus adaptées
--	---	--	--

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : M. YAYA Coulibaly

Structure : CAA SAMANKO

Fonction : Directeur

	Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	alignement sur les filières définies par la DNFP sur lesquelles les formations sont prévues
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	Centre public fonctionnel depuis 1963 et destiné à la formation diplômante des Techniciens (agriculture, vulgarisation agricole); partenariat avec procej depuis 2015 pour la formation qualifiantes de courte durée
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	des filières agro-sylvo pastorales porteuses à la demande de la DNFP
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	offre de formation prioritairement diplômante sanctionnée par: CAPA (DEF+2), agriculture et élevage BT (DEF+4 ou CAPA+2 avec mention bien a très bien) BT Vulgarisation Agricole Sur des formations qualifiantes: formations courtes axées généralement sur aviculture, pisciculture, arboriculture, maraîchage, embouche, transformation agroalimentaire mais

			possibilité d'offrir des formations sur d'autres filières (machinisme agricole, entretien matériels agricole) si la demande est exprimée par la DNFP.
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agréments entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	ateliers pédagogiques, équipements et infrastructures d'accueil disponibles
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau</u> des centres en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations qualifiantes ;	existence de critères de sélection (intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	Compétence insuffisantes des formateurs en APC: nécessité de les renforcer
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	

Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	dans le cadre de la collaboration avec FASAM, création d'une cellule insertion pour la formation en alternance et négociation avec des associations pour des formations spécifiques; exemple formation en pisciculture
Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central);	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte, territoire ...	

Catégorie socioprofessionnelle : centres de formation

Nom/prénom : Amadou Baba Diarra

Structure : AJA MALI

Fonction : Directeur des programmes

Questions	Indicateurs	Résumé synthétique des réponses
-----------	-------------	---------------------------------

Ciblage et justification des filières prioritaires	axes / priorités des politiques publiques sur les secteurs agricoles et développement des territoires ruraux ;	caractérisation du lien avec les priorités définies approche filière, approche système d'activité, approche centrée sur le jeune	les filières prioritaires développées sont celles définies comme porteuses par le MEFP pas d'autonomie décisionnaire sauf pour des formations à la carte
	interventions sur ces secteurs : interventions des PTF, projets d'investissements, etc. ;	liens avec les PTF et projets place et rôle au sein du partenariat (décisionnaire/exécutif)	Coopération Marocaine pour la création en 2001 ACEF Mali pour le suivi, Terre des Hommes Suisse pour financement et appuis d'autres projets (APEJ, PROCEJ, INIFORP...)
	principales filières porteuses identifiées / des principaux besoins identifiés sur ces secteurs ;	choix des filières en fonction des besoins (professionnel, institutionnel, sociaux...du contexte urbain, rural description de la façon dont les filières sont identifiées (prospective, veille, injonctions ...)	coupe et couture, bois et menuiserie, construction métallique, construction matériels agricoles, aviculture, maraîchage, en fonction des directives imposées par le MEFP
	offre de formation existante et dispositifs d'insertion développés ;	initiale, continue, qualifiante (courte ou "rapide") dispositif d'insertion intégré à la formation (en amont et en aval) ou dispositif externalisé dispositif d'insertion court (<3 mois) ou long (ex. 18 mois)	Formation des jeunes non-scolarisés et déscolarisés, attention particulière aux femmes (80% des effectifs); préparation de certaines jeunes aux examens du ministère de l'éducation nationale pour poursuite des études; formations qualifiantes d'une durée de 18 mois; spécificité de négociation sociale en amont de la formation avec les jeunes, femmes, parents, autorités des CT pour identification des potentialités de la localité et la formation et insertion des bénéficiaires; la négociation se poursuit au cours de la formation approche d'insertion relativement bien développée avec des appuis financiers conséquents et suivi par les animateurs et animatrices
Amélioration des modalités de mise en œuvre des formations qualifiantes	identification des <u>moyens à mobiliser par les centres</u> , précision des critères de sélection des centres pouvant dispenser les formations (agrément entre ministères sectoriels)	présence d'atelier et d'équipements nécessaires coûts différenciés selon les filières (moyens financiers, humains ...) présence de tuteur ou de maître de stage suffisant méthode d'identification des besoins (projets de centres ...)	des centres de formation sur 3 sites différents (Bamako, Médine, Baguineda): développant des filières plus ou moins spécifiques compte tenu de la localisation - rurale / péri urbaine / urbaine) avec nécessité d'ateliers pédagogiques, matériels didactiques adaptés et supports de formation régulièrement actualisés pour cadrer avec le besoin; pertinence des formations hors centre sur maraîchage ... pour réduire les coûts de formation (déplacements jeunes au centre, entretien des parcelles ...) identification des maîtres artisans pour placement des apprenants en stage et puis faciliter l'entrée au marché d'emploi conception des projets assortis de besoins en financement de la formation et de l'insertion de sortants
	opportunité d'appui à la <u>structuration en réseau des centres</u> en vue de favoriser le partage des modalités de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que des outils, curricula, guides méthodologiques, etc. ;	existence de relations avec d'autres centres (publics, privés), programmes et expériences atouts et contraintes de ces liens existence de têtes de réseau (cdr) existence de projets d'établissements	Les trois centres d'AJA Mali sont coordonnés pour assurer l'atteinte des objectifs visés
	définition de critères de <u>sélection des bénéficiaires</u> des formations	existence de critères de sélection	sélection de candidats par un Comité de sélection sur la base des critères:

	qualifiantes ;	(intrinsèques et extrinsèques) lesquels (niveau, priorités porteurs de projets ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Age (15 - 25 ans) • prérequis du métier • Si beaucoup de candidats - entretiens pour identifier les plus motivés
Appui à l'ingénierie de la formation :	identification des besoins d'adaptation, de contextualisation et/ou de refonte des <u>curricula</u> ;	raisons évoquées pour la refonte de curricula (adaptations au contexte, mises à jour, changement de techniques, évolution métiers ...) implication des professionnels	programmes de formation adaptés aux groupes cibles; appui de l'INIFORP et AJER; Comité d'adaptation composé de; <ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'études • Formateurs • Maître artisan • Consultants (AJER, INIFORP) Renforcement des capacités des formateurs en Ingénierie de formation; renforcement des équipes des centres
	diagnostic des <u>capacités des formateurs</u> et priorisation des besoins de renforcement de capacités techniques et/ou pédagogiques.	niveau de capacités techniques niveau de capacités pédagogiques (y compris adaptation au différents publics) niveau de capacités professionnelles qualité des formations dispensées	6 formateurs permanents + 4 animatrices qui facilitent la négociation sociale et accompagnent les jeunes à l'insertion les formateurs ont des niveau Licence à la maîtrise mais pas de bonnes bases en pédagogie; la nécessité de l'alphabétisation rend le travail du formateur plus complexe => nécessité de renforcement de capacités et de conception des boîtes à images.
	réflexions autour de <u>nouvelles formules de formations</u> nécessitant peu d'infrastructures (champ école, unités mobiles de formation...), permettant de toucher un grand nombre de bénéficiaire, de répondre de manière contextualisée aux besoins des bénéficiaires, et proposant un modèle économique pérenne ;	description des initiatives testées par le centre marges de manoeuvre du centre pour l'amélioration des formations existantes et pour proposer de nouvelles formations	améliorer la représentation ou la perception des jeunes urbains sur les métiers agricoles (valorisation de ces métiers en vue d'accroître leur attractivité)
Mise en place d'un dispositif d'insertion	activités à prévoir, modalités de mises en œuvre, acteurs et leurs rôles respectifs. Adaptation du Dispositif en fonction des filières et des contraintes (accompagnement des filles, insertion de jeunes déplacés ne s'installant pas dans la région de réalisation de la formation). Le dispositif pourra être mis en œuvre dès les formations, voire pour impacter les critères de sélection des jeunes bénéficiaires des formations. Le dispositif proposé décrira le rôle joué par les centres de formation, en lien avec les autres acteurs du territoire.	moyens humains et financiers mis en place modalités de différenciation selon les publics ancrage territorial du projet d'insertion du jeune (jeu d'acteurs) - modalités pour garantir la pérennité du dispositif (accès au financement, recours à des organismes type ONG ou autre) coût et efficacité du dispositif d'accompagnement	mise en place des animateurs / animatrices chargés de l'insertion une approche d'insertion fondé sur les négociation sociales de départ, la sélection des candidats, la formation et l'accompagnement au montage du projet / plan d'affaire. Les négociations sociales lors de la formation sont assurées par un comité pédagogique (1 formateur, 1 animateur, 2 parents, 1 apprenant); Le plan est élaboré vers la fin de la formation et soumis à un comité de sélection + autres acteurs pour l'analyse de la viabilité technique; si retenu, octroi d'une subvention sur fond d'insertion (détenu par AJER) pour le démarrage du projet; Montants plafonds; Construction métallique = 2 200 000 fcfa; aviculture = 2 500 000 fcfa; transformation agroalimentaire = 1 750 000 fcfa; maraîchage = 1 850 000 fcfa; suivi post-installation pendant 2 ans pour assurer l'évolution du groupe vers l'autonomie; octroi du crédit par un EMF sur fond de garantie appuyé par AJER pour faciliter le développement de l'entreprise Constat déperdition (18 - 20%) à cause des changements des lieux d'installation surtout de jeunes filles qui partent en mariage

Lien avec les organisations professionnelles	identification des <u>contributions possibles des organisations professionnelles</u> à chacune des étapes clés de la formation /insertion des jeunes (définition des priorités, participation au fonctionnement à la gouvernance du dispositif de formation, suivi des formations et certification des jeunes, appui vers l'insertion...);	participation des professionnels dans la gouvernance participation des professionnels dans les formations implication des OP dans la pérennisation des services (suivi formation, insertion, conseil ...)	Contribution des maîtres artisans à l'apprentissage des jeunes et la validation de leur plan d'affaire
	identification des <u>acteurs potentiels</u> , leurs rôles respectifs et interactions avec les autres acteurs du projet à envisager (au niveau des centres, au niveau local, au niveau central) ;	liste des acteurs, rôles et interactions avec le centre	
	identification des actions à favoriser en lien avec la <u>structuration des filières</u> ou tout autre perspective pour favoriser l'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché de l'emploi et lever les freins à l'insertion des jeunes ;	liste de mesures, propositions, recommandations favorisant l'adéquation formation emploi et régulation du marché liste de contraintes à l'emploi / insertion des jeunes degré d'adaptation de ces actions au contexte , territoire ...	besoin de contextualisation des formations en fonction des spécificités filières et locales (avicole en milieu urbain ?)

Bibliographie

- Documents stratégiques :
 - o CREDD ;
 - o PRODEFPE, Programme triennal 2015-2017 ;
 - o Schémas Directeurs de la Formation professionnelle régionaux (Ségou, Sikasso, District de Bamako) ;
 - o Schéma directeur de développement, Région de Koulikoro 2011 ;
 - o Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
 - o Loi relative à la formation professionnelle
 - o décret fixant les modalités d'application de la loi
 - o Politique de développement agricole du Mali
 - o Programme national d'investissement dans le secteur agricole

- Documents concernant les potentiels acteurs :
 - o Audit institutionnel du MEFP, 2015 ;
 - o APEJ : statuts, rapport annuel 2017, plan d'actions 2018, budget, manuel de procédures, documentations projets ;
 - o FAFPA : documents constitutifs, rapport d'exécution technique 2017, éléments sur la formation par apprentissage 2013-2017,
 - o INIFORP : plan d'action 2018, besoins d'appuis pré identifiés ;
 - o ONEF : ordonnance et décret portant création, rapport d'activité 2017, programmation 2018, études thématiques en ligne sur le site de www.onef-mali.org

- Documents de projets
 - o Luxdev DTF MLI/022 - Formation et Insertion professionnelle

- Documents de capitalisation / évaluation :
 - o Synthèse sur la Far en Afrique francophone (réseau FAR)
 - o Enjeux, défis et actualités de la FAR en Afrique Francophone : quelques pistes de réflexion (Réseau FAR - ADEA)
 - o Ruralstruc (phase 2)
 - o Annuaire statistique du Mali 2016
 - o Evaluation finale du Projet IPOMER ;
 - o Documents projets ACEFOR ;
 - o Etude de capitalisation sur les formations courtes ACEFOR (ONEF - rapport provisoire attendu fin juin) ;
 - o Document de requête du MEFP pour le déploiement de la 3ème cohorte dans le cadre du projet ACEFOR ;
 - o Rapport général : Atelier de réflexion sur les stratégies d'amélioration de la fréquentation des CFP de Badougou Djoliba et de Yorosso du 13 au 14/09/2017 à Sikasso ;

- o Etude de référence sur l'insertion professionnelle (hors famille) des apprenants sortis des centres appuyés par le projet Lux-Dev. à 2 ans et 3 ans, Avril 2017 (ONEF) ;
- o Enquête de référence sur la satisfaction des employeurs par rapport aux compétences des apprenants sortis des centres appuyés par le Lux-Dev, Octobre 2017 (ONEF) ;
- o Etude d'identification des filières porteuses d'emplois et leurs chaînes de valeurs – PROCEJ, février 2018 (ONEF) ;
- o Note relative aux « formations rapides » ou de « courte durée » de la composante 5 du projet ACEFOR, MEFP, mai 2018 ;